

N° 354

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 mai 1992.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom des délégués élus par le Sénat (1) sur les travaux de la Délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 36^e session ordinaire (1990) de cette Assemblée, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement.

Par M. Pierre JEAMBRUN,

Sénateur.

(1) La Délégation du Sénat à la 36^e session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale était composée de : MM. Adrien Gouteyron, Louis Jung, Henri Collette, Jacques Thyraud, Pierre Jeambrun, Robert Pontillon, délégués titulaires et MM. Pierre Croze, Michel Allouche, André Bohl, Jean-françois Le Grand, Jean Roger, Jean-Pierre Masseret, délégués suppléants.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : LES GRANDS DISCOURS POLITIQUES	11
<i>Section I.</i> Discours de M. Robert Pontillon, président de l'Assemblée de l'U.E.O. (5 juin 1990) (1)	11
<i>Section II.</i> Discours de M. Eyskens, ministre des Affaires étrangères de Belgique, Président en exercice du Conseil des Ministres (6 juin 1990)	20
<i>Section III.</i> Discours de M. Jeszenszky, ministre des Affaires étrangères de Hongrie (7 juin 1990)	32
<i>Section IV.</i> Discours de M. Atwood, Secrétaire d'État à la Défense des États-Unis (7 juin 1990)	38
<i>Section V.</i> Discours de M. Roland Dumas, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères (4 décembre 1990)	47
<i>Section VI.</i> Discours de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense (4 décembre 1990)	56
<i>Section VII.</i> Discours de M. Clark, ministre délégué aux achats militaires du Royaume-Uni (5 décembre 1990)	68
CHAPITRE II : LES PRINCIPAUX DÉBATS ET LES INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS	73
I. — L'Union de l'Europe occidentale dans l'Alliance atlantique	73
II. — Vienne, le désarmement et l'Union de l'Europe occidentale	84
III. — Les satellites d'observation, un instrument européen pour la vérification du désarmement	85
IV. — La révision du Traité de Bruxelles modifié	88
V. — La sécurité de l'Europe et la crise du Golfe	91
VI. — Les conséquences de l'évolution de l'Europe centrale et orientale sur la sécurité européenne	95
ANNEXES : Principales recommandations adoptées par l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 36^e session ordinaire	97

(1) M. Pontillon est décédé le 20 mars 1992.

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les travaux de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 36^e session ordinaire de cette Assemblée dont la première partie s'est tenue du 5 au 8 juin et la seconde du 3 au 6 décembre 1990. Ce rapport ne constitue pas un compte rendu exhaustif de l'ensemble de ces travaux, mais une sélection des débats les plus significatifs. On trouvera en annexe le texte des principales recommandations adoptées au cours de cette session.

La Délégation française était ainsi composée :

— pour l'Assemblée nationale :

Délégués titulaires : MM. Philippe Bassinet (S.), Jacques Baumel (R.P.R.), Roland Beix (S.), Jean-Marie Caro (U.D.F.), Adrien Durand (U.D.C.), François Fillon (R.P.R.), Raymond Forni (S.), Jean-Pierre Fourré (S.), Robert Galley (R.P.R.), Jean Oehler (S.), Jean Seitlinger (U.D.F.), Théo Vial-Massat (C.). *Délegués suppléants* : MM. René André (R.P.R.), Jean-Pierre Balligand (S.), Claude Birraux (App. U.D.C.), Paul Dhaille (S.), François Grussenmeyer (R.P.R.), Xavier Hunault (App. U.D.F.), Emile Koehl (U.D.F.), Pierre Lagorce (S.), Georges Lemoine (S.), Charles Pistre (S.), Jean Valleix (R.P.R.), Jean-Pierre Worms (S.).

Les modifications suivantes sont intervenues depuis dans la composition de la Délégation :

— M. Jean Valleix a été nommé, le 28 novembre 1991, membre titulaire en remplacement de M. François Fillon, démissionnaire.

— M. Jean de Gaulle a été nommé, le 29 novembre 1991, membre suppléant en remplacement de M. Jean Valleix, devenu membre titulaire.

— M. Claude Gaits (S) a été nommé le 15 avril 1992 membre suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre Balligand (S) démissionnaire.

— pour le sénat :

Délégués titulaires : MM. Henri Collette (R.P.R.), Adrien Gouteyron (R.P.R.), Pierre Jeambrun (R.D.E.), Louis Jung (U.C.), Robert Pontillon (S.), Jacques Thyraud (U.R.E.I.). *Délégués sup-*

pléants: MM. Michel Alloncle (R.P.R.), André Bohl (U.C.), Pierre Croze (U.R.E.I.), Jean-François Le Grand (R.P.R.), Jean-Pierre Masseret (S.), Jean Roger (R.D.E.).

A la suite du décès de M. Robert Pontillon, le Sénat a élu, dans sa séance du 15 avril 1992, M. Jean-Pierre Masseret, qui devient délégué titulaire, et M. François Autain, délégué suppléant.

Le Bureau de la Délégation française était ainsi composé :

Président: M. Jean-Pierre Fourré, député (S.).

Vice-Présidents: MM. Louis Jung, sénateur (U.C.), Jean Seitlinger, député (U.D.F.), Robert Pontillon, sénateur (S.).

Secrétaire général: M. Jean Valleix, député (R.P.R.).

Secrétaires généraux adjoints: MM. Adrien Durand, député (U.D.C.) et Pierre Jeambrun, sénateur (R.D.E.).

M. Robert Pontillon, Sénateur, Vice-Président de la Délégation est décédé le 20 mars 1992.

M. Jean-Pierre Fourré, député, Président de la délégation française aux assemblées du Conseil de l'Europe et de l'U.E.O. a rendu hommage à son œuvre européenne en ces termes :

« Avec Robert Pontillon, disparaît un grand parlementaire européen qui a joué un rôle éminent au sein de la délégation française tant à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dont il était vice-Président, qu'à l'Assemblée de l'U.E.O. qu'il présidait depuis juin 1990 et à laquelle il apportait sa riche expérience des affaires internationales et en particulier des questions relatives à la sécurité.

Avocat ardent d'une défense européenne autonome, Robert Pontillon n'avait pas ménagé sa peine pour que soit reconnue une identité européenne de défense.

La crise du Golfe devait lui donner l'occasion de déployer ses efforts en vue d'une action concertée de l'Europe qu'il soutint de toute son autorité.

Au Conseil de l'Europe, Robert Pontillon se fit le défenseur des droits de l'homme.

Ses vues réalistes et constructives sur l'avenir du continent après les bouleversements intervenus en Europe centrale et orientale avaient en outre marqué les débats de l'assemblée parlementaire.

Sa disparition est ressentie avec émotion par tous ses collègues qui appréciaient ses grandes qualités humaines et sa connaissance approfondie des questions européennes et internationales. »

Avant de retracer dans le chapitre premier les grands discours politiques qui ont marqué cette 36^e session de l'Assemblée de l'U.E.O. et d'évoquer dans le chapitre deuxième les principaux débats et les interventions des délégués français, il nous a paru utile de présenter tout d'abord une vue d'ensemble des travaux de la session.

L'Assemblée de l'U.E.O. a procédé le mardi 5 juin au *renouvellement de son Bureau* sous la présidence de M. Pierre Lagorce, député (S.), président d'âge. M. Robert Pontillon, Sénateur (S.), a été élu, par acclamation, président de l'Assemblée.

On trouvera au chapitre premier le texte de l'allocution prononcée par le président Pontillon après son élection.

Cette première séance a été marquée par des allocutions de MM. Miguel Angel Martinez (S.), et Soares Costa (social démocrate), respectivement présidents des délégations de l'Espagne et du Portugal qui siégeaient pour la première fois à l'Assemblée de l'U.E.O. après l'adhésion de ces deux pays qui a porté à neuf le nombre des États membres de l'U.E.O.

Le *rapport d'activité du Comité des Présidents* présenté par M. Charles Goerens (Luxembourg, parti démocratique) a notamment porté sur les nouvelles formes de dialogue que l'Assemblée de l'U.E.O. souhaite établir avec certains pays de l'Est et sur les échanges réguliers qui s'étaient instaurés avec le Soviet Suprême de l'Union soviétique.

Dans le discours qu'il a ensuite prononcé M. van Eekelen, Secrétaire général de l'U.E.O., a notamment évoqué la *mise en place de l'Institut de sécurité de l'U.E.O.*, les résultats du *sommet de Washington* en ce qui concerne la maîtrise des armements ainsi que les *propositions formulées pour les nouvelles structures européennes de sécurité*.

Sont intervenus devant l'Assemblée au cours de cette session, MM. Eyskens, ministre belge des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des Ministres, Coeme, ministre de la Défense nationale de Belgique, Jeszenszky, ministres des Affaires étrangères de la Hongrie et Atwood, Secrétaire d'État à la défense des États-Unis.

Les principaux débats ont porté sur *l'U.E.O. et l'Alliance atlantique*, les *négociations de Vienne sur le désarmement* et les *satellites d'observation* en tant qu'instrument européen pour la vérification du désarmement.

Un rapport a également été présenté par M. Lord (Royaume-Uni, conservateur) sur les *budgets des organes ministériels de l'U.E.O.* La discussion fut l'occasion pour M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.) de regretter l'absence d'une fonction publique européenne et de demander que soient assurées de véritables procédures de dialogue et d'arbitrage.

Quand à la *discussion sur le budget de l'Assemblée de l'U.E.O.*, elle mit en lumière les difficultés rencontrées par l'Assemblée pour faire approuver ses propositions. Le rapporteur, M. Rathbone (Royaume-Uni, conservateur), devait regretter « un empiètement injustifié du Conseil permanent sur les droits et les responsabilités légitimes de l'Assemblée... »

La session de décembre devait être en grande partie consacrée à la *crise du Golfe et à ses conséquences*. Deux rapports ont été présentés, l'un par M. de Decker (Belgique, P.R.L.) au nom de la commission politique, l'autre par M. de Hoop Scheffer (Pays-Bas, chrétien démocrate), au nom de la commission de Défense.

L'Assemblée de l'U.E.O. a également débattu de la *révision du Traité de Bruxelles, modifié et de ses relations avec la Communauté européenne*, sur le rapport de Sir Geoffrey Finsberg (Royaume-Uni, conservateur).

Le *renforcement des relations publiques* de l'U.E.O. a fait l'objet d'un débat, sur le rapport de M. Roman (Espagne, socialiste).

Également à l'ordre du jour de cette session, les *conséquences de l'évolution de l'Europe centrale et orientale* pour la sécurité européenne — rapport de M. Georges Lemoine, député (S.), la *reconversion de l'industrie militaire soviétique* — rapport de M. Tunmers (Pays-Bas, travailliste), ainsi que le *projet de budget de l'Assemblée de l'U.E.O.* pour l'exercice 1991. La session de décembre a été marquée par les interventions de MM. Roland Dumas, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et Chevènement, ministre de la Défense.

M. Clark, ministre délégué aux achats militaires du Royaume-Uni a également pris la parole devant l'Assemblée.

Si la crise du Golfe a dominé les débats de l'Assemblée de l'U.E.O. à la fin de l'année 1990, les discussions ont porté en marge de cette crise majeure, sur l'avenir de l'Institution et singulièrement sur ses relations avec la Communauté européenne.

Seule organisation ayant vocation par traité à définir une identité européenne de défense, l'U.E.O. a vu son audience s'accroître, après qu'elle eut joué un rôle important sur le terrain lors de la guerre du Golfe.

Il est clair aujourd'hui que l'U.E.O. renforcée devient partie intégrante de la construction européenne.

Dans la nouvelle architecture européenne de sécurité, l'U.E.O. apparaît, ainsi, comme la composante de défense du processus d'intégration engagé par les Douze. Bien entendu les démarches européennes et atlantiques se poursuivraient en parallèle. L'O.T.A.N. a d'ailleurs reconnu la complémentarité nécessaire entre l'Alliance et l'identité de défense européenne qui s'amorce au sein de la Communauté et de l'U.E.O.

Les débats de cette session ont par ailleurs fait apparaître la nécessité de *faire face aux profondes mutations en cours et de revoir l'ensemble de la stratégie* tant dans ses aspects conventionnels que nucléaires. La solidarité avec l'Alliance atlantique a été réaffirmée. De même a été soulignée l'urgence d'accroître les moyens dans le domaine de la vérification.

Si finalement a été décidée la création d'un *Centre de l'U.E.O. pour l'interprétation des données satellitaires*, il faut espérer que c'est un premier pas vers la mise en place d'une Agence européenne de satellites de contrôle. C'est en effet un domaine où les Européens sont en mesure de réaliser une avancée décisive dans la coopération, stratégique et technologique et d'assurer à l'Europe l'indépendance dans ce secteur de pointe.

On notera par ailleurs la présence dans les débats de cette session de pays d'Europe centrale et orientale, illustrée par l'intervention de M. Jeszenszky, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, le 7 juin 1990. Le ministre hongrois a souhaité qu'un statut d'invité spécial au sein de l'U.E.O. puisse être accordé à la Hongrie. La question des relations entre l'U.E.O. et les pays de l'Est (Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie) s'est trouvée ainsi posée.

Après l'entrée de l'Espagne et du Portugal, l'U.E.O. est d'autre part saisie de nouvelles demandes d'adhésion (Grèce, Turquie).

Quant à la discussion *sur la révision du Traité de Bruxelles modifié*, elle fut l'occasion pour l'Assemblée de l'U.E.O. de recommander au Conseil de ne prendre aucune décision mettant en cause le Traité, sans l'avoir préalablement consultée.

Enfin, l'Assemblée s'est préoccupée du *renforcement des relations publiques de l'U.E.O.*, souhaitant notamment l'élaboration avec l'assistance de l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O., d'une stratégie de communication permettant une intensification du débat public sur la sécurité européenne et une amélioration de l'image de l'U.E.O. dans l'opinion publique non seulement en Europe mais aussi en Amérique du Nord. »

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS DISCOURS POLITIQUES

Comme lors de chacune de ses réunions, l'Assemblée de l'U.E.O. a entendu au cours de ses travaux, des allocutions de personnalités de l'Organisation ou extérieures.

On ne rappellera pas ici la totalité des interventions prononcées, mais seulement les principales d'entre elles.

Section I

Allocution de M. Robert Pontillon (1),

Président de l'Assemblée de l'U.E.O.

A l'ouverture des travaux de la 36^e session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O., le 5 juin 1990, le sénateur Robert Pontillon a été élu président de l'Assemblée.

M. Robert Pontillon a prononcé l'allocution suivante :

« M. le Secrétaire général, MM. les Ambassadeurs, mes chers collègues, permettez-moi, avant tout autre propos, de vous remercier de l'honneur que vous me faites en m'appelant à présider à vos travaux. Soyez sûrs que j'attacherai tous mes soins à répondre à la confiance que vous m'avez accordée, notamment en m'efforçant de donner le rententissement qu'ils méritent — mais ne rencontrent malheureusement pas toujours — aux débats et à l'action de l'Assemblée, en développant ensuite ses initiatives et en dynamisant ses actions, et de retrouver ainsi, en un mot, l'esprit et l'ambition qu'avaient assignés à l'organisation ses initiatives de jadis.

(1) M. Robert Pontillon est décédé le 20 mars 1992.

A cet égard, je voudrais rendre hommage à mes deux prédécesseurs, Jean-Marie Caro et Charles Goerens, et ce n'est pas — croyez-le bien — une simple obligation de courtoisie formelle.

Grâce à eux, notre Assemblée a été un acteur réel de la politique de sécurité, de coopération et de paix que nous voulons, participant aux évolutions positives, les anticipant même, qu'il s'agisse du dialogue avec l'Est dont le Président Caro a été l'intelligent initiateur et dont l'entreprise a été heureusement développée et dynamisée par le Président Goerens, ou de la répartition des vocations entre l'U.E.O. et la Communauté économique européenne, ou encore des relations transatlantiques. Je ressens comme un privilège et un témoignage d'amitié de pouvoir bénéficier durablement de leur avis et de leur concours, qui m'est déjà acquis, je le sais. Je tiens très sincèrement et très amicalement à leur en donner acte, non pas seulement en mon nom personnel, mais aussi en votre nom à tous, j'en suis convaincu.

Il m'est particulièrement agréable d'inaugurer cette présidence en recevant parmi nous, pour la première fois, à titre de membres à part entière de notre Assemblée, les délégations des parlements de l'Espagne et du Portugal. Notre règlement a déjà été modifié pour nous permettre de les accueillir, ainsi que l'a indiqué le Président Lagorce, tout à l'heure. Des travaux, nécessaires pour leur offrir dans nos bâtiments les commodités auxquelles ils ont droit, viennent d'être achevés. Je peux donc, en votre nom, souhaiter la bienvenue aux membres espagnols et portugais de l'Assemblée de U.E.O. et leur dire tout l'importance que nous accordons à la contribution qu'ils apporteront à nos délibérations auxquelles ils vont insuffler une dimension nouvelle, précisément à un moment où nous sommes appelés à nous interroger sur les orientations de l'U.E.O. dans une Europe en pleine mutation et, singulièrement, sur cette dimension méditerranéenne de notre sécurité. Il nous faudra, à cet égard, nous efforcer d'apporter une réponse concrète au désir récemment exprimé par le Chef du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, de voir le processus du désarmement s'étendre à la Méditerranée.

Nous nous sommes tous profondément réjouis de ce que l'évolution de l'Union soviétique et des pays de l'Europe centrale et orientale, amorcée dès 1985, ait connu, au cours du dernier semestre de 1989, une accélération et une ampleur que nul ne pouvait prévoir. La compétition, au cœur de notre continent, de

deux idéologies qui se voulaient incompatibles, la confrontation de deux ensembles militaires de plus en plus puissamment armés, l'accumulation d'armes de destruction massive apparaissaient naguère comme une fatalité. Aujourd'hui, leur disparition est du domaine de l'espérance raisonnable, car le mouvement paraît enfin s'être inversé.

Mais nous sommes, en même temps parfaitement conscients de ce que cette véritable révolution européenne doit se poursuivre dans des conditions qui ne permettent pas le retour à l'anarchie internationale des années qui ont précédé les deux guerres mondiales. Malgré l'affrontement des deux ensembles ou, peut-être, grâce à cet affrontement, le dernier demi-siècle a vu s'élaborer, en Europe, des structures internationales d'un type nouveau, dont la plus remarquable a été la Communauté économique européenne. L'alliance atlantique et l'U.E.O. ont fourni à la sécurité de nos pays des garanties suffisantes. De son côté, l'Union soviétique réalisait, avec les pays de l'Europe de l'Est, un bloc économique et militaire qui, par des moyens certes contestables, refusait toute place à des différends nationaux. Il s'agit aujourd'hui que l'abandon de ces moyens et de ces méthodes ne permette pas l'explosion brutale de tels différends et qu'aux structures de la guerre froide se substituent enfin des structures de paix et de coopération.

C'est dire que les événements que nous venons de vivre posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. D'une part, ils portent en germe la disparition de toute l'organisation sur laquelle a vécu, pendant quarante ans, l'Europe orientale, parce que celle-ci était fondée sur la domination politique, économique, idéologique et militaire de l'Union soviétique et que le rejet de cette domination implique la mise en cause de ses instruments. D'autre part, ils placent l'ensemble du monde occidental devant la nécessité d'adapter les structures qu'il s'était données à la réalité nouvelle.

Notre Assemblée s'est attachée, depuis un an — la session de Luxembourg en est la dernière illustration — à réfléchir sur cette adaptation. Il va s'agir maintenant que, de cette réflexion, se dégagent des conclusions réalistes que nous puissions proposer aux gouvernements. Le renforcement d'une Communauté européenne destinée, selon les termes employés par le Président de la République française, à devenir une fédération de l'Europe occidentale, le développement d'une coopération paneuropéenne à vocation confédérale sont devenus les objectifs communs de nos gouvernements et l'insertion de l'U.E.O. dans cette double démarche pose une

série de questions auxquelles nous devons encore apporter une réponse. Les trois années qui s'ouvrent revêtiront donc une importance décisive pour l'institution qui nous réunit ici et notre Assemblée, qui doit être à la fois un éclaireur et un aiguillon, ne saurait attendre que les gouvernements aient pris leurs décisions pour examiner attentivement chacun des aspects du problème ainsi posé.

Il doit être de plus en plus ressenti que la défense militaire est un des volets de la sécurité, sécurité dont nous devons avoir une perception globale, en prenant en compte ses dimensions politique, économique, sociale, culturelle... Cela nous amènera parfois à « regarder » un peu au-delà de nos compétences et nous veillerons à ne pas vouloir nous aventurer sur des terrains qui ne sont pas les nôtres. Encore faut-il que nous soyons conscients de ces dimensions. Je souhaiterais qu'on retienne, à cet égard, le message de ce grand homme d'État britannique et européen que fut Lord Avon — Anthony Eden — co-fondateur de cette Union avec Pierre Mendès-France, déplorant, en 1974, devant la Chambre des Lords, qu'on n'ait pas fait jouer à l'U.E.O. le rôle majeur pour lequel elle avait été créée.

L'avenir de l'U.E.O. doit, évidemment, s'orienter dans trois perspectives, qui sont, peu ou prou, celles que M. Pierre Harmel avait dessinées dans le remarquable rapport qu'il a présenté l'an dernier, au colloque sur l'avenir de la sécurité européenne que nous avons tenu à Florence.

La première, c'est de constituer le rôle défensif européen de l'Alliance atlantique, réformée certes, mais toujours indispensable à nos yeux à la sécurité de l'Europe. Elle doit être, en effet, plus orientée vers l'organisation de la paix et le développement du désarmement qu'elle ne l'était dans le passé. C'est là, si nous en croyons le discours prononcé à Bruxelles, le 3 mai dernier, par le Secrétaire d'État américain, l'essentiel de ce que les États-Unis nous proposent quand ils évoquent une orientation plus politique de l'Alliance, orientation que M. Baker a encore confirmée, le 14 mai dernier, à New York, dans un discours où il a expressément évoqué le rôle de l'U.E.O. Les membres européens de l'Alliance seront appelés, sans doute, à occuper aussi une place plus importante, ne serait-ce qu'en raison de la réduction déjà annoncée des forces américaines stationnées en Europe. Mais elle demeure, malgré tout, l'organisation qui gère le dispositif défensif de l'Occident en Europe. Sa mise en cause prématurée mettrait en danger notre sécurité à

tous, elle menacerait la cohésion de l'Europe occidentale et elle compromettrait toutes les structures sur lesquelles repose la paix sur notre continent. En aucun cas, l'Union de l'Europe occidentale ne doit apparaître comme un substitut à la solidarité atlantique. Elle doit en constituer un maillon supplémentaire assurant une participation concertée de ses membres à l'effort commun pour préserver les capacités dissuasives de l'Alliance.

Il s'agit, certes, ici d'assurer notre sécurité et de faire en sorte qu'elle soit reçue et perçue dans cette partie de l'Europe qui s'ouvre à l'Est à la démocratie, mais aussi de veiller à ce que cette nouvelle architecture de sécurité soit acceptable et, pourquoi pas ? — rêvons un instant — un jour ouverte à l'Union soviétique.

C'est évidemment pour y parvenir que, pour la première fois dans l'histoire de l'U.E.O., le Conseil entreprend, si l'on en croit la lettre que le Secrétaire général a adressée, le 14 mai dernier, au Président de l'Assemblée, « une concertation entre les pays membres en vue de la préparation du sommet de l'Alliance atlantique » et s'affirme de la sorte comme le pilier européen de l'Alliance. Dès la présente session, nous serons appelés, grâce au remarquable rapport présenté par Sir Geoffrey Finsberg, à examiner cet aspect de notre vocation.

La deuxième de ces perspectives, c'est de favoriser le développement de cette union ou de cette fédération ouest-européenne qui doit connaître, d'ici au 1^{er} janvier 1993, des progrès décisifs dans l'ordre économique comme dans le domaine politique. Pas plus qu'elle ne doit apparaître comme une rivale de l'O.T.A.N., l'U.E.O. ne peut se dresser en concurrente de la Communauté. Mais il lui appartient de réaliser, dans les domaines qui sont de sa compétence et dont la Communauté ne peut se saisir, l'union de ceux des Européens qui sont décidés à associer leurs forces pour assurer une sécurité commune. Certains s'attendent, nous le savons, à ce que la Communauté développe rapidement ses activités dans le domaine de la défense. Certains même l'espèrent. Je ne suis pas sûr que la situation actuelle le permette vraiment, et la vocation reconnue à la Communauté par le Sommet de l'Arche, en juillet 1989, de mettre en œuvre une politique de coopération de plus en plus étroite avec ceux des pays de l'Europe centrale et orientale qui le désirent risque de la détourner de la voie qui la conduirait à assumer des responsabilités dans le domaine de la défense.

Infiniment plus réalistes me paraissent être les propos du Premier ministre espagnol, M. Gonzalez, tels que les rapporte la dernière lettre de notre Secrétaire général, quand il évoque « à long terme, l'insertion de l'U.E.O. dans les structures de la coopération de la future Union européenne ». C'est là une perspective que nous ne pourrions négliger. Elle se situe parfaitement dans la ligne tracée par les signataires du Traité de Bruxelles modifié et fixée par les trois premiers articles de ce traité qui placent cette organisation parmi toutes celles qui contribuent à unir les Européens.

Enfin, la troisième voie qui s'ouvre à l'U.E.O., c'est d'assurer une participation efficace de ses membres à la transformation de l'Europe dans son ensemble. Le Secrétaire général nous dit, toujours dans sa lettre du 14 mai, que le Chef d'état-major général soviétique, le Général Moiseev, lui a demandé si l'U.E.O. pouvait, contrairement à l'O.T.A.N., accroître la sécurité du Pacte de Varsovie. Laissons au Chef d'état-major soviétique la responsabilité de son appréciation sur le rôle de l'O.T.A.N., mais convenons que la question qu'il nous pose est quelque part légitime et que nous devons, à mon sens, lui apporter une réponse positive si nous voulons que notre organisation trouve sa place dans l'Europe des prochaines décennies.

Nous ne devons pas nous dissimuler que l'Union soviétique considère comme un des éléments essentiels de sa sécurité une question qui nous échappe largement, celle du statut militaire de l'Allemagne réunifiée. Qu'il nous suffise de rappeler que l'U.E.O., dont l'Allemagne réunifiée sera inévitablement membre, peut contribuer à rassurer ceux qui redouteraient que l'un de ses membres poursuive, en Europe, une politique commandée par des préoccupations purement nationales. A ce titre, elle peut constituer un facteur de sécurité pour nos voisins de l'Est, surtout si la formation de grandes unités multinationales pour des missions défensives, envisagée par le Conseil lors de sa dernière réunion ministérielle à Bruxelles, peut permettre de montrer aux pays du Pacte de Varsovie que les forces occidentales n'ont pas pour mission d'appuyer des revendications seulement nationales.

Les incertitudes qui continuent à planer sur l'avenir des régimes et de la politique de l'Union soviétique et de la plupart des pays membres du Pacte de Varsovie rendent évidemment plus incertain encore le sort réservé au Pacte lui-même et ce n'est pas sans raisons que nous nous interrogeons sur la façon dont la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourra organiser et

gérer un nouvel ordre politique et stratégique en Europe. Il ne nous est donc pas possible d'abdiquer, aujourd'hui, nos responsabilités en la matière au profit d'un forum paneuropéen qui ne constitue pas encore une structure solide, capable de garantir la paix, les frontières et le respect des principes démocratiques par l'ensemble des États participants.

Du moins la situation devrait-elle nous permettre de développer et d'élargir les relations que nous avons ébauchées avec l'Union soviétique et avec plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Depuis 1987, notre Comité des présidents a eu des échanges de vues extrêmement fructueux avec le Soviet suprême. L'Assemblée a entendu, lors de la session extraordinaire, des représentants du gouvernement polonais et de l'U.R.S.S. Elle a invité, à la présente session, le ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement hongrois, issu du libre choix des électeurs, et nous l'écouterons donc avec un intérêt tout particulier. Soyez sûrs que je n'emploierai à maintenir et à renforcer les liens ainsi noués, parce que je suis convaincu que l'avenir de l'U.E.O. dépend étroitement de la place qu'elle saura prendre dans la nouvelle organisation d'une Europe associant les pays de l'Est à ceux de l'Ouest. Le fait que cette ouverture, conduite par l'Assemblée, ait été, dès ses débuts, approuvée par le Conseil et celui que, de son côté, le Conseil ait fait, tout récemment, un premier pas dans le même sens, donnent toute sa portée politique à l'action de notre Assemblée qui, une nouvelle fois, a montré la voie aux organes ministériels de l'U.E.O.

Môle européen de l'Alliance, ébauche d'une future Union européenne en matière de défense, instrument de la promotion d'un nouvel ordre européen de sécurité, ces trois vocations de l'U.E.O. ne sont nullement contradictoires. Il ressort clairement des débats de notre Assemblée, au cours des dernières sessions, qu'il existe, parmi nous pour le moins, un très large consensus pour considérer que l'avenir de l'U.E.O., en tout cas pendant les prochaines années, repose sur ce triple ancrage.

C'est cette triple perspective qui nous conduira à porter notre attention dans les directions proposées pour notre organisation par plusieurs gouvernements membres, et notamment par la présidence en exercice au cours des derniers mois, approuvées par notre Assemblée, et tout récemment résumées par le ministre français de la défense : premièrement, création d'un Comité d'état-major chargé de planifier et de coordonner les forces des différents pays membres ; deuxièmement, établissement de moyens permettant à chacun des

pays membres de participer efficacement à la vérification des accords de désarmement, par la création d'une agence spatiale pour les satellites d'observation ; troisièmement, élaboration d'un dispositif de sécurité des flancs méditerranéens de l'Europe occidentale ; quatrièmement, encouragement à la coopération en matière d'industries de défense.

Chacune de ces propositions fait déjà, d'une manière ou d'une autre, l'objet des considérations du Conseil. Il nous appartient donc de les approfondir, afin d'encourager les gouvernements à passer rapidement de l'examen préliminaire à la réalisation effective, afin de parvenir à l'objectif que le ministre français, déjà cité, indiquait quand il souhaitait favoriser la constitution du rôle européen de défense. On me pardonnera cette citation qui ne procède pas d'un désir de singulariser l'action de mon pays, mais que j'évoque seulement parce qu'elle m'a paru traduire un état d'esprit commun à beaucoup de membres de cette assemblée. Il n'est, en effet, guère d'autre voie pour permettre à l'Europe de traverser, sans que sa sécurité en souffre, la période de turbulences que nous abordons avec la transformation de l'Alliance et la recherche de nouvelles bases pour l'organisation de la paix.

La date tardive à laquelle le rapport du Conseil pour l'année 1989 est parvenu à l'Assemblée ne nous a pas permis d'élaborer les réponses que l'Assemblée a pour mission première d'adresser au Conseil. Il ne m'appartient pas d'anticiper les débats que nous aurons, en décembre, sur ce sujet, mais je voudrais évoquer en quelques mots la nature des relations entre les deux organes de l'U.E.O. dans la période d'incertitudes que nous traversons.

Le rôle de l'Assemblée, tel que l'a défini le traité, c'est de veiller à l'application correcte du traité par les organes ministériels de l'U.E.O. et le débat sur le rapport annuel du Conseil constitue le principal moment des relations entre l'Assemblée et le Conseil. Il apparaît pourtant que, si la réactivation de l'U.E.O. a été marquée par un développement considérable des activités intergouvernementales, elle a aussi été suivie par un notable relâchement des contraintes auxquelles le Conseil accepte de se soumettre à l'endroit de l'Assemblée.

Les rapports annuels n'ont jamais été aussi dépourvus de substance, les réponses à nos recommandations n'ont jamais été aussi succinctes, ni aussi vagues, nos questions écrites demeurent

parfois sans réponse du tout. Certes, les lettres du Secrétaire général et les réunions communes entre la présidence en exercice du Conseil et divers organes de l'Assemblée fournissent, finalement, la plupart des renseignements qu'exige notre travail parlementaire, mais ils ne pallient que de façon insuffisante, donc insatisfaisante, la faiblesse de l'information distillée, à travers la presse, à une opinion publique qui ignore tout de l'U.E.O., de son rôle et de son activité.

La réactivation de l'U.E.O. est, grâce notamment à l'active participation des ministres de la défense aux travaux du Conseil, entrée dans le domaine des réalités. Toutefois, la sécurité européenne, que cette réactivation est appelée à promouvoir, ne dépend pas seulement des délibérations des dirigeants, mais aussi, et principalement, de l'état d'esprit des peuples. Pour apporter sa contribution à la formation d'un esprit de défense européen qui soit le fondement et le rempart de la paix en Europe, notre Assemblée parlementaire doit pouvoir s'appuyer, en vertu du traité qui la fonde, sur un dialogue véritable et public avec l'organe gouvernemental qui lui fait face. Il est, dès lors, un peu paradoxal que l'essentiel de l'action de relations publiques soit assuré par l'Assemblée. Si l'on veut que les opinions connaissent l'U.E.O. et la prennent enfin au sérieux, c'est à ceux qui détiennent le pouvoir de s'engager devant elles.

Une des premières tâches que je me propose d'entreprendre est de développer le dialogue. Mais il est clair que je n'y parviendrai que si, de son côté, le Conseil accepte de s'y prêter. Il convient de remercier la présidence belge, qui doit s'achever à la fin de ce mois, pour le souci qu'elle a eu de cet aspect de notre vie commune et de ce qu'elle a fait dans cette direction. Mais c'est l'ensemble du Conseil qui doit modifier profondément son attitude, tant à l'endroit de l'Assemblée que de l'opinion publique, si nous voulons que l'existence d'une Europe de la sécurité soit effectivement reconnue et acceptée de tous.

C'est sur cet appel en forme d'espoir que je voudrais terminer mon propos. Mes chers collègues, je vous remercie encore une fois de votre confiance et je vous invite maintenant à passer à l'ordre du jour de la Trente-sixième session de notre Assemblée. »

Section II

**Discours de M. Eyskens,
ministre des Affaires étrangères de Belgique**

Président en exercice du Conseil des ministres

Au cours de la première partie de la 36^e session ordinaire, le mercredi 6 juin 1990, M. Eyskens, ministre des Affaires étrangères de Belgique, président en exercice du Conseil des ministres, a prononcé le discours suivant devant les membres de l'Assemblée :

« M. Le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, hier à Copenhague, où s'est ouverte la conférence sur la dimension humaine, 35 ministres présents ont décidé de lancer les travaux préparatoires du sommet qui, nous le souhaitons, se tiendra à la fin de l'année. Notre collègue français a d'ailleurs proposé de le tenir du 19 au 21 décembre. Demain à Turnberry commence la réunion du Conseil de l'O.T.A.N. qui, elle-même, précède le sommet des membres de l'Alliance du début juillet. C'est dans cette perspective que se situera aujourd'hui mon propos.

Mais je voudrais tout d'abord, M. le Président, vous adresser mes plus vives félicitations pour votre récente élection qui vous vaudra de conduire les travaux de cette assemblée.

Votre grande expérience de la vie internationale, votre profonde connaissance des problèmes de sécurité, vos convictions européennes et la part éminente que vous avez personnellement prise à la rédaction de l'excellent rapport qui a servi de pivot aux travaux de la session extraordinaire de Luxembourg en mars dernier sont autant de gages qui témoignent du bon choix de vos pairs.

Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser, au nom du Conseil, nos plus chaleureuses félicitations et nos remerciements à votre prédécesseur, M. Goerens, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté des charges présidentielles qui ont été les siennes à un moment important de l'histoire de l'Assemblée.

Je suis également très heureux de pouvoir saluer vos collègues espagnols et portugais qui siègent désormais en tant que membres de plein droit de votre Assemblée. Je salue également tous les observateurs présents et en particulier ceux des pays de l'Europe de l'Est qui suivent, j'en suis sûr, vos travaux avec le plus grand intérêt.

M. le Président, l'Europe est entrée dans une phase cruciale de son histoire. Une page est tournée, celle de la division et de la guerre froide ; une autre est en train d'être écrite, celle de l'entente ; tout porte à croire que les éléments sont réunis qui nous permettent aujourd'hui de considérer l'avenir avec optimisme.

Le sommet de Washington nous a donné la température exacte des relations entre les superpuissances. La volonté d'avancer et la compréhension mutuelle sont évidentes. C'est important car sans elles rien ne pourra être fait. Pourtant, tout n'est pas réglé, loin s'en faut, notamment pour ce qui touche directement à l'Europe ; j'y reviendrai.

Il est important, pour une organisation comme la nôtre qui se trouve au cœur des problèmes de la sécurité européenne, de faire entendre sa voix. Vous vous y employez et c'est aussi ce à quoi s'est efforcé le Conseil en adoptant, le 23 avril, un communiqué — appelé parfois « Déclaration de Bruxelles » — dans lequel nous soulignons que, si notre démarche devait rester souple, faisant preuve à tout moment de la compréhension et de l'ouverture d'esprit nécessaires, nos objectifs devaient être clairs.

Ces objectifs, quels sont-ils ? Rendre à l'Europe son unité géographique, humaine et culturelle, assurer la paix et la coopération, effacer les divisions héritées d'un passé qui ne fut que trop cruel, mais aussi bâtir l'Europe de la sécurité par tous et pour tous ; ce qui veut dire, s'agissant plus particulièrement des pays membres de l'U.E.O., consolider et développer le processus d'intégration communautaire en y adjoignant progressivement, mais sans trop tarder, une dimension politique, y compris un volet sécurité. Parallèlement, il faut assurer, dans cette période de transition où tout change, la viabilité de l'Alliance atlantique qui reste l'instrument irremplaçable de notre sécurité et le meilleur gage de la stabilité en Europe.

Concrètement, la solidarité atlantique est une condition préalable et nécessaire au développement d'une réelle coopération paneuropéenne, quelles qu'en soient les formes et les structures. Le

paneuropéanisme n'est pas le substitut de l'Alliance, pas plus que l'inverse n'est vrai non plus. Dans le même ordre d'idées, il n'y aura pas de solidarité atlantique qui vaille sans une solidarité agissante des Européens au sein de l'Alliance. Cette solidarité européenne dont l'U.E.O. est pour le moment l'expression la plus achevée, je la situe évidemment dans la perspective de l'Union européenne avec tout ce qu'elle implique, y compris sur le plan de la sécurité.

Les Européens ont besoin de l'Alliance mais, à son tour, l'Alliance doit pouvoir compter sur un projet européen. C'est, je crois, dans cet esprit que les pays de l'U.E.O. abordent les échéances qui nous attendent : Turnberry demain, le sommet de juillet, et, ensuite, la marche vers le sommet à Trente-cinq.

S'agissant des Trente-cinq, le moment est venu de jeter les bases d'une coopération institutionnalisée, quand bien même celle-ci ne se développera que progressivement. Nous devons, au niveau de l'Europe entière, assurer et garantir la sécurité de tous en nous dotant, là où c'est nécessaire et dans un souci d'efficacité, des mécanismes appropriés.

La sécurité européenne est l'affaire de tous les Européens. Organisons-nous donc en conséquence. Il appartient au sommet de la fin de l'année de prendre les décisions nécessaires, en faisant preuve de lucidité — les institutions ne sont rien sans la volonté — et de pragmatisme. La foi des bâtisseurs de cathédrales s'est manifestée d'abord en assurant les fondations de l'édifice.

Je crois ne pas me tromper en disant que tous les pays de l'U.E.O. abordent la question dans un esprit d'ouverture et de bonne volonté, disposés à faire avec leurs autres partenaires ce qu'il faut dans l'intérêt bien compris de tous.

Les résultats du sommet de Washington sont, à bien des égards, encourageants. Malgré ses problèmes internes, le Président Gorbatchev fait preuve d'une maîtrise impressionnante, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Maîtrise dont il aura absolument besoin dans les prochains jours, semaines et mois puisque nous avons appris ce matin, par la radio, que son plan de réforme économique a été battu en brèche par les instances politiques de son pays, à plusieurs niveaux. Cela semble considérablement affaiblir la position du gouvernement soviétique. Heureusement, il existe

maintenant une distance entre le Président de l'État et le Premier ministre, mais les commentateurs de la B.B.C. n'en estimaient pas moins, ce matin que les jours de M. Ryjkov sont comptés et qu'il faudra réécrire un nouveau programme économique. En ce qui concerne les réformes économiques, le temps joue contre M. Gorbatchev. Force est de constater que la situation économique et financière du pays est devenue extrêmement critique, tout comme elle l'est au niveau de la balance des paiements et du manque croissant de devises. En effet, l'Union soviétique est en train de vendre une partie de ses réserves d'or, même de platine; or, si l'on se lance dans une telle politique, il y a des limites à ne pas dépasser.

Là encore, il y a une grande responsabilité européenne et atlantique, au sens large. Quelle est donc notre attitude à l'égard de l'Union soviétique alors qu'elle se trouve confrontée à de tels problèmes économiques et intérieurs ?

L'accord de principe sur la réduction des armes stratégiques, couronnement d'une négociation dont on peut dire qu'elle aura, suite aux désillusions de S.A.L.T., duré quinze ans, est une contribution à la stabilité générale dont nous dépendons.

L'accord bilatéral sur la réduction des arsenaux chimiques américains et soviétiques, accord conclu dans la perspective d'une convention multilatérale d'interdiction totale et universelle, nous rapproche considérablement de ce qui fut toujours notre objectif; mais de nouveaux efforts devront être entrepris à Genève pour y parvenir et, surtout, pour persuader tous les détenteurs d'armes chimiques potentiels ou effectifs d'y adhérer.

Reste évidemment la question vitale, pour nous Européens d'un accord sur les forces conventionnelles en Europe où il faut bien constater que les progrès, à Vienne, n'ont pas été à la hauteur des espoirs que nous fondions il y a quelques mois lorsque, à Ottawa, l'objectif paraissait en vue.

Certes, Washington n'était pas le lieu approprié pour un règlement puisque le problème est de nature multilatérale et qu'il intéresse avant tout les Européens eux-mêmes. Mais il n'était pas sans importance non plus que les deux superpuissances confirment leur volonté d'aboutir à Vienne, cette année, en prévision du sommet à Trente-cinq.

Nous allons, à Turnberry, faire le point de la situation. En ce qui concerne les alliés en général, et ceux qui sont membres de l'U.E.O. en particulier, la conclusion d'un accord C.F.E. constitue la priorité par excellence. Un accord C.F.E. est le point de passage obligé de tout processus de désarmement ordonné. Un accord C.F.E., tel que nous le concevons, n'est pas un terme mais une étape indispensable vers la définition du nouveau visage militaire de l'Europe.

L'unification allemande, en particulier ses aspects stratégiques et militaires, est, à l'évidence, au centre du débat. Les négociations « quatre plus deux » devront aboutir à la liquidation des droits et des responsabilités des quatre puissances et au règlement définitif de la question de la frontière Oder-Neisse. Tel est l'objet de ces discussions. Par contre, tout ce qui touche aux niveaux des forces militaires — et cela inclut naturellement l'Allemagne unifiée elle-même — devra être réglé dans le cadre C.F.E.

Il y a beaucoup de propositions, mais, comme vous le savez, pas encore de solution en vue. Au contraire, puisqu'aussi bien les responsables soviétiques ne font que confirmer une position assez rigoureuse, assez peu flexible pour l'instant. Probablement y a-t-il là-dessous des aspects purement tactiques.

Du côté occidental, nous avons fait savoir qu'il ne saurait être, en aucune manière, question de déployer les troupes de l'O.T.A.N. sur le territoire de l'ex-République démocratique allemande.

D'aucuns ont déjà suggéré l'acceptation par l'Occident de la présence de troupes soviétiques sur le territoire de l'ex-République démocratique allemande pendant une période transitoire. Mais vous savez comme moi que ces troupes soviétiques sont aujourd'hui équipées d'armements nucléaires et que se poserait donc le problème de l'acceptation par nous d'un armement nucléaire sur un territoire faisant partie intégrante et de la Communauté européenne et du Pacte de l'O.T.A.N. A moins que, là aussi, on ne trouve une solution négociée de désarmement nucléaire tout en maintenant sur le territoire de l'ex-République démocratique allemande une présence de forces conventionnelles.

Et puis reste l'idée, défendue avec beaucoup de conviction par notre Secrétaire général, des forces multinationales. Mais nous avons toujours dit — nous l'avons d'ailleurs dit à l'une des réunions

de l'U.E.O. — que si cette idée pouvait se concrétiser à une échelle beaucoup plus vaste — on peut d'ailleurs estimer qu'elle l'est déjà partiellement — elle ne pourrait jamais être appliquée sans que certains pays y voient un traitement discriminatoire. C'est un problème bien délicat pour nos amis allemands.

L'objectif de tout cela est d'assurer l'équilibre de la stabilité générale et non d'exploiter, comme on le laisse parfois entendre, un quelconque avantage tactique. On ne construira pas la sécurité en Europe sur la base de simples considérations tactiques. Il ne devrait pas y avoir de doute là-dessus. Mais il ne faudrait pas non plus prétendre tirer parti de l'unification allemande, développement naturel et légitime, au vu du contexte historique dans lequel nous sommes, pour remettre en cause les acquis d'une négociation dont l'aboutissement était en vue il y a quelques mois à peine.

La République fédérale d'Allemagne est dans l'Alliance. C'est, entre autres, dans ce cadre qu'elle s'est attachée aux démocraties occidentales. L'Allemagne unifiée aura, comme tout pays souverain, le libre choix de sa destinée, y compris celui de rester fidèle à l'Alliance atlantique et à l'U.E.O.

C'est là la réponse, peut-être un peu formelle, à l'Union soviétique. Mais en termes de droit international, elle est tout à fait incontestable.

Prétendre que, au nom de l'équilibre, l'Allemagne n'aurait plus sa place dans les alliances dont elle est membre, ou insister, ce qui revient au même, sur le fait que ses alliances devraient cesser d'elles-mêmes, n'est pas rendre service à la cause de la stabilité en Europe.

Mais l'Alliance n'est pas non plus une structure statique. Ce n'est plus, depuis longtemps déjà, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, l'Alliance de la guerre froide et de la confrontation. Ce n'est même déjà plus l'Alliance du rapport Harmel qui contribua, il ne faut pas l'oublier, à l'ouverture du dialogue sans lequel les choses ne seraient pas aujourd'hui ce qu'elles sont. L'Alliance veut être l'instrument de l'entente et non plus seulement de la détente.

Cela ne veut évidemment pas dire une alliance démilitarisée — le désarmement général et complet n'est sans doute pas de ce

monde — mais une alliance prête à assumer, dans le nouvel environnement européen qui se développe, la responsabilité des changements que lui dicte sa vocation uniquement défensive.

Telles sont les questions que nous allons examiner à Turnberry et au sommet qui suivra.

Le problème est double. Il s'agit, d'une part, d'ajuster la stratégie et les concepts opérationnels qui en découlent ; il faut, d'autre part, s'assurer que cet exercice complexe puisse être mené de façon cohérente et solidaire. La réflexion a déjà été entamée par le Comité des plans de défense. Mais c'est insuffisant. L'exercice est aussi, et peut-être surtout, de nature politique. D'où l'importance de la réflexion que nous avons décidé de lancer dans l'U.E.O. lors du Conseil du 23 avril.

Il n'appartient évidemment pas à l'U.E.O. de se substituer à l'Alliance ni de la concurrencer sur son terrain. Encore faut-il, dans l'intérêt même de l'Alliance, que les Européens assument pleinement leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes et par rapport à leurs alliés nord-américains dont, comme le souligne le communiqué du 23 avril, la contribution est fondamentale.

Et M. Genscher, hier encore, à la réunion de la C.S.C.E. à Copenhague, a fait un vibrant plaidoyer en faveur des droits de l'homme et de leur concrétisation dans une législation qui serait applicable dans tous les pays du groupe des Trente-cinq. Mais il a aussi insisté sur l'absolue nécessité de maintenir et de souder davantage nos solidarités transatlantiques. M. Genscher a plaidé pour une espèce de déclaration transatlantique qui remettrait les points sur les i en insistant sur le fait que, dans ce qui bouge aujourd'hui, il ne faut pas croire que l'Europe d'aujourd'hui puisse être à équidistance entre l'Union soviétique et les États-Unis d'Amérique.

Cette solidarité atlantique est également nécessaire sur le plan politique, si nous voulons maintenir demain une construction suffisamment équilibrée, dans le cadre de ce que l'on appelle « la nouvelle architecture européenne ». L'Europe communautaire est en marche vers l'Union, nous l'espérons. L'U.E.O. est de façon quasi institutionnelle à la charnière de l'intégration européenne et de l'Alliance. Cette dernière, instrument de l'engagement américain en Europe, et toutes ces institutions ont leur place et leur rôle à jouer dans la grande Europe de la sécurité.

L'U.R.S.S. fait partie de cette Europe là, car son poids politique, mais aussi militaire et stratégique, est tel que, sans sa contribution, il n'y aurait pas de sécurité européenne qui vaille. Les Trente-cinq sont donc individuellement et collectivement les garants de la sécurité générale en Europe.

Nous savons que ces conceptions sont aussi très largement les vôtres.

Il n'est pas impensable que les deux grandes puissances doivent à l'avenir jouer un rôle de garant tout-à-fait spécifique à l'intérieur, ou peut-être en marge, d'une nouvelle architecture européenne. Nous savons que ces conceptions sont aussi très largement les vôtres.

Au cours de sa présidence, la Belgique s'est efforcée de défendre une certaine conception, volontariste sans aucun doute, de l'Europe. Cette vision correspond évidemment à une ligne bien établie dans mon pays. Mais, en dehors des nuances propres aux politiques nationales, nul ne contestera, je pense, que la situation, à bien des égards révolutionnaire, que nous connaissons exige plus d'Europe, et certainement pas moins d'Europe.

C'est à cela que l'U.E.O. doit, à son niveau, contribuer. Elle doit progressivement donner un contenu plus concret à la notion d'identité européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense. Elle est le seul organisme à pouvoir le faire dans l'état actuel de la construction européenne. Telles sont les raisons qui ont conduit le Conseil des ministres de l'U.E.O. à charger les groupes de travail d'approfondir leurs travaux sur l'avenir de la sécurité européenne.

Ici, beaucoup d'idées sont dans l'air et l'imagination peut prendre le pouvoir. Il convient de se pencher sur ces propositions, ces suggestions ou ces ébauches de propositions.

On parle à nouveau d'un accord ou d'une espèce de pacte à conclure entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie. J'ai noté avec attention l'intérêt exprimé par M. Baker, il y a deux jours, sur une telle idée alors qu'auparavant, le mois dernier, les Américains nous expliquaient que, étant donné son effondrement, le Pacte de Varsovie n'était plus un partenaire et qu'il ne fallait donc plus pactiser avec lui mais s'adresser directement à l'Union soviétique.

D'aucuns, dans le cadre d'une négociation à Trente-cinq, dans le cadre aussi du processus de la C.S.C.E., parlent d'un traité de paix entourant, bien entendu, l'unification des deux Allemagnes. d'un pacte de non-agression. L'histoire des cinquante dernières années n'est pas de nature à renforcer notre foi et notre croyance dans des pactes de non-agression.

D'autres parlent d'une charte de sécurité, d'un système de consultation, d'information, de prévention, de médiation, d'arbitrage ou de conciliation, en cas de conflits frontaliers, de problèmes de minorités ethniques et de la force multinationale dont nous avons longuement discuté à Bruxelles.

Toutes ces idées sont extrêmement utiles. Quelle est la bonne formule ? Quelle est la formule politiquement réalisable ? Quelle formule peut, à la fois garantir notre sécurité dans un esprit absolument défensif et notre marche vers l'Union européenne, mais également la sécurité de l'Union soviétique, la position politique des dirigeants actuels du Kremlin ? C'est tout cela qu'il faut concilier.

Il est, pour des hommes politiques, toujours extrêmement désagréable et parfois destructif, même autodestructeur, de devoir perdre la face. Il faut donc trouver des formules qui permettent aux autres aussi — car il faut se mettre à la place des autres dans une négociation, pas trop au début mais à un certain moment — de ne pas perdre la face. Il faut se rendre compte de l'extrême difficulté de la situation d'un homme comme M. Gorbatchev qui doit défendre devant son opinion publique certaines formules diamétralement opposées à ce qui, pendant trente ans, quarante ans et même davantage, a été déversé par les médias et par la propagande partisane de ce pays sur cette opinion publique. C'est donc une manœuvre qui n'est certainement pas simple. Il faut donc avoir une certaine compréhension pour l'extrême difficulté de cette opération en Union soviétique.

Et puis il y a la vérification du désarmement qui s'est avérée être un domaine particulièrement propice à la coopération internationale, puisque les besoins logistiques nécessaires pour vérifier un accord de désarmement conventionnel en Europe dépassent largement les capacités d'une seule nation. Nous avons donc mis sur pied des arrangements pratiques visant entre autres à ouvrir nos programmes d'entraînement d'inspecteurs aux autres pays membres.

La vérification sur place requiert un nombre important de personnels, dont nul d'entre nous ne dispose. C'est pourquoi l'utilisation de technologies spéciales, entre autres à des fins de vérification, fait l'objet d'une étude au sein d'un groupe de travail créé à cet effet. C'est là un domaine dans lequel l'Europe peut développer, à côté de sa grande expérience déjà existante dans le domaine civil, des capacités supplémentaires qui pourront servir d'autres domaines d'observation. L'U.E.O. joue dès à présent un rôle moteur dans ce domaine, puisqu'elle est la seule organisation européenne à étudier l'application de nos technologies spatiales dans un domaine traditionnellement réservé aux superpuissances.

Dans tous ces domaines — besoins de sécurité, vérification, espace — les travaux de l'U.E.O. sont caractérisés par une attention particulière pour les besoins et priorités des pays européens. L'attention de notre organisation n'est pourtant pas exclusivement braquée sur l'évolution en Union soviétique et dans les pays de l'Europe de l'Est. L'actualité nous rappelle chaque jour le potentiel déstabilisateur des conflits et tensions dans la région méditerranéenne et plus au sud également. Les ministres ont confirmé, en avril dernier, le mandat du groupe de travail qui étudie ces questions sous l'angle de la sécurité en particulier, sous l'angle du dispositif naval et de la prolifération des missiles balistiques, questions auxquelles vous attachez à juste titre une très grande importance.

Je voudrais maintenant, pour terminer, Monsieur le Président, en venir aux questions institutionnelles. L'élargissement à l'Espagne et au Portugal, mais aussi l'accélération des événements politiques et stratégiques en Europe ont nécessité une adaptation de l'organisation qui a pris la forme d'une rationalisation de ses organes ministériels.

La complexité croissante des questions dont traitent le Conseil et les groupes d'experts des capitales a fait émerger l'importance pour l'U.E.O. de disposer d'un instrument d'analyse et de réflexion de haut niveau. L'Assemblée elle-même a toujours exprimé un intérêt très vif à ce que l'organisation se dote de tels moyens.

La création de l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O. doit permettre au Conseil et à l'organisation tout entière, donc aussi à l'Assemblée, de bénéficier d'une expertise académique dans le domaine de la sécurité. La personnalité du directeur désigné, M. John Roper, dont je tiens ici à saluer le dynamisme et la créativité, en est la meilleure garantie. J'espère vivement que les activités de l'Institut pourront démarrer dès le 1^{er} juillet.

Je suis convaincu qu'avec cette modernisation de l'organisation et avec les moyens accrus dont disposent désormais le Secrétariat général et l'Assemblée, l'U.E.O. est bien équipée pour faire face aux défis que l'évolution politique et stratégique en Europe nous posera.

Notre organisation se doit de rester ouverte au dialogue à tous les niveaux : au sein du Conseil, entre le Conseil et l'Assemblée avec nos alliés atlantiques, avec les pays de l'Europe de l'Est, surtout avec nos propres opinions publiques. Par les solutions qu'elle apportera aux défis pour la sécurité européenne que je viens d'énoncer, elle aura sa place à part entière dans la construction européenne. Telle est, M. le Président, la philosophie dans le cadre de laquelle la Belgique continuera sa contribution aux travaux de l'unique organisation européenne mandatée par traité pour examiner les questions de sécurité. »

M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.) a interrogé M. Eyskens sur le Traité de Bruxelles modifié en tant que véritable garant de la stabilité en Europe en matière de sécurité.

« Nous devons mener une action de pédagogie politique et diplomatique à l'égard des pays de l'Europe centrale et orientale à commencer par M. Gorbatchev pour bien prouver que c'est le système que nous avons mis en place qui est le seul valable pour assurer cette garantie » a déclaré M. Caro qui a poursuivi :

« Tant que nos gouvernements et vous-même, Monsieur le Ministre, en qualité de Président du Conseil de l'U.E.O., vous ne pourrez pas nous dire que l'ensemble du Conseil dont vous êtes le porte-parole estime que ce sont les traités que nous avons signés, défendus et adaptés aux évolutions nouvelles qui sont les véritables garants de l'ordre de paix et de sécurité en Europe ; tant qu'il y aura le recours aux superpuissances et à des négociations auxquelles nous ne serons pas associés, nous n'aurons pas atteint notre objectif. Sans vouloir être critique à votre égard, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vivement que vous nous donniez des éclaircissements sur ce point. »

« Sur le fond, vous avez tout à fait raison », a répondu M. Eyskens :

« Nos alliances sont défensives, elles ont un caractère multilatéral et elles constituent des garanties réciproques. C'est pourquoi nous insistons tellement depuis deux ou trois mois dans toutes les négociations avec l'Union soviétique pour dire que l'Allemagne unifiée doit rester dans l'O.T.A.N., que l'O.T.A.N. doit se maintenir

et qu'il n'y a aucune symétrie entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie. La conception initiale des deux pactes est totalement différente, de même que leur fonctionnement politique, puisque, dans le cadre de l'O.T.A.N., il s'agit de démocraties pluralistes alors qu'à l'intérieur du Pacte on opère par consensus. Cela est tout à fait différent. Il y a effondrement du Pacte de Varsovie, qui a été imposé à une série de pays, ce qui n'est nullement le cas pour l'O.T.A.N. Mais on se rend bien compte que le Pacte de l'O.T.A.N. doit également évoluer et devenir plus politique, dans la mesure où l'on peut parvenir à des formes de désarmement.

Donc, je persiste à croire que, tout en restant extrêmement fidèles à nos alliances, à tout ce qui est leur fondement même, nous devons faire un effort d'imagination pour que, dans le cadre de la C.S.C.E. qui existe, on puisse proposer à l'Union soviétique une formule à Trente-cinq qui lui permette d'accepter que l'Allemagne unifiée devienne membre de l'O.T.A.N. à part entière et non une Allemagne unifiée qui devienne membre d'un système politique mais qui, *de facto*, serait démilitarisée, ce qui serait évidemment un compromis tout à fait boiteux, totalement inacceptable et déjà rejeté par le Chancelier Kohl.

Je vous répondrai donc que, sur le fond, je suis entièrement d'accord avec vous, mais qu'il faut pouvoir en convaincre l'Union soviétique et avoir une certaine compréhension pour son problème qui est, comme je l'ai dit à la tribune, largement psychologique, qui est un problème de méfiance — entretenue depuis cinquante ans — et qu'il faut pouvoir, d'une manière ou d'une autre, bien cerner en faisant « un gros effort pédagogique », ainsi que vous le dites. »

M. Eyskens a conclu :

« J'ai le sentiment qu'on progresse sur cette voie, que de plus en plus, les dirigeants soviétiques se rendent à l'évidence que l'O.T.A.N. n'est ni une machination, ni une machine agressive et que c'est dans ce contexte multilatéral qu'on peut présenter les garanties les plus sûres pour que la sécurité soit offerte à tous et garantie pour tous. »

M. Jean Valleix, député (R.P.R.), a demandé au Président du Conseil des ministres quelles seraient les missions du groupe de travail au sein de l'U.E.O. dans le domaine de la vérification. M. Eyskens a indiqué que l'appui de ce groupe de travail se situerait surtout au niveau de la préparation et des propositions de négociation du côté occidental, l'U.E.O. n'étant pas « un négociateur autour de la table ».

Section III

Discours de M. Jenzenszky, Ministre des Affaires étrangères de Hongrie

Le jeudi 7 juin 1990, l'Assemblée de l'U.E.O. accueillait M. Jenzenszky, ministre des Affaires étrangères de Hongrie. qui prononça le discours suivant :

« Tout d'abord, je voudrais exprimer mes sincères remerciements pour les aimables et émouvantes paroles que le Président vient de prononcer et pour sa connaissance et sa compréhension de la place particulière que nous occupons en Europe et des problèmes spéciaux que nous y rencontrons.

C'est un grand honneur pour moi que l'un de mes premiers voyages en tant que ministre des Affaires étrangères du premier gouvernement hongrois librement élu depuis 1947 m'ait amené, sur l'invitation de votre Président, à cette session de l'Assemblée, organisme qui joue un rôle de plus en plus grand en Europe.

Je considère comme un événement historique qu'une personne venue de l'autre Europe prenne la parole à l'Union de l'Europe occidentale. Peut-être en ce moment-même le Premier ministre hongrois s'adresse-t-il à une autre assemblée qui est la plus haute instance politique du Pacte de Varsovie. Si son intervention est de loin la plus importante, la mienne en revanche est plus naturelle. Il y a mille ans que nous, Hongrois, avons définitivement choisi l'Ouest, l'Occident et la chrétienté, et notre position n'a jamais changé. Seuls l'histoire et un destin funeste nous ont plus d'une fois séparés de vous.

Nous avons tenté de rejoindre l'Europe occidentale en 1945, puis de nouveau en 1956, mais nous sommes convaincus que notre présente tentative sera couronnée de plus de succès. Nous apprécions toute la sympathie qui nous a été exprimée et le soutien que l'Europe occidentale et votre organisation ont apporté à l'élimination pacifique de l'État totalitaire et à l'établissement de la démocratie parlementaire et du pluralisme politique en Hongrie. Nous avons joué ainsi un rôle de pionniers dans la transformation de l'Europe en cette année mémorable qu'a été 1989.

La transformation politique et constitutionnelle étant en grande partie achevée, nous devons aujourd'hui faire face à la tâche immensément difficile qui consiste à changer l'économie. Pour assurer le renouveau de la Hongrie, nous avons misé avant toute chose sur nos ressources nationales propres et sur la compétence et l'esprit d'entreprise de notre nation. Ce sont des qualités dont les Hongrois contraints d'émigrer ont souvent fait preuve. En même temps, nous comptons beaucoup sur la participation de capitaux et d'hommes d'affaires étrangers.

Notre politique étrangère est guidée par le principe qui consiste à donner la priorité à nos intérêts nationaux. Elle a pour objectif principal de contribuer à la création d'un nouveau système de sécurité et de coopération européennes, de rétablir les liens traditionnels de la Hongrie avec l'Europe, de trouver une forme plus équilibrée d'action en matière de politique étrangère et d'adhérer le plus rapidement possible aux organisations d'Europe de l'Ouest travaillant à l'intégration.

Nous pensons que le rôle de l'Amérique du nord en Europe est important aussi pour le maintien de l'équilibre en Europe. Nous attachons une importance extrême à une coopération étroite avec l'Allemagne, tout en nous félicitant des ouvertures historiques que la France et la Grande-Bretagne ont entamées en direction de l'Europe centrale, et récemment de la Hongrie. Nous apprécions également le développement de nos relations avec d'autres États de l'ouest, du nord et du sud de l'Europe. Nous sommes reconnaissants de tout le soutien économique, scientifique et moral que nous recevons de vous.

Parallèlement, notre politique étrangère s'attache à renforcer les relations avec nos voisins sur la base des valeurs démocratiques et des avantages réciproques. Cet objectif est notamment servi par nos efforts visant à réinterpréter une politique de bon voisinage et à instaurer de nouvelles formes de coopération régionale.

Nous envisageons l'avenir d'une Europe unie non comme un grand bloc monolithique mais comme la somme de régionalismes préservant la diversité des identités nationales. En raison de la bonne orientation et de la richesse de son programme d'action, le projet de coopération entre les cinq pays de la région d'Europe centrale — Autriche, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Italie et Hongrie — apportera sans nul doute une contribution importante à l'édification d'une Europe commune. Il pourra enrichir celle-ci et la renforcer dans son être.

Nous avons la même attitude vis-à-vis d'autres groupes régionaux qui existent déjà ou qui se constituent sur notre continent. Avec l'Union soviétique, grande puissance avec laquelle nous avons une frontière commune, nous nous efforçons d'établir des relations de bon voisinage équilibrées et correctes fondées sur l'égalité. Nous nous proposons de remplacer le Comecon par une coopération économique bilatérale sur la base des prix de marché mondial et d'une comptabilité en devises convertibles.

Les changements qui se produisent en Europe centrale et orientale nous ont donné une occasion exceptionnelle de mettre un terme aux conflits qui ont longtemps dressé les uns contre les autres les peuples vivant dans cette région. Les nations qui deviennent libres devraient établir des relations libres les unes avec les autres. Les frontières entre États ne devraient pas faire obstacle à la libre circulation des personnes, des informations et des idées. La République hongroise est décidée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre cet objectif. Une coopération régionale intensive fait partie intégrante de toute coopération européenne, et c'est ce à quoi nous œuvrons dans nos rapports avec tous nos voisins.

Il faut que nous tirions tout le parti possible de notre position géographique et politique et du fait que nous sommes situés au carrefour des grandes familles linguistiques, religions et cultures européennes. Au sein d'une Europe qui tend vers l'unité, c'est précisément le régionalisme qui peut assurer la préservation des caractéristiques nationales et la réaffirmation des intérêts nationaux. La tolérance envers ceux qui professent des opinions politiques différentes ou qui ont une religion différente ou qui parlent une langue différente, c'est-à-dire la tolérance pour toutes les minorités, est la pierre angulaire de la démocratie.

Le principal objectif de notre politique des minorités est de faire respecter les droits de l'homme et, parmi ceux-ci, les droits des minorités. En raison des vicissitudes de l'histoire, un tiers de tous les Hongrois ont été laissés hors des frontières du pays et c'est pour cela qu'il incombe à la République hongroise de veiller à ce que la nation hongroise demeure en vie en tant que communauté culturelle et ethnique. C'est pourquoi, en respectant les traités internationaux et en agissant conformément à leur esprit, nous prenons position pour que soient observés les droits collectifs et individuels de nos frontières. Cette intention qui est la nôtre est également conforme aux promesses qu'ont formulées nos voisins.

Le temps est venu pour les minorités nationales de constituer le pont d'amitié le plus important entre les pays, mais c'est une tâche que seules des communautés ayant reconquis leurs droits et leur dignité peuvent accomplir. C'est dans ce contexte aussi que nous apprécions hautement la position adoptée par les pays démocratiques de l'Europe occidentale en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des minorités nationales.

Nous poursuivons un objectif fondamental qui est la sécurité pour la Hongrie mais nous savons qu'il ne pourra être atteint que lorsque la sécurité existera pour tous. Nous avons l'intention de contribuer à un système qui garantisse cette sécurité tant pour les pays de l'O.T.A.N. que pour ceux du Pacte de Varsovie et pour les pays neutres. L'Assemblée nationale et le gouvernement hongrois ont affirmé que la participation de notre pays au Traité de Varsovie est contraire à la volonté de la nation telle qu'elle s'est exprimée en 1956 et que le Traité de Varsovie lui-même est devenu superficiel.

C'est dans cet esprit que nous allons entamer des négociations avec les pays membres du Traité de Varsovie, mais, au lieu de prendre des mesures unilatérales, nous allons tenir compte des règles du droit international, des positions de nos voisins et de la nécessité de préserver la capacité de défense de nos forces armées, ainsi que d'intérêts et de préoccupations d'ordre plus général.

Les troupes soviétiques seront retirées de Hongrie, je l'espère, d'ici au milieu de 1991. Il y a deux jours, à Copenhague, le ministre soviétique des Affaires étrangères m'a dit que l'Union soviétique était prête à accepter la nouvelle orientation de la Hongrie; il l'a même considéré comme toute naturelle et il a exprimé son espoir qu'un accord intervienne entre les deux alliances lorsqu'elles auront cessé de se considérer comme ennemies. Bien que nous soyons résolus à ne pas rester liés à une alliance qui n'a jamais servi notre intérêt, nous sommes prêts, pour la cause de la sécurité européenne, à remplir notre rôle pour faciliter l'heureuse conclusion des pourparlers de Vienne et pour œuvrer à un système de sécurité paneuropéen susceptible de constituer une solution de rechange pour nos alliés.

Le cadre institutionnel de la C.S.C.E. — les réunions et structures qui doivent être graduellement mises en place dans les domaines du dialogue politique, de la gestion des conflits, de la sécurité militaire, de la coopération économique, de la protection

de l'environnement et de la dimension humaine — revêt une importance capitale pour la création d'une nouvelle unité européenne, complémentaire des autres organisations européennes dont l'expérience et les activités sont indispensables au processus d'Helsinki et qui continueraient naturellement à fonctionner.

Un rôle particulièrement important dans l'établissement d'un nouvel ordre pacifique en Europe sera dévolu aux organisations du continent pour l'intégration. Aussi observons-nous avec une satisfaction profonde que ces organisations, au nombre desquelles figurent l'U.E.O. et votre assemblée, ont accordé ces derniers mois une attention particulière aux transformations historiques qui ont eu lieu en Europe orientale et centrale. Votre Assemblée a tenu une session extraordinaire exclusivement consacrée à cette question et nous en sommes très reconnaissants.

Nous nous réjouissons également de la résolution que le Conseil de l'U.E.O. a adoptée le 23 avril et par laquelle il chargeait le Président en exercice et le secrétaire général de l'U.E.O. d'établir des contacts avec les gouvernements démocratiquement élus de l'Europe orientale et centrale en vue de recueillir des informations. Pour notre part, nous nous réjouissons vivement à l'avance du développement de ces nouvelles formes de relations avec vous. Nous entretenons déjà avec votre Assemblée des rapports qui remontent à un an et demi, période d'évolution dynamique, et nous gardons le meilleur souvenir de la visite que l'ancien Président de votre Assemblée, Charles Goerens, a faite à Budapest en 1989 ; et nous vous sommes reconnaissants d'avoir déjà donné à deux reprises à des membres du parlement hongrois la possibilité de participer à des sessions de votre Assemblée.

Conformément aux objectifs que définit la résolution du Conseil de l'U.E.O. que j'ai mentionnée tout à l'heure, j'invite dès à présent le Président en exercice du Conseil de l'U.E.O. et le secrétaire général à faire une visite en Hongrie en vue de développer encore des relations naturellement profitables avec l'Assemblée. Nous attendons également avec impatience et amitié la visite en Hongrie de délégations de l'Assemblée et je confirme ici l'invitation que nous avons déjà faite à cet effet. Nous serions heureux que ces visites puissent avoir lieu cette année. Selon nous, une nouvelle dimension institutionnelle pourrait être donnée à nos relations avec l'Assemblée si celle-ci accordait à la Hongrie un statut d'invité spécial.

J'ai envers vous, Monsieur le Président, et envers vous, Mesdames et Messieurs, une dette de reconnaissance pour votre invitation et pour l'occasion que vous m'avez ainsi donnée de vous présenter les objectifs et les tâches que s'est fixés la politique étrangère hongroise. Je serai heureux d'essayer de répondre à vos questions et je vous remercie de votre attention.»

Section IV

Discours de M. Atwood,

Secrétaire d'État à la Défense des États-Unis

Le jeudi 7 juin 1990, M. Donald Atwood, secrétaire d'État à la Défense des États-Unis s'est adressé à l'Assemblée de l'U.E.O. en ces termes :

« Merci, M. le Président, de cette aimable présentation. C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous. Je suis souvent venu en visite à Paris par le passé, mais c'est la première fois que je m'y trouve depuis que je suis devenu Secrétaire d'État à la défense.

Je tiens à remercier les membres de l'Union de l'Europe occidentale de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui. Pour moi, l'U.E.O. est une organisation importante qui accroîtra son influence dans les mois et les années à venir en aidant les pays d'Europe de l'Est à mener à bien leur marche vers la démocratie. Avec l'O.T.A.N., l'U.E.O. sera un instrument de sécurité pour ses États membres et un facteur de stabilité dans toute l'Europe.

L'esprit démocratique qui se propage actuellement à travers l'Europe a survécu aux quarante-cinq années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre la plus dévastatrice de toute notre histoire collective. Sur ses ruines se sont établies entre les États-Unis et l'Europe occidentale des relations qui ont garanti notre sécurité commune et maintenu la paix. Ce sont des relations basées sur une vocation démocratique partagée et sur la volonté inébranlable de protéger notre liberté.

Ces mêmes idéaux trouvent enfin leur expression dans de nombreuses parties du monde communiste. Nous sommes aujourd'hui au seuil d'une ère nouvelle entre les nations d'Europe. Notre détermination à résister aux forces de l'oppression a semé les germes de la renaissance de la démocratie qui est en train de déferler vers l'est du continent.

Pendant plus de quarante ans, c'est l'inquiétude suscitée par la politique expansionniste de l'Union soviétique qui nous a contraints à être prêts à toute éventualité. Mais les Soviétiques semblent désormais avoir adopté une attitude moins agressive et plus conciliante dans leurs relations avec l'Ouest. La rencontre de la semaine dernière entre le Président Bush et le Président Gorbatchev a renforcé cette tendance positive.

Les Soviétiques ont commencé à réduire leurs dépenses militaires et paraissent disposés à négocier de nouvelles réductions dans le cadre d'accords de réduction des armements. Ces efforts nous encouragent. Cependant, le fait que l'énorme capacité militaire soviétique se trouve associée à une structure gouvernementale dont la base est étroite nous oblige à nous préoccuper de l'avenir.

Le Kremlin dispose encore d'une énorme armée permanente et continue à moderniser sa redoutable capacité nucléaire stratégique. Étant donné que les précédents dirigeants soviétiques ont été enclins à utiliser ces forces pour étendre leur empire ou pour intimider autrui, le monde entier est concerné par le résultat des efforts actuellement déployés pour transformer la société soviétique.

C'est pourquoi les événements actuels dans les États baltes préoccupent tant de gens. Les États-Unis n'ont jamais reconnu leur incorporation dans l'Union soviétique. Nous pensons que les peuples de ces pays doivent se voir accorder le droit à l'autodétermination et nous pensons qu'il faut résoudre la crise actuelle par le dialogue et non par la force. Les États baltes peuvent être considérés comme la pierre de touche des intentions des Soviétiques. Si ceux-ci ne parviennent pas à faire face à un problème difficile de ce genre, cela ne présagera rien de bon pour l'avenir.

Les problèmes politiques de l'Union soviétique ne se limitent pas à la région de la Baltique. La situation présente suscite le mécontentement dans beaucoup des républiques soviétiques, y compris la plus grande d'entre elles, la Russie. Avant tout, la direction actuelle est tenue pour responsable de l'indifférence que, pendant de nombreuses années, le parti communiste a montrée pour les besoins et les aspirations du peuple soviétique. C'est pourquoi le peuple veut que cela change.

En portant nos regards vers l'avenir, nous pouvons nous faire une idée de ce que nous voudrions qu'il soit. Nous voudrions voir une Union soviétique forte et confiante. Mais que cette force et

cette confiance ne soient pas fondées sur la puissance militaire et l'intimidation. Elle devrait se baser sur une économie solide et, ce qui est le plus important, sur un gouvernement à l'écoute des aspirations et des besoins des peuples soviétiques. Ainsi, l'Union soviétique se ferait respecter et non pas craindre de ses voisins et elle aurait des rapports positifs avec le monde.

Les Soviétiques sont confrontés à d'énormes difficultés économiques. Les produits de base sont rares. Nous avons du mal à imaginer à quel point la réforme est nécessaire quand l'une des revendications des mineurs de charbon en grève est simplement d'obtenir du savon.

On ne cesse de promettre des réformes du marché que pour les remettre à plus tard. Il est évident que l'Union soviétique n'a pas les cadres et l'infrastructure qui lui permettraient de passer facilement à une économie de marché, si tant est que cela soit vraiment son objectif.

Même si elle finit par se résoudre à opérer cette transition, celle-ci sera sans aucun doute difficile et douloureuse. L'expérience de l'Europe de l'Est montre qu'elle doit aller de pair avec une véritable réforme politique si l'on veut que le citoyen moyen apporte son soutien aux choix difficiles qui devront être faits.

Lorsqu'il a accepté la présidence qui venait d'être créée, M. Gorbatchev a reconnu que la crise économique soviétique était liée à la structure politique du pays. Il a dit « Nous avons été entravés par l'inertie, par des vues dogmatiques qui se sont enracinées au cours des décennies, par l'habitude de la stagnation, par la passivité, par une vie passée à recevoir des instructions d'en haut. »

Reste à savoir s'il prévoit ou s'il a la possibilité d'entreprendre les réformes fondamentales indispensables. Les événements de 1989 nous ont appris que l'aspiration à la liberté et à la dignité humaine est universelle et qu'elle ne peut pas être indéfiniment réprimée. 1989 nous a également appris que, mieux un gouvernement incarne les buts et les aspirations de son peuple, plus il est crédible.

Nous nous félicitons bien entendu des intentions proclamées par les Soviétiques, mais tant que le gouvernement soviétique ne se fondera pas sur le pluralisme politique, sur des élections libres et l'autorité de la loi, nous devons tenir compte avant tout de ses capacités. Or, il faut des années pour acquérir des capacités alors que les intentions peuvent changer du jour au lendemain.

Que signifient toutes les leçons de 1989 du point de vue de la politique de défense des États-Unis ? Le gouvernement Bush a agi hardiment pour adapter notre politique nationale de sécurité à l'évolution du contexte international. La menace d'un conflit terrestre majeur en Europe ayant considérablement diminué, nous avons commencé à restructurer nos forces militaires afin de tirer parti des changements qui se sont produits en Europe.

Le Président Bush a demandé à l'O.T.A.N. d'entreprendre un vaste réexamen de sa stratégie. Sur le plan militaire, le général Galvin a déjà commencé à réduire les exigences relatives à l'état de préparation des forces. D'autres ajustements suivront, en particulier si nous parvenons à conclure un accord C.F.E. Nous sommes favorables à ce réexamen et nous comptons sur une étroite coopération avec nos alliés pour adapter l'O.T.A.N. à la nouvelle situation en matière de sécurité.

La question primordiale qui a dominé notre travail de planification a été la suivante : si l'évolution favorable de l'année dernière se poursuit sans revirements majeurs et si la menace de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie continue à diminuer, à quel type d'exigences mondiales la puissance militaire des États-Unis devrait-elle satisfaire ?

En réponse à cela, je dirais qu'il y a deux préoccupations et deux grandes conclusions. La première est que nous pouvons nous permettre de continuer à pratiquer des réductions importantes et appropriées de nos forces militaires. La seconde que, même dans la meilleure des situations prévisibles, les États-Unis doivent conserver une importante capacité militaire permettant de couvrir le monde entier et, en particulier, maintenir leur présence militaire en Europe.

Cet après-midi, j'aimerais examiner avec vous les six éléments principaux sur lesquels se fonde la politique de défense des États-Unis pour les dix années à venir.

Premièrement, les États-Unis doivent maintenir une forte capacité de dissuasion stratégique parce que, même dans l'hypothèse la plus optimiste, l'Union soviétique va conserver un solide arsenal nucléaire stratégique. Ces forces constituent le noyau de la puissance soviétique globale. S'il y renonçait, le Kremlin perdrait son statut de superpuissance.

Même actuellement, les Soviétiques modernisent leurs forces nucléaires à un rythme remarquable pour un pays en pleine crise économique. L'année dernière, par exemple, ils ont fabriqué 140 ICBM alors que nous n'en fabriquons que 12. Il se peut qu'ils réorganisent leurs forces nucléaires pour se conformer à un accord sur la limitation des armements, mais tout semble indiquer qu'ils poursuivent leur programme de modernisation.

Nous allons en outre devoir nous préparer à ce que le nombre de pays disposant d'armes nucléaires et de vecteurs augmente dans le monde — témoin la tentative récente de l'Irak pour se procurer des détonateurs d'armes nucléaires et la poursuite de ses efforts de mise au point de missiles balistiques.

La dissuasion a fonctionné pendant des décennies. A l'avenir, cependant, nous devrions nous orienter vers une combinaison dûment équilibrée de systèmes modernes offensifs et défensifs. L'initiative de défense stratégique offre une importante occasion de renforcer notre capacité de dissuasion. Elle peut également faire pièce à la menace croissante des missiles balistiques et à la prolifération des armes chimiques, biologiques et nucléaires qui sont actuellement développées dans le tiers monde.

Le second impératif est, à notre avis, la nécessité de conserver des alliances solides. Nos alliances en Europe et en Asie ont été au cœur de la réussite de notre stratégie nationale depuis quarante ans.

L'Alliance atlantique est particulièrement importante pour les États-Unis. Elle reste pour eux le meilleur moyen de maintenir leur présence en Europe et constitue le véhicule principal de notre dialogue sur les questions politiques et les questions de sécurité dans toute l'Europe.

Toutefois, nous estimons aussi que des organisations comme l'Union de l'Europe occidentale sont indispensables à l'avenir de l'Europe parce qu'elles sont en mesure de s'étendre vers l'Europe de l'Est et de l'aider à se restructurer politiquement et économiquement. L'O.T.A.N. continuera à être le moyen principal d'assurer notre sécurité future, mais nous nous félicitons du renforcement du pilier européen de l'Alliance et des contributions que l'U.E.O. peut apporter à cet effort.

Il se peut qu'à l'avenir, nos alliés et nous-mêmes jouions des rôles différents. Les responsabilités se répartiront sans doute autrement entre les partenaires. Ce qui ne doit pas changer, c'est notre position fondamentale en faveur de l'unité et de la force militaire.

Une force de dissuasion nucléaire reposant sur une large participation de l'Alliance reste en particulier nécessaire. Et nous aurons besoin d'initiatives créatrices pour répondre aux besoins futurs en matière de forces, et notamment de corps multinationaux.

Notre engagement serait bien entendu vide de sens s'il ne reposait que sur des mots. C'est pourquoi le troisième élément durable de notre stratégie est le déploiement avancé de forces des États-Unis.

Les États-Unis demeureront en Europe aussi longtemps que leur présence y sera souhaitée. En coopération avec nos alliés, notre présence ici et là dans le monde atténue les tensions régionales traditionnelles tout en créant un sentiment de sécurité et de stabilité qui permet aux démocraties de grandir et aux économies libres de marché de prospérer.

La différence entre les paroles d'encouragement et les actes de conviction est que nous sommes disposés à mettre en œuvre, sur le terrain, des troupes américaines. Le message que nous adressons à nos amis comme à nos ennemis est que les Américains sont prêts à risquer leur vie pour garantir la sécurité de leurs amis et alliés.

Il ne fait aucun doute que nous ajusterons le niveau des forces déployées, surtout en Europe, mais seulement lorsqu'un accord sur les forces conventionnelles aura été conclu avec les Soviétiques. Rien ne peut remplacer la stabilité et la dissuasion que procurent nos déploiements avancés.

Quatrièmement, si les relations politiques entre les nations peuvent connaître de grands changements, la géographie, elle, ne change pas. Des océans nous séparent de nos amis, et quoi qu'il puisse se passer à Moscou, la maîtrise des mers demeurera toujours importante pour nous.

L'interdépendance croissante entre l'économie des États-Unis et celles de leurs principaux partenaires commerciaux rendra la supériorité maritime plus importante encore dans les années à venir.

Ces intérêts peuvent toutefois être protégés par une force navale un peu plus réduite.

Le cinquième élément est notre capacité de faire intervenir notre puissance rapidement et efficacement dans le monde entier. Pour défendre les intérêts des États-Unis et protéger les vies américaines, nous devons avoir les moyens militaires d'utiliser la force selon des modalités correspondant au niveau du conflit.

Une supériorité nucléaire écrasante ne présente guère d'intérêt dans des conflits régionaux comme la guerre Iran-Irak. Nous avons besoin d'une force bien entraînée, hautement professionnelle et convenablement équipée, prête à aller n'importe où, n'importe quand.

Il est donc indispensable que nos forces restent mobiles. Nous avons besoin de la vitesse et de la souplesse des ponts aériens pour répondre à l'aggravation rapide d'une menace et nous avons besoin de la capacité et de la résistance des transports par mer pour appuyer nos forces une fois déployées. Bref, la mobilité continuera de faire partie intégrante de notre capacité mondiale de dissuasion.

Le sixième et dernier impératif est d'avoir une base industrielle solide et technologiquement avancée. La clé d'une défense forte est une force militaire de haute qualité, c'est-à-dire un personnel ayant reçu une bonne formation et un bon entraînement et doté d'armes sophistiquées. Nos systèmes d'armes sont de grands multiplicateurs de forces qui peuvent nous permettre de nous opposer efficacement à un ennemi supérieur en nombre.

Comme nous entamons une restructuration fondamentale de nos forces armées, nous miserons, plus que jamais auparavant, sur notre capacité à mettre au point les armes les plus perfectionnées du monde. Notre sécurité future est directement fonction du maintien d'une base industrielle solide et dynamique.

Si nous cessons d'être capables de produire des armes de tout premier ordre, non seulement nos forces seront moins nombreuses en 1995, mais elles seront aussi dangereusement plus faibles. Une part importante de notre effort visant à maintenir une force militaire de haute qualité consistera à développer les programmes de mise au point d'armes nouvelles en coopération avec nos alliés et amis.

Avec la diminution des dépenses de défense, ni les États-Unis ni leurs alliés ne pourront continuer à satisfaire à eux seuls leurs besoins en matière de sécurité nationale. Il nous sera à tous de plus en plus difficile de financer les armes perfectionnées nécessaires pour répondre aux exigences futures de notre sécurité.

La coopération en matière d'armement abaisse le coût élevé de la mise au point d'armes nouvelles en éliminant les activités de recherche et développement qui font double emploi. Parce qu'ils permettent de tirer un meilleur parti des capacités technologiques de chaque pays participant, les programmes de coopération créent une base d'information et de compétence scientifiques plus large pour répondre à nos besoins collectifs de sécurité. Pour que cette démarche soit couronnée de succès, il est indispensable que chaque pays devienne un partenaire à part entière, à la fois donateur et donataire de technologie. Les États-Unis sont profondément attachés à cette approche.

En résumé, les six éléments de la politique de défense des États-Unis pour les années 1990 sont les suivants : des forces stratégiques offensives et défensives, notre système d'alliances, le déploiement avancé des forces, la supériorité maritime, des forces d'intervention souples et une solide base industrielle.

Loin de perdre une partie de sa puissance dans le monde, l'Amérique continuera d'assumer des responsabilités mondiales dans les années à venir. Nous continuerons d'avoir la capacité d'intervenir dans le monde entier. Les menaces pour la sécurité n'ont pas été inventées par le parti communiste de l'Union soviétique et des menaces persisteront longtemps après que ce parti aura fermé boutique. Le monde restera donc dangereux et continuera de bénéficier, et en vérité d'avoir besoin, de l'influence stabilisatrice d'une Amérique militairement forte alliée à des pays démocratiques forts.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre une réduction radicale de nos forces armées, comme nous l'avons fait au lendemain de la Seconde guerre mondiale, de la guerre de Corée et de la guerre du Vietnam. Ces réductions nous avaient affaiblis et nous avons dû par nous trouver dans l'obligation de rétablir la situation à grands frais. Pour réduire nos dépenses de défense, nous suivons actuellement une voie plus prudente, en nous laissant guider par une stratégie qui fait ses preuves depuis quarante-cinq ans.

L'avenir des États-Unis et celui de l'Europe sont liés. Tirons parti des succès du passé pour bâtir un nouveau cadre politique et économique qui permettra à l'Europe de retrouver l'unité et la liberté.

En intitulant son autobiographie « Present at the Creation », Dean Acheson se référait à l'effort de reconstruction des institutions européennes après la Seconde guerre mondiale. Aujourd'hui nous sommes présents, si vous le voulez, pour la re-création de l'Europe. Nous avons l'occasion de façonner le monde pour les générations à venir. Il ne faut pas la manquer.»

Section IV

**Discours de M. Roland Dumas,
Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères,**

Président en exercice du Conseil des Ministres

Au cours de la deuxième partie de la 36^e session ordinaire, le mardi 4 décembre 1990, M. Roland Dumas, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, président en exercice du Conseil des Ministres a prononcé le discours suivant devant les membres de l'Assemblée :

« M. le Président, la présidence du Conseil est extrêmement sensible à vos paroles de bienvenue dont je vous remercie personnellement, chaleureusement. Je vous suis reconnaissant, en particulier, d'avoir tenu à rendre hommage à l'action de cette présidence pendant le temps où elle exerce ses responsabilités.

M. le Président, M. le Secrétaire général, Mmes et MM. les parlementaires, Mesdames et Messieurs, la France s'honore d'avoir la responsabilité de la présidence du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale en des heures exceptionnelles de l'histoire du vieux continent. J'ai déjà eu le plaisir, par le passé, de venir exposer devant votre Assemblée les positions et les conceptions de mon pays. C'est donc aujourd'hui un plaisir renouvelé et je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de faire le bilan de ces premiers mois de présidence et de tracer avec vous quelques perspectives. Je me prêterai volontiers, ensuite, au jeu des questions et des réponses qui nous permettra, comme à l'accoutumée, d'approfondir notre dialogue.

Le début de la présidence française a été marquée par la crise du Golfe. Je ne reviendrai pas ici, m'adressant à un parterre de parlementaires qui suivent ces questions de très près, sur le détail des positions arrêtées par les pays membres. Je rappellerai cependant, parce qu'il faut le souligner, leur unanimité à condamner l'agression dont a été victime le Koweït et leur ferme, très ferme, volonté de voir respecter les résolutions des Nations unies.

Je n'entends pas décrire non plus les diverses dispositions qui ont été prises par les États membres pour coordonner leurs actions de mise en œuvre de l'embargo et pour dégager des possibilités de coopération dans le domaine logistique. M. le Ministre français de la défense nationale, qui doit intervenir devant vous cet après-midi y reviendra certainement.

Je tirerai toutefois deux leçons essentielles. La première : l'Europe, sous cette forme, est présente dans le Golfe. Deuxième leçon : l'U.E.O., sollicitée pour la première fois par une crise internationale majeure — première grande crise du nouvel ordre mondial — a fait la preuve de sa capacité à répondre aux exigences du moment.

Je relève en premier lieu le rythme et la qualité de notre coopération. Après le déclenchement de l'agression irakienne qui remonte au 2 août dernier, et avec un préavis très bref, vous vous en souvenez, le Conseil ministériel s'est réuni à deux reprises : les chefs d'état-major ont pu tracer, dès les jours qui ont suivi l'agression, les premières lignes d'une coopération et, très rapidement, des structures efficaces de concertation réunissant des diplomates et des militaires ont été mises en œuvre.

Je relève ensuite que les résultats obtenus sont remarquables par biens des aspects. La coordination entre les moyens navals engagés par les pays membres pour mettre en œuvre l'embargo se déroule dans des conditions excellentes. Elle a permis une rationalisation des efforts dans les différentes zones d'action et un soutien mutuel efficace et constant. J'avance ce constat car je m'en suis rendu compte moi-même, sur place, lorsque je suis allé sur la zone accompagner le Président de la République dans la tournée qu'il a faite à cette occasion.

Pour l'avenir, je tire deux enseignements de cette capacité de notre organisation à réagir rapidement et à engager une coopération efficace comme celle que je viens de rappeler.

D'abord, la preuve est apportée, s'il en était encore besoin, de l'intérêt du cadre institutionnel que constitue l'U.E.O. Au moment où s'engage une discussion précisément sur l'institution, il faut que nous gardions à l'esprit ceci dans nos débats, engagés ou à venir, sur la sécurité européenne.

Par ailleurs, les États membres ont démontré leur capacité d'agir en commun pour le respect du droit international et la défense de leurs intérêts. L'U.E.O. a, à cet égard, une compétence originale que n'ont pas d'autres organisations. Ils convient donc que les Européens en tirent le meilleur parti. Ne serait-il pas illusoire de vouloir bâtir une Union européenne forte sans que cet ensemble économique et politique qui va continuer à se construire sous nos yeux ait la possibilité de défendre ses intérêts et ses ressortissants dans le monde? Une Europe unie, telle que nous l'imaginons, ne pourra pas s'en remettre à des tiers.

L'U.E.O. se doit donc de contribuer activement au débat engagé sur ce qu'il est convenu d'appeler l'architecture future de sécurité européenne, débat qui porte à ce stade sur les modalités d'évolution ainsi que la place respective de trois composantes: l'Europe communautaire, l'Alliance atlantique et la C.S.C.E.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par cette dernière, en rappelant l'importance du sommet de Paris qui vient de se tenir dans un climat d'extraordinaire consensus et qui aura contribué à tourner une page de l'histoire européenne. La France s'honore d'avoir été l'hôte de cet événement exceptionnel qui restera le symbole de la fin de la césure arbitraire de l'Europe. Avec l'apurement du passé, des décisions importantes ont été prises. Les réunions politiques régulières, la poursuite des négociations sur le désarmement et la confiance, la mise en œuvre d'un début d'institutionnalisation sous la forme d'un secrétariat et d'un centre de prévention des conflits, tout cela, rapidement résumé, va contribuer à donner une ampleur nouvelle à la coopération entre les États membres de la C.S.C.E., cadre essentiel pour la stabilité de notre continent.

Quant à l'Alliance atlantique, l'évolution récente de l'Europe et des relations Est-Ouest appelle à son adaptation sans remettre en cause sa finalité essentielle. N'est-il pas temps, en effet, de mieux faire apparaître la contribution européenne et de parvenir à une relation transatlantique à la fois stable, durable et plus équilibrée?

Cette affirmation européenne, dont je viens de tracer les grands traits, ira de pair avec l'intensification de la construction communautaire. Il va de soi qu'en matière de défense et de sécurité, cette dernière n'avancera que par étapes et qu'à chacune de ces étapes devra correspondre un renforcement de la stabilité. Mais dans ce cadre européen, tirons dès à présent tout le parti possible de

l'U.E.O. ; les États déjà membres devraient pouvoir intensifier leurs efforts tout en engageant, quand c'est possible, avec l'ensemble des partenaires des Douze, une coopération sur toutes les questions de sécurité touchant à des intérêts communs.

Je pense notamment au désarmement. L'accord signé à Paris le 19 novembre au cours du sommet dont je viens de parler, a constitué un événement historique sans précédent, tout le monde en convient. Sa mise en œuvre va permettre d'établir en Europe une situation de parité et de stabilité dans des relations militaires jusqu'ici marquées par la confrontation des dispositifs et une formidable asymétrie au profit essentiellement de l'Union soviétique. Toute attaque surprise devrait désormais devenir impossible et aux discussions rhétoriques aveuglées par l'idéologie va succéder ou succédera la volonté de dialogue, de transparence et de compréhension.

Mais notre travail ne sera pas achevé pour autant. Il ne fait même que commencer. L'accord du 19 novembre est encore marqué, qu'on le veuille ou non, par les séquelles de l'après-guerre. Mais il constitue un point de passage obligé vers d'autres étapes qui conforteront la stabilité et la sécurité de l'Europe. C'est le travail qui nous reste à accomplir.

Dans l'immédiat, nous allons aborder une phase de discussions concernant maintenant les effectifs des forces armées. En parallèle, seront préparées les futures négociations à entreprendre entre tous les participants à la C.S.C.E. après la réunion d'Helsinki en 1992. La présidence française, pendant la période qui sera la sienne, entend animer au mieux les travaux de l'U.E.O. afin que nous puissions apporter une contribution effective et décisive à l'élaboration des positions de négociation pour ces prochaines échéances.

Je tiens aussi à rappeler l'importance que nous attachons à notre coopération dans la mise en œuvre des dispositions de vérification. Il ne peut y avoir de désarmement sérieux sans confiance, donc sans contrôle de vérification. Lors de la prochaine session ministérielle de l'U.E.O. les ministres devraient entériner des propositions concrètes à cet égard : c'est une des grandes préoccupations de la présidence, et vous connaissez les efforts qu'elle poursuit pour lancer un programme spécifique de coopération pour l'exploitation des données satellitaires. Nous avons été les premiers à en parler avant même d'exercer cette présidence. Mon collègue de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, évoquera ce sujet cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi pour conclure, avant d'engager les discussions avec vous et de rejoindre Bruxelles où se tient aujourd'hui le Conseil des affaires étrangères, d'évoquer l'Institut d'études de sécurité qui vient d'être mis en place et que nous allons inaugurer officiellement dans les prochains jours. Cette inauguration vient à son heure et à un bon moment. Puisque nous devons poursuivre notre réflexion sur les sujets que j'ai évoqués tout à l'heure, quel meilleur endroit que cet institut pour poursuivre cette tâche ? Vous le savez, et je n'en tire aucune gloire personnelle, cette création est le résultat d'une initiative de la France. Ce n'est pas pour m'en flatter que je reviens sur ce point, bien au contraire, mais c'est pour rappeler quelles sont, dans l'esprit des promoteurs de l'idée, comme de ceux qui l'ont acceptée, les deux tâches essentielles que nous avons voulu confier à cet institut et dont l'actualité, qui nous sert pour une fois, est venue souligner toute la pertinence.

Parmi ces tâches, il s'agit en premier lieu d'approfondir la réflexion sur les questions de sécurité européenne. C'est un point essentiel du débat sur l'union politique, débat qui est devant nous et qui va s'ouvrir dans quelques jours à Rome, vous le savez, puisque nous lancerons les deux conférences intergouvernementales qui se dérouleront pendant l'année 1991.

Seconde tâche, l'Institut a vocation à développer le dialogue avec les pays d'Europe centrale et orientale et l'Europe de l'Ouest. Ce dialogue est désormais engagé et je m'en réjouis. A un moment de profonde remise en cause des cadres de sécurité nés de l'après-guerre, il serait vain pour nous, Européens « de l'Ouest », de réfléchir à l'avenir de nos institutions et de notre coopération sans tenir compte des préoccupations des nouvelles démocraties européennes. L'Europe marcherait sur une seule jambe, et l'on sait que cela ne va jamais très bien quand il en est ainsi.

Sans doute ne pourrions-nous pas apporter facilement et rapidement des réponses aux problèmes nouveaux qui nous sont posés. Raison de plus pour nous engager dans cette réflexion le plus vite possible. En tout cas, un effort de dialogue et de compréhension est désormais engagé, et en particulier dans le cadre de notre institut. Il convient donc de poursuivre avec détermination, avec résolution. Et tel est bien l'état d'esprit de la présidence.

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous dire enfin, avant d'ouvrir le dialogue annoncé, tout l'intérêt que la présidence en exercice attache à vos travaux. Ce n'est pas là une figure de style, ce n'est pas là une formule de complaisance. Je crois en effet que l'U.E.O. va être appelée à jouer un rôle essentiel dans les années à venir.

D'abord, parce que vous représentez des millions d'hommes et de femmes qui, nous le savons, s'inquiètent des grands bouleversements actuels mais qui, au fond d'eux-mêmes, nourrissent, dans le même temps qu'ils s'inquiètent, l'espoir d'une Europe de paix. Est-ce bien ce à quoi nous voulons travailler. C'est assez dire l'importance de votre contribution à ce débat essentiel de cette fin de siècle : la sécurité future du citoyen européen.

De grands progrès ont été accomplis dans ce domaine depuis les grands bouleversements de la fin de 1989 et qui ont trouvé leur point d'orgue avec le sommet de la C.S.C.E. à Paris. Mais d'autres progrès restent à faire. Constatons-le. Je vous invite donc à les poursuivre, à les imaginer quand il le faudra, à les réaliser toujours, car votre rôle sera pour l'époque qui commence un rôle essentiel. Je vous remercie.»

M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), a demandé au ministre d'État quelles étaient ses vues « sur une organisation dans les pays du Proche et du Moyen-Orient, inspirée peut-être de ce que nous essayons de bâtir sur le plan européen en matière de stabilité pour conjurer tout risque nouveau de crise ».

Cette organisation permettrait « grâce à un contrôle démocratique, en tenant compte des droits de l'homme et bien entendu de l'exploitation des ressources pétrolières d'éviter que celles-ci ne deviennent demain un nouvel enjeu et vraisemblablement un moyen de chantage contre les pays industrialisés avec les conséquences que cela entraînerait dans le dramatique développement des pays du sud auquel nous sommes toujours confrontés. Pourrions-nous en venir à une sorte de C.S.C.E. pour le Moyen-Orient? ».

M. Roland Dumas a répondu en ces termes à M. Jean-Marie Caro :

« Je crois en effet que, devant la multiplication des conflits dans cette région du monde, il est indispensable que la Communauté internationale, la Communauté des nations, envisage un jour un

règlement global de toutes ces crises. Nous ne voulons certes pas faire le lien dans l'immédiat entre quelques-uns de ces conflits et l'affaire du Koweït — ce serait donner des arguments au Président Saddam Hussein — mais on peut constater que cette zone de turbulences mérite une approche particulière. Aussi, lorsque M. Caro me demande pourquoi ne pas concevoir une réunion du type de la C.S.C.E., qui traiterait des droits de l'homme et de l'exploitation des ressources, je lui réponds : pourquoi pas en effet ? Mais j'ajouterai aussi le traitement de la sécurité dans la région.

C'est pour cette raison que nous avons, dans les plans qui ont été exposés par le gouvernement français en diverses occasions, exprimé le désir de voir se tenir une conférence internationale qui prendrait en charge ces différents conflits et se pencherait sur les thèmes que vous avez évoqués : les droits de l'homme, l'exploitation des ressources, le désarmement contrôlé dans tous ces pays, car il ne faut pas oublier que c'est actuellement la région du monde où l'on constate la plus grande accumulation d'armes de toutes sortes, et enfin les règles de sécurité. Cela va tout à fait dans la direction souhaitée par la France, souhait qu'elle a exprimé en plusieurs occasions. »

M. Roland Beix, député (S.), a interrogé M. Roland Dumas sur l'architecture future de la sécurité européenne. La C.S.C.E. risquant d'être un lieu de débat pendant des dizaines d'années avec une Europe à deux vitesses sur le plan économique, quel peut être dans une telle situation le rôle important de l'U.E.O. ? a demandé M. Beix. « Allons-nous vers un élargissement de l'Institution ? Allons-nous vers un renforcement de la coopération militaire ? L'accroissement du nombre de forces multinationales, une coopération renforcée entre les pays détenteurs de l'arme nucléaire sont des questions qui se posent, parmi d'autres, à cette institution. »

M. Roland Dumas dans sa réponse a souligné que faire l'Europe signifiait d'abord le règlement du problème de la construction européenne des Douze. Les pays de l'Europe centrale et orientale veulent par ailleurs « s'acheminer, et s'achement pour une grande partie d'entre eux, vers une démocratie réelle. Mais ils sont aussi en proie à des difficultés de tous ordres, politique, économique, social. Ils n'ont pas encore trouvé leur point d'équilibre, leur point d'harmonie. L'évolution se fera sans doute de façon différente dans chacun de ces pays qui ont retrouvé leur liberté. Il faut bien se dire que la Communauté économique européenne ne peut pas

continuer à vivre dans le confort et la réussite sans porter un regard sur ce qui se passe à ses portes, d'abord parce que l'évolution des choses peut avoir des conséquences pour la vie de la Communauté économique européenne.

Imaginons que l'échec des mouvements démocratiques amène une déstabilisation des gouvernements dans ces pays. Vous pouvez aisément concevoir que cela aura des conséquences pour la sécurité en Europe. Imaginons que les difficultés économiques — elles sont grandes et nombreuses — s'aggravent ; vous pouvez bien concevoir que cela entraînera des conséquences sociales, des flux migratoires qui porteront vers nous des populations en quête de mieux-être ou simplement de travail. La Communauté économique européenne réagira peut-être à ce moment-là dans une situation de catastrophe, qu'il vaudrait mieux prévenir que guérir. D'où l'idée d'avoir avec ces pays de l'Est une structure qui permettra, pour les années à venir, des rencontres, des échanges, entre la Communauté d'une part et chacun de ces pays d'autre part. C'est l'idée de la confédération lancée l'an dernier par M. le Président de la République. C'est là une deuxième notion quand on parle de l'Europe.

Il en est une troisième. Quand on parle de l'Europe, on traite également, M. Beix, de la sécurité que nous voulons y faire régner. Nous disons une Europe de paix parce que l'Europe a été le théâtre de toutes les guerres, et que nous espérons entrer dans une nouvelle période qui serait celle de la coopération et de la paix. Donc, la sécurité.

La sécurité en Europe est assurée pour le moment par le biais des travaux de la C.S.C.E. La C.S.C.E. comprend l'Europe plus les États-Unis d'Amérique et le Canada. C'est bien qu'il en soit ainsi et que, dans l'état actuel des choses, les alliances survivent parce qu'elles contribuent à maintenir cet équilibre. Vous l'avez dit, la C.S.C.E. est le lieu du débat où se rencontreront les pays d'Europe, à l'exception de l'Albanie — elle était tout de même présente à une petite table à côté pendant nos discussions — le Canada et les États-Unis d'Amérique, lesquels rééquilibrent les choses en Europe.

Et puis, l'U.E.O. L'U.E.O., ce sont les Européens, une partie des Européens. C'est dans cette matrice de l'Union de l'Europe occidentale qu'il faut réfléchir à nos problèmes spécifiques européens

de sécurité, sans qu'il y ait incompatibilité avec l'Alliance atlantique — qui est essentiellement une alliance militaire — et la C.S.C.E. qui règle les équilibres de sécurité avec nos alliés américains et canadiens. Cela nous oblige, nous Européens dans l'U.E.O., à bien réfléchir à ce que nous voulons dans le domaine de la sécurité.

Il s'agit d'un rôle essentiel et ce n'est pas pour flatter l'Assemblée parlementaire que je le redis aujourd'hui. Pour le moment, je ne connais pas d'autres organismes où nous puissions débattre entre nous de ces problèmes de sécurité. Donc, mettons-nous au travail » a conclu M. Roland Dumas.

Section VI

Discours de M. Jean-Pierre Chevènement,

Ministre de la Défense

Intervenant après M. Roland Dumas, le mardi 4 décembre 1990, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, s'est adressé en ces termes aux membres de l'Assemblée :

« M. le Président, M. le Secrétaire général, Mmes et MM. les parlementaires, Mesdames et Messieurs, il y a quelques jours seulement s'achevait le sommet de Paris réunissant les trente-quatre pays membres de la C.S.C.E. Ainsi que l'ont rappelé de nombreux chefs d'État et comme l'a souligné le Président de la République, ce sommet restera vraisemblablement dans l'histoire comme le symbole de la fin d'une époque : celle de la guerre froide et de Yalta qui avait vu la division de l'Europe en deux blocs antagonistes dominés par les deux superpuissances.

La crise du Golfe appartient aussi à un monde nouveau qui ne correspond plus à un modèle bipolaire, mais montre la nécessité de gérer les crises régionales dans un contexte multipolaire. La crise du Golfe, comme nombre d'événements intervenus en Europe, l'effondrement du glacis soviétique, le délitement du Pacte de Varsovie, l'unité allemande, est aussi une conséquence de la crise de l'Union soviétique. Nous pourrions y revenir tout à l'heure, si vous le voulez bien, dans les questions.

Chacun a à l'esprit les événements de ces derniers mois : la démocratie dans les pays de l'Est, l'unification allemande qui vient d'être marquée par des élections générales sur tout le territoire de l'Allemagne, les bouleversements inachevés et les grandes incertitudes qui demeurent sur l'évolution de l'Union soviétique.

Tous ces bouleversements frappent de plein fouet les institutions conçues en fonction d'un paysage stratégique qui est remis en cause de manière radicale et, il faut avoir le courage de le dire, c'est un chapitre de l'histoire européenne qui se termine ; un autre s'ouvre. Nous voyons par exemple le processus de l'unification

européenne relancé avec l'objectif affirmé de déboucher sur une union politique, la C.S.C.E. est appelée à prendre de nouvelles dimensions, notamment dans le domaine de la coopération paneuropéenne en matière de sécurité ; le Pacte de Varsovie apparaît condamné tandis que s'impose de plus en plus la nécessité d'adaptation et de transformation profonde de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord ; tout cela est la conséquence des événements que nous venons de vivre depuis un an.

La question se pose enfin d'une éventuelle coordination des actions européennes en dehors de la zone de compétence de l'O.T.A.N. dans un contexte où l'approche Est-Ouest et les solidarités qu'elle implique ne jouent plus nécessairement.

C'est dans ce contexte radicalement nouveau et dans ces perspectives que je souhaite aujourd'hui situer mes réflexions sur ce que pourrait être la contribution de l'U.E.O. à la sécurité future de l'Europe.

Comme vous l'avez rappelé à l'instant, M. le Président, mon collègue, M. Roland Dumas, est venu ce matin s'exprimer devant vous pour vous dire combien, selon le gouvernement français, l'U.E.O. a un rôle positif à jouer dans l'écriture de ce nouveau chapitre de l'histoire européenne.

Sur le plan européen, le défi auquel nous sommes confrontés peut être simplement résumé : il faut passer progressivement d'un équilibre de confrontation dominé par la relation stratégique américano-soviétique à une situation où la stabilité dépendra davantage d'un équilibre continental dans un contexte de coopération.

Pendant quarante ans, en effet, l'opposition entre les blocs a fait de l'équilibre européen une partie et une conséquence de l'équilibre stratégique global entre l'Est et l'Ouest ; depuis quarante ans, les Européens ont pu largement tirer parti de l'engagement des États-Unis. En tout cas, ils s'en sont trouvés bien. Aujourd'hui, la présence militaire américaine en Europe est appelée à évoluer, à la fois du fait des pressions budgétaires et parce qu'elle apparaît de moins en moins justifiée aux yeux d'une opinion américaine pour laquelle la défense de l'Europe s'inscrivait avant tout dans le cadre de la confrontation globale avec l'Union soviétique. Et il n'en est plus rien aujourd'hui. En une année, combien les esprits ont évolué !

Pourtant, la détente américano-soviétique ne fera pas disparaître le déséquilibre eurostratégique lié à la présence sur le continent européen d'une superpuissance militaire. C'est un fait et un risque existe que la diminution du rôle joué par les États-Unis dans la défense de l'Europe et le relâchement de nos efforts de défense, si nous n'y prenons garde, débouchent sur le vide stratégique d'une Europe de l'Ouest éclatée et qui ne prendrait pas en charge le souci de sa propre défense.

Je voudrais tout d'abord évoquer le problème du renforcement de la coopération européenne en matière de défense parce que c'est une garantie indispensable de la stabilité à long terme du continent. En même temps, naturellement, ce renforcement de la coopération européenne s'inscrit dans une logique, celle de l'Europe en marche vers son unité.

Ce renforcement de la coopération européenne en matière de défense devrait permettre un renforcement de l'Alliance et la préservation de liens avec les États-Unis, élément indispensable de l'équilibre du continent. Certains ont parlé d'un équilibre de San Francisco à Vladivostok. C'est toute la question de la création d'un nouveau partenariat transatlantique au sein duquel les Européens joueraient un rôle nouveau correspondant à la fois aux progrès de l'unification européenne et à la prise en charge de l'essentiel de leur propre défense.

M'exprimant, je crois, au moins pour la troisième fois devant vous, je ne répéterai pas ce que j'ai dit en d'autres occasions, mais il est évident que, pour l'avenir de la sécurité, 340 millions d'Européens ne pourront pas dépendre éternellement de 250 millions d'Américains. C'est une évidence. Encore faut-il en prendre conscience suffisamment longtemps à l'avance, pour que nous prenions les dispositions nécessaires.

J'ajoute que, de mon point de vue, c'est aussi de l'intérêt même de l'Alliance de faciliter et d'encourager cette évolution. Il ne faut pas se crisper sur le passé.

Une plus grande responsabilité des Européens dans la définition et la mise en œuvre de leur propre défense est une condition nécessaire pour qu'ils en assument davantage — comme on nous le demande, si j'ai bien compris — et les fardeaux et les risques.

L'Union de l'Europe occidentale a toujours eu, à mon sens, un rôle essentiel à jouer dans cette nécessaire réorganisation des solidarités de défense entre les Européens et les Américains. Je n'ai cessé de le dire à cette tribune et à d'autres, c'est aujourd'hui plus évident que jamais.

Le Traité de Bruxelles offre le cadre juridique nécessaire pour le développement d'une concertation européenne sur les questions de défense qui pourrait déboucher sur une organisation de coopération européenne spécifique sur le plan militaire, compatible avec le maintien d'une coopération transatlantique transformée.

C'est dans cet esprit que nous avons proposé à nos partenaires la création d'une agence d'évaluation des données satellitaires qui, selon moi, doit être le premier pas vers la constitution d'une capacité européenne d'observation par satellite. Qu'il s'agisse de la vérification des accords de désarmement ou de l'analyse des situations en cas de crise, les satellites jouent en effet un rôle irremplaçable dans la mesure où ils permettent de disposer d'une capacité autonome d'observation, non soumise à des accords de survol ou de visite qui pourraient être refusés en cas de crise, c'est-à-dire précisément au moment où l'observation est le plus nécessaire.

Il me semble, Mmes et MM. les parlementaires, qu'il offre là un vaste espace à la coopération européenne, une coopération raisonnable au service de la sécurité et d'un désarmement qui soit lui-même au service de la paix en Europe. C'est en réunissant nos moyens européens que nous pouvons disposer des moyens d'observation qui nous permettront un minimum d'autonomie par rapport aux autres puissances spatiales.

N'oublions jamais que l'effort soviétique ou l'effort américain est souvent dix fois, quinze fois, vingt fois supérieur, je ne sais exactement, à celui que nous pouvons faire en tant qu'Européens. Et, pour l'avenir de cette capacité d'observation spatiale — je pense notamment aux satellites d'observation radar ou infrarouge — nous avons besoin de mettre ensemble nos moyens et nos efforts.

Ce n'est pas là une posture agressive ; c'est une posture au service de l'intérêt européen qui est la paix, qui est la surveillance des accords de désarmement qui ont été passés ; il faut savoir nous y avancer courageusement.

De ce point de vue, je dirai qu'il ne faut pas faire de l'Europe un fonds de commerce électoral si l'on n'est pas prêt à prendre un certain nombre de dispositions pratiques pour la faire avancer complètement. Être Européen, cela se mesure à l'aune de la volonté politique. Ou bien cette volonté politique existe ou bien elle n'existe pas. Nous souhaitons qu'elle existe et qu'elle trouve là l'occasion de se concrétiser.

Mmes et MM. les parlementaires, je me félicite également que le principe soit désormais acquis de la réunion des chefs d'état-major de nos pays. Une première réunion doit se tenir au printemps de l'année prochaine qui permettra notamment de confronter les analyses sur les évolutions militaires en Europe. Cela est bien nécessaire après la conclusion des accords de Paris.

Le point essentiel reste que la solidarité sur le plan de la défense doit s'appuyer sur une conception commune de la manière dont cette défense doit être assurée. Excusez-moi d'insister sur ce qui devrait être une évidence, mais les questions de doctrine et de stratégie sont au cœur de toute réorganisation de notre dispositif de défense. Sinon nous risquerions soit de bâtir une solidarité factice dissimulant en fait le maintien, voire le renforcement d'approches étroitement nationales, soit de faire dépendre l'évolution de la défense en Europe de concepts importés et inadéquats, en définitive incompatibles avec la responsabilité qui s'attache à la défense des intérêts de sécurité d'un pays ou d'une communauté.

Et comme il n'y a pas de chose plus sérieuse que d'assurer à long terme la sécurité de nos pays, la sécurité de l'Europe, nous devons savoir comment nous entendons nous y prendre pour faire face à des situations par définition évolutives, changeantes et j'ajouterai, imprévisibles.

L'Union de l'Europe occidentale peut être, doit être le cadre où s'affirme cette conception commune d'une défense de l'Europe conforme aux intérêts de l'Europe.

Nos visions à long terme ne sont pas éloignées, comme l'a montré l'adoption en 1987 d'une déclaration commune sur les intérêts européens en matière de sécurité et comme l'attestent les débats qui se tiennent au sein des groupes organisés de cette institution.

Certes, me direz-vous, depuis 1987 il s'est passé beaucoup de choses. C'est vrai, mais la pertinence d'une doctrine de défense, qui est forcément une doctrine à long terme, se mesure au fait que des évolutions aussi profondes que celles que nous avons connues n'en ont pas périmé la raison d'être. Je pense qu'en définitive c'est le cas.

L'Union de l'Europe occidentale a aussi, à mon sens, de l'avenir parce que le Traité de Bruxelles organise une solidarité de destin face à toutes agressions éventuelles qui justifient que ceux qui ont adhéré réfléchissent en commun sur la manière d'organiser leur défense dans la perspective de l'union politique des pays membres de la Communauté.

Cela concerne en particulier la dissuasion nucléaire nécessaire à la garantie d'un équilibre de sécurité stable en Europe. Nous l'avions d'ailleurs réaffirmé dans la Plate-forme de sécurité de La Haye.

Les armes nucléaires sont souvent perçues par l'opinion publique, du fait notamment du rôle qu'elles étaient censées jouer dans la stratégie de l'Alliance, comme des armes de bataille, de sorte que leur rôle dans la prévention des conflits et dans le maintien de la stabilité n'est pas toujours clairement perçu. A tort, bien sûr ! Mais avons-nous toujours fait l'effort d'explication suffisant ? A vrai dire, pendant quarante ans, nous nous sommes livrés à un exercice pratique dont il faudrait montrer qu'il a pleinement réussi.

Cette dissuasion s'est révélée performante ; cette guerre froide qui est aujourd'hui derrière nous a été gagnée parce que cette dissuasion s'est révélée efficace, parce que, en définitive, elle a empêché la guerre, parce qu'elle a garanti la paix, parce qu'elle a permis ces grands changements aujourd'hui concrétisés par la signature du traité sur la réduction des armements conventionnels et sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe : la Charte de Paris pour une Europe nouvelle.

Pour répondre aux problèmes posés par sa vulnérabilité face à ce conflit, l'Europe doit pouvoir compter pour sa défense sur une dissuasion nucléaire suffisante. Il suffit en effet de songer aux grandes conurbations, aux innombrables installations industrielles,

sans parler des dizaines de centrales nucléaires, pour réaliser quels pourraient être les effets dévastateurs d'un conflit, même limité au domaine conventionnel, en Europe de l'Ouest. L'Union soviétique et les États-Unis, dotés de vastes espaces, sont vulnérables de façon différente. C'est cette fragilité spécifique, qui tient à la fois à l'étroitesse de son territoire, à son niveau de population et de développement et à la nature même de sa société, qui fait que, pour l'Europe, l'objectif ne peut être de mener un conflit dévastateur et mortel, mais de le prévenir. Or, seule la dissuasion nucléaire, par la menace de destruction qu'elle fait peser sur tout agresseur, permet de décourager toute tentative d'agression en rendant tout calcul politique et militaire qui pourrait la fonder absurde.

La dissuasion, c'est le moyen de périmer la guerre comme institution politique de règlement des conflits et rien ne serait pire, au sortir de la guerre froide, que de revenir au raisonnement de Clausewitz selon lequel « la guerre pourrait être le moyen de continuer la politique autrement ».

La présence sur le continent européen de quatre puissances nucléaires contribue à un « verrouillage » stratégique qui bloque les possibilités d'un conflit de grande envergure en Europe tout en exerçant un effet modérateur sur des crises éventuelles.

Nous considérons que cette dissuasion doit être minimale : il ne s'agit pas de chercher à l'emporter dans un conflit, mais d'empêcher celui-ci ; nous considérons qu'une surabondance de moyens dans la perspective de se doter des capacités de mener une guerre nucléaire est à la fois injustifiée et dangereuse car elle peut être utilisée ou perçue comme une menace. La dissuasion minimale, quant à elle, a un effet stabilisateur car son usage ne peut être envisagé que pour la défense des intérêts vitaux des pays qui partagent le même espace de défense et qu'unissent les liens indissolubles de la géographie, comme c'est notre cas.

Notre objectif doit donc être de rendre complémentaires la doctrine d'un pays comme la France et celle qui semble devoir être retenue par nos alliés à l'issue de leurs travaux. Je pense, en particulier, à la conférence de Londres : il est évident qu'il y a là des doctrines qui ne sont pas tout à fait ajustées. Est-il possible de les rendre complémentaires ? C'est la direction dans laquelle nous devons réfléchir.

J'en viens maintenant au deuxième cercle de solidarité en matière de sécurité : celui de la C.S.C.E.

La solidarité en matière de sécurité entre les 34 pays d'Europe est inscrite dans la géographie et l'histoire du continent et la C.S.C.E., une fois abattue la barrière artificielle qui existait entre l'Est et l'Ouest de notre continent, doit permettre d'affirmer et de développer cette solidarité.

Le continent européen doit maintenir la paix et la stabilité, et cet intérêt collectif, celui de tous les peuples d'Europe, doit l'emporter sur tous les intérêts particuliers. Même si l'équilibre militaire lié essentiellement à la présence sur le sol européen de l'Union soviétique — qui restera en tout état de cause une grande puissance militaire — demeure une condition indispensable du maintien de la stabilité et de la paix, la concertation paneuropéenne doit permettre une gestion coopérative et concertée des données militaires qui fondent cet équilibre. C'est le sens profond des accords de désarmement et, à ce titre, ils représentent un succès et un espoir pour l'ensemble de l'Europe.

En effet, le fait que les 22 pays membres des deux alliances se soient entendus sur des niveaux d'armements impliquant d'importantes réductions, qu'ils aient en commun mis au point un système de vérification et des mesures de transparence est un gage d'espoir pour la mise en œuvre des rapports militaires nouveaux entre Européens, fondés sur la transparence, la confiance et la coopération. L'U.E.O. a son rôle à jouer dans l'établissement de ces nouveaux rapports militaires dans la mesure où les Européens ont à faire valoir des intérêts spécifiques, notamment dans les domaines de la vérification et du non-contournement des accords.

A ce point de mon exposé, dois-je attirer votre attention, Mmes et MM. les parlementaires, sur le fait qu'un contournement des accords est déjà réalisé par la mise en œuvre à l'Est de l'Oural de quantités d'armement impressionnantes par les Soviétiques ? Par ailleurs, nous savons que de nombreux pays à l'ouest et au centre de l'Europe seront loin de respecter les plafonds théoriques qui leur ont été consentis. Les mesures que nous les voyons prendre, budget après budget, ne vont d'ailleurs pas dans ce sens, de sorte qu'il existe un certain risque de déséquilibre auquel il faut être attentif. Mais je ne jouerai pas les grincheux. Il s'est produit suffisamment d'événements politiques importants — je pense à l'effondrement du glacis soviétique, au délitement du Pacte de

Varsovie, à l'unité de l'Allemagne, au retrait des troupes soviétiques sur le sol de l'U.R.S.S. — pour qu'on puisse considérer que, dans une certaine mesure, ceci compense cela. Restons cependant vigilants quant à l'application de ces accords. Ne laissons jamais se créer des déséquilibres stratégiques ou des vides qui sont générateurs de tentations funestes. Gardons à l'esprit que la meilleure garantie de la paix reste notre vigilance.

Dans le même temps, la décision d'organiser une concertation politique régulière entre les Trente-quatre et de créer un centre de prévention des conflits montre une volonté commune de promouvoir les moyens d'assurer la stabilité et de prévenir et de limiter les crises qui pourraient survenir en Europe, continent dangereux, comme le passé l'a montré. Si ce dialogue est avant tout politique, il implique également une réflexion sur les conditions militaires de la stabilité à long terme. Là encore, l'U.E.O. peut contribuer à cette réflexion, notamment dans la perspective de la préparation du prochain séminaire sur les doctrines militaires qui doit se tenir en 1991.

Ainsi que vous le savez, deux sessions ministérielles extraordinaires de l'U.E.O. ont permis d'affirmer, en août et septembre, notre communauté de points de vue sur les mesures à prendre face à l'agression irakienne au Koweït.

Quel est aujourd'hui le bilan des actions de coordination entreprises depuis la première réunion ministérielle du 21 août ? Tout d'abord, une directive ministérielle commune concernant les mesures de coordination des pays de l'U.E.O. pour le contrôle de l'embargo en mer a été adoptée à la fin du mois d'août, après la réunion des chefs des états-majors des armées de nos pays. C'était une première du genre.

Ensuite, les réunions des « points de contact marine » ont permis de définir les domaines concrets de coordination et d'échanger toutes les informations nécessaires pour assurer la cohérence des déploiements envisagés par nos diverses nations. C'est ainsi qu'une cellule de suivi de la situation des bâtiments U.E.O. fonctionne à l'état-major de la marine à Paris et sert de point de relais pour la diffusion des informations aux états-majors des pays membres.

Enfin, la coordination locale s'exerce au sein des « conférences des commandants sur zone des forces navales des pays membres de l'U.E.O. » qui se tiennent environ une fois par mois. C'est dans

ce cadre qu'ont été définis des secteurs de patrouille pour nos bâtiments dans une zone s'étendant de part et d'autre du détroit d'Ormuz qui ont permis d'organiser la rotation des bâtiments des pays membres de l'U.E.O. pour y assurer une quasi-permanence et en particulier celle d'un bâtiment de soutien logistique dans la zone.

Nous nous réjouissons donc des diverses décisions prises qui montrent que les structures de coordination mises en place jouent leur rôle avec efficacité. Six pays de l'U.E.O. sont maintenant présents en permanence dans la zone de crise. Au total, uniquement pour cette mission de contrôle de l'embargo, nos pays ont déployé 19 bâtiments de combat et une vingtaine de bâtiments de soutien, ravitailleurs ou auxiliaires, qui ont reçu la même mission de contrôle de l'embargo.

Dans le domaine du déploiement des forces aéroterrestres, à la suite de la session ministérielle de l'U.E.O. du 18 septembre, il est apparu au sein du groupe ad hoc, créé pour appliquer les directives ministérielles, que la coopération entre pays membres de l'U.E.O. pourrait surtout se manifester dans le domaine logistique, non pas que certains n'aient pas voulu aller un peu plus loin, mais c'est ce qui a été convenu. Il s'agit : de concours apportés en matière de transports maritimes et aériens des métropoles vers le théâtre d'opérations potentiel ; de la participation à la sécurité de ces transports ; escorte en Méditerranée et mer Rouge ; de soutiens de toutes sortes sur zone : technique, transports aériens, santé...

Au plan pratique, il a été mis en place un réseau de « points de contact militaires » par analogie à celui des « points de contact marine ». Quatre réunions des points de contact militaires ont déjà eu lieu et l'organisation de la coopération dans le domaine logistique progresse : des structures sont en place dont une cellule de suivi dans le pays de la présidence.

Enfin, de nombreux domaines de coopération logistique ont été évoqués en partant des listes de besoins qui avaient été soumises avant la réunion par les Britanniques et les Français, et ont débouché sur de nombreuses actions de coopération dans ces domaines.

Cette énumération d'actions conjointes au sein de l'U.E.O. met en évidence les progrès accomplis dans le domaine de la coopération concrète entre Européens. Mais elle souligne en même temps

l'ampleur du chemin qui reste à parcourir pour que les pays européens aient les moyens d'apporter une contribution collective et efficace, sur les plans diplomatique et militaire, à la stabilité de régions qui, comme le Golfe, ont une importance stratégique capitale pour les Européens. Cela exige que nous réfléchissions ensemble sur les objectifs et les moyens d'une coopération européenne pour défendre, dans et hors d'Europe, nos intérêts essentiels en matière de sécurité.

C'est une grande tâche. Elle est devant nous. Les mesures concrètes qui ont été prises ne manquent pas. J'en ai fait le recensement ; il en reste beaucoup à prendre. C'est à partir de là qu'on pourra juger de la volonté, qui est la vôtre et la nôtre, d'aller de l'avant pour faire que cette identité européenne de défense à laquelle je me suis souvent référé puisse encore progresser dans les mois et les années qui viennent.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les parlementaires. »

M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), a demandé au ministre de la Défense si l'identification de l'U.E.O. dans le domaine de l'organisation de la défense de la sécurité européenne peut avoir toute sa valeur dans le cadre de négociations sur l'institutionnalisation de la C.S.C.E., question à laquelle M. Chevènement a répondu en ces termes :

« M. le député, j'ai la tentation de vous répondre que l'U.E.O. sera ce que nous en ferons. Nous en sommes responsables à chaque moment. Ce sont les actes que nous accomplissons les uns après les autres qui définissent une démarche.

Vous l'avez rappelé, il y a eu la crise des Pershing, la crise du Golfe. Il y a maintenant la C.S.C.E. et la grande question de l'équilibre européen.

Il est assez évident que, pour équilibrer la puissance soviétique ou russe, comme on voudra — nul ne sait de quoi l'avenir sera fait — il faut qu'existe à l'Ouest de l'Europe un rôle de défense suffisamment constant pour que la confiance règne sur notre continent. En effet, le déséquilibre est source de méfiance. C'est l'équilibre qui peut créer la confiance et permettre la coopération. Le souci de cet équilibre pacifique doit nous guider et conduire l'U.E.O. à prendre des initiatives pour veiller à ce qu'il ne soit pas rompu. De ce point de vue, la réunion des chefs d'état-major

et l'échange de données sur nos politiques de défenses respectives nous permettront de juger si nous faisons le poids, si vous me permettez cette expression !

Je constate que l'Allemagne n'atteindra pas ses plafonds théoriques ; l'Italie non plus ; dans bien des domaines, la France non plus. Nombre de pays se sont vu consentir des droits considérables : la Pologne, la Bulgarie, la Grèce, la Turquie. Ces droits ne seront sans doute pas remplis et resteront théoriques. Inversement, en vertu de la règle de la suffisance, l'Union soviétique gardera dans la zone comprise de l'Atlantique à l'Oural un peu plus du tiers du potentiel militaire. A l'Est de l'Oural, des armements impressionnants se trouveront transférés.

L'équilibre sera-t-il maintenu ? Il est difficile de se prononcer. Le Maréchal Foch disait en 1918 : « Depuis que je suis à la tête d'une coalition, j'admire beaucoup moins Napoléon. » N'oublions pas que, sur le continent européen, nous sommes trente-quatre et que l'Union soviétique représente un bon tiers. Faisons en sorte qu'il y ait un équilibre raisonnable dans l'intérêt de l'Union soviétique et de l'Europe tout entière. »

Section VII

Discours de M. Clark,

Ministre délégué aux Achats militaires du Royaume-Uni

Le mercredi 5 décembre 1990, M. Clark, ministre délégué aux achats militaires du Royaume-Uni a prononcé, devant l'Assemblée de l'U.E.O., le discours suivant :

« C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole à la Trente-sixième session de l'Assemblée de l'U.E.O. J'ai écouté les différentes interventions, qui m'ont apporté des éclaircissements. Il est particulièrement opportun que l'Assemblée débattenne de la crise du Golfe — c'est-à-dire de l'occupation illégale et brutale du Koweït par Saddam Hussein — qui offre aux pays membres de l'U.E.O. une occasion de faire front commun et de démontrer la solidarité de l'Europe et sa détermination de jouer pleinement son rôle dans la réponse unie de la Communauté internationale à cette agression non provoquée.

Un peu plus de quatre mois se sont écoulés depuis l'invasion du Koweït. La Communauté internationale y a réagi rapidement en votant une série de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant l'invasion et mettant en œuvre des mesures destinées à priver Saddam Hussein de soutien et d'obtenir le retrait de l'Irak. L'objectif du Royaume-Uni, que vous partagez tous, je le sais, est de résoudre la crise le plus rapidement possible par des moyens pacifiques. Nous espérons, en utilisant la pression diplomatique et économique dans le cadre des résolutions des Nations unies, faire comprendre à Saddam Hussein que le monde entier est contre lui et que seuls un retrait irakien du Koweït et le rétablissement du gouvernement indépendant et légitime de ce pays garantiront la paix. L'U.E.O. doit jouer un rôle important dans ce processus.

Dès le début de la crise du Golfe, l'un des principaux objectifs a été de priver Saddam Hussein de ressources commerciales et financières en interrompant toutes les importations et exportations arrivant en Irak ou en partant par voie de mer. A cette fin, les ministres de la défense et des affaires étrangères des pays de

l'U.E.O. ont manifesté, lors de leur réunion extraordinaire du 21 août, leur intention de contribuer à favoriser l'effort naval international déployé pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

Ils ont, en particulier, souligné que leur objectif serait de coordonner les opérations qu'ils mènent pour faire respecter l'embargo commercial naval, sans jamais perdre de vue la nécessité de veiller à ce que cette action favorise une plus large coordination avec tous les pays déployant des forces navales dans la région du Golfe.

La contribution des États membres de l'U.E.O. à ce déploiement naval est impressionnante. Sur plus de 100 navires de soutien naval envoyés par 15 pays, plus de 50, déployés dans le Golfe et en Méditerranée orientale, battent pavillon de pays de l'U.E.O., la participation du Royaume-Uni s'élevant à ce jour à deux destroyers, deux frégates, six navires de soutien logistique — tous armés — trois navires de contre-mesures anti-mines et un navire de soutien. De plus, des avions de patrouille maritime Nimrod de la R.F.A. sont responsables des zones d'interception clés du golfe Persique et du golfe d'Oman où s'effectuent des opérations de surveillance des navires susceptibles de tenter de forcer l'embargo.

La coordination des opérations navales s'est développée à deux niveaux. Dans le Golfe lui-même, à la suite de la Conférence navale internationale de Bahrein qui s'est tenue les 9 et 10 septembre, la coordination navale est assurée par les conférences mensuelles d'officiers de marine de haut rang. C'est dans ce cadre qu'est établi, pour les opérations dans ces eaux, un calendrier de patrouilles susceptible de tenir compte des exigences nationales concernant les zones d'opérations acceptables, des tâches nationales telles que les visites portuaires, ainsi que de la tâche essentielle de contrôle de l'embargo maritime. Le Royaume-Uni estime que la répartition des navires dans toutes ces eaux sans restriction sur les zones d'opérations a porté au maximum la souplesse et l'efficacité de l'effort multinational.

Les conférences consacrées à l'établissement de ce calendrier sont également l'occasion d'étudier les questions indispensables à la coordination des activités d'un aussi grand nombre de navires dans une seule zone, telles que les communications, les procédures I.F.F., etc. Les conférences de l'U.E.O. et les sessions plénières, auxquelles participent tous les autres pays qui ne sont pas membres

de l'U.E.O. fonctionnent bien. Elles ont permis une coordination efficace et harmonieuse de l'effort naval dans le Golfe. Il y a eu des réunions régulières du groupe ad hoc de représentants des ministres des affaires étrangères et de la défense, créé après la réunion ministérielle du mois d'août, et la réunion des chefs d'état-major du 27 août qui était, bien entendu, la première dans l'histoire de l'U.E.O.

Un groupe de points de contact « marine » a par ailleurs été créé pour étudier et résoudre les questions qui concernent les commandants d'unité plutôt que le commandement naval sur place. Les réunions régulières de ce groupe constituent un cadre inestimable pour l'échange d'informations et d'opinions sur des questions telles que la teneur des opérations, les règles d'engagement à appliquer vis-à-vis des navires marchands qui ne respectent pas les injonctions ainsi que pour l'identification et la résolution de problèmes communs.

Bien que le Royaume-Uni ait plusieurs années d'expérience avec la patrouille Armilla, l'application de l'embargo commercial a posé des problèmes nouveaux, comme par exemple ceux de savoir quelle attitude adopter face à un patron et à un équipage irakien potentiellement hostiles, comment prendre le contrôle de navires qui ne respectent pas les injonctions et refusent de se dérouter volontairement, et faire face à d'autres incidents de ce type, qui restent en dessous du seuil d'engagement mais présentent des difficultés particulières en matières de décision.

Nous devons partager notre expérience et trouver des résolutions communes à ce type de problème. L'U.E.O. offre un cadre unique pour cela et je me félicite de la manière dont se déroulent les réunions de coordination des points de contact « marine » et des officiers supérieurs. Nous devons faciliter à la fois les contacts bilatéraux et, plus important encore, une coordination plus large avec les autres pays.

Les opérations d'application de l'embargo maritime ne sont qu'un aspect de la pression exercée conformément à la résolution des Nations unies. Une force multinationale aéroterrestre a été envoyée afin de démontrer qu'au-delà des pressions pacifiques que constituent l'isolement diplomatique et les sanctions économiques, l'option militaire existe. Je suis persuadé que c'est seulement en démontrant notre détermination sur le plan militaire que nous

aurons des chances de persuader l'Irak de se retirer inconditionnellement du Koweït et de satisfaire aux exigences de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies.

En septembre, le Royaume-Uni a décidé d'envoyer des troupes britanniques en Arabie saoudite et de renforcer les unités de la R.F.A. déjà présentes dans le Golfe. Le 22 novembre, nous avons décidé d'envoyer du personnel et du matériel supplémentaires dans ce même pays. Ces renforts substantiels sont la preuve qu'à notre avis l'option militaire doit être crédible. La première division blindée a déjà une importance supérieure à la normale. Elle portera à plus de 30 000 hommes les troupes britanniques engagées dans le Golfe. Elle comporte plus de 220 grands chars de combat, toute l'infanterie de soutien dans des transports blindés de personnel, l'artillerie qui s'ajoute à la dotation normale ainsi que des fusils à longue portée et des hélicoptères de soutien.

Le montant total des coûts de fonctionnement des forces britanniques dans le Golfe s'élève à environ 3,5 millions de livres sterling par jour. Si les opérations se poursuivent au niveau actuel — en supposant que la guerre n'éclate pas — le montant total de nos dépenses dépassera vraisemblablement le milliard de livres sterling d'ici à la fin de l'exercice financier.

Plusieurs offres de soutien ont déjà été faites au Royaume-Uni : il s'agit de contribuer par exemple au transport vers le Golfe des forces que nous y déployons et de fournir des munitions supplémentaires, ce qui est indispensable pour assurer la continuité de notre effort et tenir compte des taux d'usure élevés. Nombre de ces offres ont été faites dans le cadre d'une réunion des points de contact militaires de l'U.E.O. et tous les membres sont convenus d'aider leurs partenaires à déployer leurs forces et d'étendre la coordination qui existe déjà dans le domaine naval, notamment au soutien logistique des forces terrestres et aériennes. Les réunions des points de contact militaires se sont révélées utiles pour identifier les points faibles et orienter les efforts des alliés vers les domaines où une contribution, quelle qu'en soit l'importance, est susceptible de donner à la force multinationale le maximum d'efficacité.

Nous espérons tous ne pas en arriver là, mais si les hostilités ne peuvent être évitées, il y aura inévitablement des victimes. On ne peut pas en prévoir le nombre. J'insiste sur le fait qu'on ne fournira jamais à des troupes, de quelque nationalité qu'elles soient, prêtes à risquer leur vie pour défendre la démocratie et la liberté,

un soutien médical assez important. Il ne faut pas non plus oublier le spectre d'un éventuel recours aux armes chimiques et biologiques par l'Irak. La communauté internationale tiendra pour personnellement responsables ceux qui violeraient le Protocole de Genève de 1925, auquel l'Irak a adhéré, qui interdit l'utilisation d'armes chimiques ou biologiques.

Nous ne pouvons espérer, toutefois, que ces considérations prévaudront auprès de Saddam Hussein, dont les antécédents en matière de brutalité, y compris contre son propre peuple, semblent indiquer le contraire ; les forces armées du Royaume-Uni sont bien entraînées et équipées, mais il importe qu'elles puissent disposer des moyens médicaux appropriés, ce qui est, là encore, un domaine où toute assistance serait la bienvenue.

Jusqu'ici, bien que les pays du monde entier se soient ligüés contre lui, l'Irak ne manifeste aucun signe de vouloir se retirer du Koweït. Au lieu de cela, la destruction et le pillage décrits de manière si parlante lors du débat sur la mise à sac du Koweït qui a eu lieu la semaine dernière aux Nations unies se poursuivent. Dans un effort pour résoudre la crise par des moyens pacifiques, le Conseil de sécurité a voté jeudi, pour la première fois en 30 ans, une résolution autorisant à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la Résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions pertinentes ultérieures et pour rétablir la paix et la sécurité internationale dans la région. Cette résolution constitue le dernier et le plus ferme des appels à la paix. Nous espérons qu'elle fera comprendre à Saddam Hussein la futilité de sa tentative de division de la communauté internationale et lui démontrera que ce qu'exige le Conseil de sécurité des Nations unies est sans ambiguïté. Le retrait du Koweït doit être total. Il n'y a pas de place pour des demi-mesures ou un compromis.

Quelles que puissent être nos considérations nationales, qui ont un caractère plus limité, les événements pouvant être interprétés de manière légèrement différente d'une chancellerie à l'autre, il est indispensable que, dans cette épreuve, la première à laquelle nous ayons véritablement à faire face en dehors de la confrontation avec l'ancienne menace soviétique qui nous était familière, l'Europe présente un front parfaitement uni. La tranquillité et la stabilité futures de l'ordre mondial en dépendent.

Je vous remercie de m'avoir accordé le privilège de m'adresser à vous. »

CHAPITRE DEUXIÈME

LES PRINCIPAUX DÉBATS ET LES INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS

I. — L'U.E.O. DANS L'ALLIANCE ATLANTIQUE

L'U.E.O. dans l'Alliance atlantique, tel fut le thème du rapport présenté par Sir Geoffrey Finsberg (Royaume-Uni, conservateur), dans la séance du 5 juin 1990. « Si l'O.T.A.N. a connu le grand succès que l'on sait, c'est qu'une place a été réservée à l'Amérique du Nord en Europe » a déclaré le rapporteur. Cette organisation « maintient la paix depuis quatre décennies et l'U.E.O., qui en est le pilier européen, y a pleinement contribué ». Cependant, l'effondrement du Pacte de Varsovie et l'amélioration des relations entre les États-Unis et l'U.R.S.S. ont soulevé deux grandes questions : d'une part, celle de la forme que devrait prendre toute nouvelle organisation paneuropéenne de sécurité, d'autre part la question concernant la nécessité de maintenir l'intérêt et le soutien américain et canadien à l'égard de l'Europe. « La C.S.C.E. serait peut-être la solution si l'on y ajoutait un élément de démocratie parlementaire, a estimé Sir Geoffrey Finsberg, mais dans l'immédiat une autre possibilité consisterait à utiliser l'U.E.O. à laquelle d'autres pays se joignent pour traiter tout particulièrement les questions de sécurité ». L'U.E.O. est en effet « la seule organisation européenne chargée par traité d'examiner les questions de défense. Aucune autre organisation européenne n'a cette compétence ».

Intervenant dans la discussion, M. Pierre Lagorce, député (S.), a déclaré :

« L'excellent rapport de Sir Geoffrey Finsberg vient tout à fait à son heure. En effet, alors que l'évolution de la situation générale en Europe de l'Est, et en particulier en Union soviétique, n'a

jamais été aussi incertaine et que l'Allemagne s'achemine à marche forcée vers son unification, une rumeur s'amplifie dans les médias et les milieux autorisés selon laquelle l'O.T.A.N., instrument de la politique des blocs, serait appelée à disparaître à plus ou moins brève échéance. Cette rumeur, qui remettrait indirectement en cause le rôle de l'U.E.O. dans une alliance vouée à l'extinction, me semble d'autant plus préoccupante que d'autres discours veulent faire admettre l'idée que la C.S.C.E. peut et doit se substituer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. A l'évidence, et surtout à court terme, il ne saurait, à mon avis, en être question.

L'O.T.A.N. a fait ses preuves pendant près d'un demi-siècle et, malgré les crises qui ont paru parfois remettre en cause sa légitimité et son devenir, cette organisation a permis aux peuples d'Europe de l'Ouest de vivre en sécurité et de faire fructifier chez eux un idéal de démocratie et de paix. Or, c'est à l'heure où cette réussite est éclatante, où l'instabilité et les risques de chaos n'ont jamais été aussi grands dans la partie orientale de notre vieux continent, que l'on voudrait faire disparaître un instrument toujours essentiel pour la protection de nos sociétés et le remplacer par une assemblée dont les 35 membres ne partagent pas les mêmes conceptions ni les mêmes desseins en matière de sécurité.

L'image plus ou moins utopique d'une sécurité collective s'étendant de l'Atlantique à l'Oural, fondée sur l'engagement des participants à limiter leurs moyens militaires, me semble ne tenir aucun compte de la réalité à l'Est et ailleurs.

C'est pourquoi il m'apparaît indispensable que dans cette enceinte, mais aussi dans d'autres assemblées européennes et internationales, soit réaffirmé avec détermination l'attachement des nations d'Europe occidentale à la survie d'une O.T.A.N. réaménagée, symbole du lien indéfectible entre le vieux continent et les États-Unis d'Amérique. Il ne peut donc être question de remettre en cause l'Alliance atlantique. Pour ce qui est de mon pays, la France, dont on connaît la position particulière vis-à-vis de l'O.T.A.N., je ne peux mieux faire que de citer les paroles prononcées le 21 mai dernier devant l'Institut des hautes études de défense nationale par notre ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, pour qui il serait tout à fait anachronique et contraire aux évolutions en cours de songer à ce qu'on appelle un « retour de la France dans l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. ». L'alliance est un élément de stabilité et un facteur d'équilibre. Comme le soulignait M. Jean-Pierre Chevènement dans ce même discours, « l'histoire du

XX^e siècle nous a appris que l'éloignement des États-Unis au lendemain de la Première guerre mondiale a permis la seconde. Nul ne peut faire comme si était écartée pour toujours la menace d'un nouvel isolationnisme américain ».

Il ne fait cependant pas de doute que l'O.T.A.N., garante de la sécurité de nations partageant les mêmes valeurs, doit s'adapter à l'évolution de l'environnement international. C'est en ce sens qu'une redéfinition de ses objectifs de sécurité en fonction des menaces qui pèsent sur l'avenir doit entraîner une réappréciation des concepts stratégiques fondamentaux, des structures et des moyens de l'Alliance atlantique.

Dans cette optique, l'U.E.O. est appelée à jouer au sein de l'O.T.A.N. un rôle fondamental, en devenant l'instrument institutionnel d'une défense européenne à vocation d'intégration — partenaire et non plus subordonnée des États-Unis — autour du pivot que constitue l'Europe des Communautés. Pour ce faire, il lui faudra parvenir à concilier les orientations divergentes des Européens en matière de défense, tout en redéfinissant le partage des tâches et la répartition des dépenses en fonction d'une nouvelle division du travail.

La révision des choix est douloureuse et pourtant elle s'impose aujourd'hui plus que jamais. Si l'O.T.A.N. peut sembler le cadre le plus sûr pour favoriser l'éclosion d'une Europe de la défense, il faudra que l'U.E.O., à mesure que se constitue l'intégration politique européenne, s'attelle à définir une vision communautaire des intérêts européens de sécurité — en coordination bien sûr avec les autres partenaires de l'O.T.A.N. — à envisager les concepts stratégiques appropriés et à définir les moyens de mise en œuvre. Mais cette vision d'intégration, qui suppose pour les alliés une révision déchirante de leurs options politiques traditionnelles, relève pour le moment du mythe.

L'objectif est simple à énoncer : la communauté occidentale devra parler d'une seule voix en matière de sécurité et elle devra le faire par l'intermédiaire d'une O.T.A.N. réaménagée. Au delà de la prise en considération des diverses tâches que doit maintenant remplir avec succès cette institution (réflexion stratégique, intégration de la défense, harmonisation des moyens, communication interne), s'il est un point essentiel qu'il me paraît nécessaire de souligner, c'est la mission d'information que l'U.E.O., au nom de la Communauté, doit, développer auprès du grand public pour le

sensibiliser aux enjeux de sécurité de notre vieux continent. En effet, sans le soutien actif de nos populations aux concepts stratégiques essentiels de dissuasion nucléaire et de flexibilité dans la réponse à une éventuelle agression, concepts qui ont jusqu'ici contribué à assurer la sécurité de notre vieux continent, nous courons le risque de subir les méfaits de campagnes de propagande habilement orchestrées qui ruineront les fondements de notre stratégie commune.

• L'enjeu est d'autant plus important que la situation évolue chaque jour avec une rapidité déconcertante. Aussi, pour éviter de subir un jeu complexe qui met aux prises partenaires et adversaires, seule une vision à long terme et globale des intérêts communs de sécurité pourra imposer quelque sagesse aux participants. C'est dans cette optique que l'U.E.O. doit s'imposer comme l'élément fondamental de l'aménagement progressif d'une intégration européenne de la défense, autour du projet politique commun de protection des valeurs fondamentales de la démocratie pluraliste et de la liberté.

Ce sont des positions réalistes que Sir Geoffrey Finsberg développe dans son rapport, particulièrement dense, voire exhaustif. Tout en invitant les nations d'Europe au dialogue permanent — pourquoi pas dans le cadre de forums élargis comme la C.S.C.E. ? — j'espère voir le jour où les pays de l'Europe de l'Est, libres et indépendants, décideront de lier leur destin politique et économique au nôtre, et d'accepter d'intégrer une communauté d'opinion et de destin qui s'étendra peut-être de l'Atlantique à l'Oural et qui regroupera des partenaires égaux, soucieux de préserver au sein de la « maison Europe » les idées essentielles qui ont fait la réussite de nos sociétés occidentales. »

M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.) devait approuver le rapport de Sir Geoffrey Finsberg et insister sur trois points : « le premier concerne notre réalité et ses incidences, le deuxième a trait à notre problème face à l'Union soviétique, c'est-à-dire essentiellement l'attitude de M. Gorbatchev, le troisième enfin se rapporte aux compétences de l'U.E.O. ». M. Jean-Marie Caro a poursuivi :

« Je relèverai une des phrases du projet de recommandation car elle est fondamentale et contient en elle-même toute la doctrine. Il s'agit du point 5 : « L'Assemblée constate que la sécurité de l'Europe occidentale est toujours garantie par l'application de l'article IV du Traité de Bruxelles modifié. » C'est la base. Cela

signifie également l'Alliance atlantique et l'ensemble des engagements que nous avons pris et que nous nous sommes fixé pour objectif de maintenir et d'améliorer. A partir de là, notre rôle peut être conçu de deux manières : ou bien nous sommes les gestionnaires d'une résultante de la situation de fait qui s'impose à nous, ou bien nous sommes des réformateurs cherchant à adapter les évolutions futures telles que nous les concevons nécessaires, tant pour l'Europe que pour notre organisation.

Gérer dans une certaine passivité et une certaine sécurité intellectuelle les résultantes de l'évolution politique est un exercice que je laisse au talent des analystes et autres spécialistes des choses politiques ou militaires. Essayer de réformer et de préparer les évolutions pour demain, conformément à nos objectifs et à notre doctrine, est, je crois, une opération où nous risquons de nous tromper, mais c'est également celle où nous avons des chances de gagner. N'est-ce pas essentiellement le rôle du responsable politique qui, seul, à la vocation de prendre des risques, qui seul peut les prendre, assumant bien entendu ses échecs mais aussi totalement les résultats positifs devant les populations qu'il représente ? C'est dans cet esprit qu'il faut placer les évolutions, que nous concevons de plus en plus clairement, de l'Alliance atlantique et, au sein de l'Alliance atlantique, de l'U.E.O.

Depuis que nous avons mis au point l'ensemble des paramètres nécessaires à la constitution du pilier européen de l'Alliance atlantique, que nous le disions clairement ou que nous le sentions encore confusément, nous savons fort bien que ce pilier européen — ou le môle européen, pour employer une expression nouvelle — ne peut être réalisé qu'en remplaçant, à l'intérieur de l'Alliance atlantique, les relations multilatérales avec les États-Unis d'Amérique par des relations bilatérales Europe-Amérique.

C'est de ce bilatéralisme à l'intérieur de l'Union atlantique, avec toutes ses compétences, y compris les compétences politiques que nous souhaitons développer, que le pilier européen peut naître.

Devons-nous imaginer cette réalisation parce que l'Europe centrale bouge, parce qu'il faudra prendre des mesures militaires en raison des positions de M. Gorbatchev sur le retrait plus ou moins rapide des troupes stationnées dans les anciennes colonies d'Europe centrale, ou bien devons-nous concevoir cette réadaptation de l'O.T.A.N. en fonction de ce que nous voulons pour demain,

c'est-à-dire une Europe unie, forte, capable de parler d'une seule et même voix sur le plan international et d'accéder au rang de superpuissance, non pas, comme le dit fort justement le rapport, pour rétablir des relations de force et des relations militaires, mais pour utiliser le langage de l'Europe lorsqu'il s'agit d'elle ?

Nous avons encore une fois assisté — d'autres orateurs que moi l'ont souligné — à une réunion au sommet où l'on a essentiellement parlé de l'Europe, mais où l'on s'est caché pour parler de certains aspects de l'Europe dont on ne voulait pas parler publiquement, en essayant de parler d'autre chose que de cette Europe. Mais qu'est-ce qui était donc au centre de ce débat ? Qu'il s'agisse de la Lituanie, de la R.D.A. ou d'autres affaires, c'est bien de l'Europe qu'il s'agissait et nous n'étions toujours pas là.

L'accession de l'Europe au rang de superpuissance exige qu'elle ait une politique cohérente en matière de défense, apanage essentiel d'une politique étrangère crédible à travers le monde, alliée bien entendu à un renforcement de sa capacité économique et monétaire, ce qui est l'affaire de la Communauté économique européenne ; mais, pour la défense, c'est le rôle de l'Union de l'Europe occidentale. Ces deux institutions sont fondées sur deux traités ayant le même objectif : la promotion de l'identité européenne au plan international.

Cela nous permet d'intégrer dans notre raisonnement les résultats que nous pouvons analyser et comptabiliser, concernant les événements qui évoluent de jour en jour en Europe centrale. Or, nous savons très bien que c'est en fonction de cette dynamique qu'ont eu lieu ces mouvements en Europe centrale. Ils se sont déclenchés par osmose avec ce que nous sommes en train de devenir et non par rejet de l'Union de l'Europe occidentale, du Conseil de l'Europe, de la Communauté économique européenne ou de l'Alliance atlantique.

Le résultat positif de nos efforts, au long de toutes ces années après la Deuxième guerre mondiale, nous incite donc à être raisonnablement fiers de nous-mêmes, à avoir une certaine dose d'optimisme dans la bonne direction et donc à être capables de tenir un langage de fermeté à l'égard de M. Gorbatchev.

Non, M. Gorbatchev n'a aucune raison de faire de la présence des troupes soviétiques en Europe centrale et en R.D.A. un marché diplomatique international.

Non, M. Gorbatchev n'a pas le droit de faire de la Lituanie une monnaie d'échange vis-à-vis de je ne sais quelle concession sur la R.D.A. Non, M. Gorbatchev doit comprendre que seul le peuple allemand est en droit de décider comment se réalisera la réunification allemande puisque, de toute façon, celle-ci se passera démocratiquement, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme et conformément aux engagements pris par la République démocratique allemande dans le concert des nations européennes.

Nous avons le droit de dire « non » à M. Gorbatchev, de lui dire que c'est grâce à lui que les choses ont évolué, que nous sommes là pour l'aider, mais non pour être piégés par les situations de faiblesse dans lesquelles il peut se trouver. Bien mieux, nous pouvons l'aider à sortir du piège dans lequel il risque de s'enfermer.

L'Alliance atlantique n'a jamais été qu'une alliance défensive. Il faudra bien qu'un beau jour les peuples du monde le comprennent.

On pourrait comparer un hérisson à un char armé de fusils, de missiles, armé de je ne sais quelles armes meurtrières. Le hérisson n'est-il pas l'exemple le plus remarquable de la défense tous azimuts, dissuasive de toute attaque ? Au demeurant, n'est-il pas l'être le plus inoffensif qui soit ?

La défense, la dissuasion, la non-guerre, c'est ce que nous avons adopté. En ce qui concerne l'Allemagne, foin de tous les procès d'intention. Certains disent : demain, ce sont les 9 d'aujourd'hui, plus l'Allemagne de l'Est, ce qui ferait 10. Eh bien non, mes chers collègues, demain ce sera 9 plus 1 = 9. Tel est le fondement même de notre doctrine démocratique de l'organisation de l'Europe.

Enfin, quelques mots sur les compétences. Gérer les résultats de l'évolution, pourquoi pas ? Nous avons pour le faire des instituts, des spécialistes. Prendre le risque et faire la perestroïka occidentale, c'est-à-dire la restructuration occidentale, eh bien oui, faisons donc notre perestroïka avant d'entrer dans je ne sais quelle maison commune. Nous sommes prêts à y entrer, mais il est évident que le retrait des troupes soviétiques que nous réclamons sera monnayé par le retrait plus ou moins partiel des troupes américaines. Notre politique défensive de la non-guerre signifie la présence de troupes armées. Qui pourra le faire ? Je reviens ainsi au constat contenu dans notre recommandation. L'Union de l'Europe occidentale est là, dans l'article IV du Traité de Bruxelles modifié. Messieurs les gouvernants, sachez vous en servir.

Lorsque le Traité de Bruxelles a été signé, il avait à la fois la compétence politique et la compétence militaire. La compétence militaire a été dévolue entièrement à l'Alliance atlantique à partir de la mise en place du commandement intégré. Nous passons maintenant à un deuxième stade, notamment au regard des exigences de sécurité des pays de l'Europe centrale et orientale. Le moment est venu de réfléchir avec nos amis américains, dans le cadre du bilatéralisme d'une O.T.A.N. renouvée avec une France à part entière, à reprendre partiellement, avec l'accord des États-Unis d'Amérique, la compétence militaire et développer les concepts de base auxquels s'est référé tout à l'heure encore M. le Secrétaire général de l'U.E.O. La compétence de l'U.E.O. est en passe d'être revue à la hausse. Tout ce qui pourra se réaliser dans ce sens ne pourra qu'accroître notre crédibilité, diminuer les conflits de compétence avec d'autres organismes — je pense notamment à la Communauté européenne — et accroître les chances de convergences avec cette dernière dans le cadre d'une Europe tout à fait sûre d'elle-même et à l'abri des craintes et des menaces qui avaient été engendrées par les conflits entre les blocs.»

Quand à M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), il devait s'exprimer en ces termes :

« Comment organiser une politique de défense quand il est impossible de savoir de quoi demain sera fait et si M. Gorbatchev sera encore au pouvoir, dans quelques années, en dépit des soins attentifs de M. Bush ? Voilà le problème qui est posé à nos dirigeants pris de court par l'allure accélérée des écroulements de l'Est.

Le monde était simple hier quand l'Europe de la défense était hémiplegique : une moitié à l'Est avec le Pacte de Varsovie, l'autre à l'Ouest avec l'O.T.A.N. Les Européens eux-mêmes n'intervenant pas, ou pas beaucoup, dans les décisions et les choix réels des stratégies.

Mais où sont les certitudes d'hier ? Où est l'ennemi aujourd'hui ? Quelle est sa force réelle ? Aux inquiétudes et menaces succèdent les incertitudes de demain. Cette Europe nouvelle qui sort du tremblement de terre de 1989 n'est ni intellectuellement ni politiquement préparée au défi de son propre avenir.

Elle ne sait pas quels seront son ou ses points d'ancrage futurs. Les certitudes de la période précédente s'effondrent. C'est toute l'Europe de Yalta qui se trouve par terre, sans que l'on puisse reconstituer un nouveau puzzle, ni surtout savoir par où commencer.

La déstructuration de l'Est est cause d'espoir mais aussi facteur d'instabilité et de nouveaux dangers. Les nations d'Europe assistent en spectatrices aux négociations au sommet entre les deux Grands sans y participer réellement. Rappelons-nous Reykjavik, Malte et, hier, Washington, avec aujourd'hui et demain quelques coups de téléphone opportuns de M. Bush aux chefs d'État européens pour les mettre au courant de ce qui a été discuté et peut-être décidé entre les deux Grands, sans eux. Quelle place sera la nôtre dans le nouveau système, dans ce nouvel atlantisme dont a parlé M. Baker qui doit transformer l'O.T.A.N. en traité politique, tout en la maintenant comme organisation de défense ?

Nul ne peut savoir comment évoluera l'Union soviétique sous la poussée des mécontentements, du délabrement économique et des revendications nationalistes. Incertitude aussi en ce qui concerne le centre de l'Europe et plus particulièrement l'Allemagne, où les changements pèseront sur les choix stratégiques de demain. Que l'Allemagne soit dans l'O.T.A.N. et qu'elle ait une position neutraliste, cela impliquera des stratégies européennes et des postures militaires différentes.

Ces nouvelles stratégies ne peuvent faire abstraction de l'évolution des opinions publiques qui veulent très vite et probablement trop tôt toucher les dividendes de la paix et qui ne comprennent pas suffisamment la différence qui existe entre les propositions et les réalisations.

Il revient aux Européens et à eux seuls de définir les positions de l'Europe et les conditions de sa sécurité. Les Européens ont leur mot à dire, ce qu'ils ne font pas souvent assez nettement. La disparition du bloc soviétique et de la menace militaire immédiate qu'il constituait jusqu'à maintenant remet directement en cause le maintien du cadre de sécurité collective ouest-européen.

Outre une doctrine militaire artificiellement maintenue et aujourd'hui dépassée — riposte graduée, bataille de l'avant — c'est la raison d'être et la viabilité de l'Alliance atlantique qui disparaissent aux yeux de certains responsables politiques et pour l'opinion publique de nombreux pays. La chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne donneront à ce pays un poids grandissant si l'Europe n'arrive pas à inclure cette Allemagne unie dans le cadre d'une union européenne. Mais la course de vitesse entre la réunification allemande et celle de l'Europe est jouée d'avance, il ne faut pas s'y tromper ni se bercer d'illusions.

C'est la raison pour laquelle nous devons réfléchir sérieusement à ce que doivent être désormais le rôle et la responsabilité de l'U.E.O. Il semble que, pour beaucoup, l'U.E.O. doive cesser d'être un forum pour devenir une force — ce qu'elle n'est pas — et un centre européen de défense de l'Europe lié contractuellement et sur une base d'égalité avec les États-Unis, et non pas une simple académie diplomatique, si valable soit-elle. Cela signifierait que l'U.E.O. comprendrait comme aujourd'hui des représentants des pays membres de l'O.T.A.N., mais également des pays non membres de l'O.T.A.N., ainsi qu'il en a été abondamment question ce matin, et même progressivement des nouvelles démocraties de l'Est, au fur et à mesure qu'elles s'affirmeraient indépendantes et se détacheraient du Pacte de Varsovie, alors qu'actuellement ils ne participent aux débats de notre Assemblée qu'en qualité d'invités ou d'observateurs.

Mais nous devons aller plus loin et, dans ce débat très important qui intervient au lendemain du sommet de Washington, je voudrais proposer quelques mesures concrètes :

Premièrement, une réunion institutionnelle des ministres de la défense de l'U.E.O. qui, d'une façon régulière, pourraient tenter de coordonner les politiques de leurs pays respectifs.

Deuxièmement, la création d'un état-major commun chargé de planifier et de coordonner les forces des pays membres. Il faut une coopération étroite au sommet. Or, elle n'existe pas. Je m'excuse de le dire devant notre Secrétaire général, mais elle est préférable au système de forces multinationales qu'il a évoqué dans son discours d'hier. C'est une proposition originale, mais qui sera difficilement réalisable, car je lui rappelle que mon pays, en pleine guerre froide, n'a pas accepté d'entrer dans une C.E.D. à un moment où, pourtant, elle pouvait représenter une garantie intéressante pour l'Europe. Comment peut-on imaginer qu'aujourd'hui, après avoir refusé les propositions saugrenues du Président Kennedy de forces multilatérales il y a 25 ans, nous puissions envisager réellement un système de forces multinationales sous des commandements qui aboutiraient à un commandement américain ? Il faut se garder de toute illusion et essayer plutôt de coordonner au sommet d'une façon très concrète les forces nationales de défense pour sortir de la situation actuelle.

Troisièmement, une autre mesure s'impose, qui est tout à fait dans la nature de l'U.E.O. : la constitution d'organismes précis de vérification et de contrôle de la limitation des armements dans le cadre de l'application des accords de désarmement.

Quatrièmement, la mise au point d'un dispositif de sécurité sur les flancs Sud de l'Europe, car il apparaît évident aujourd'hui que la menace ne vient plus de l'Est, mais du Sud et de certains pays au-delà de la Méditerranée. Il est donc nécessaire, puisque l'O.T.A.N. ne peut institutionnellement le faire, que l'U.E.O. se préoccupe d'aborder ces problèmes de sécurité essentiels de l'Europe. Les facteurs de danger pour l'Europe ne se situent plus simplement à l'intérieur de la grande Europe, mais à l'extérieur et sont dirigés contre la grande Europe.

Cinquièmement, enfin, mais il s'agit d'un sujet bateau que l'on évoque régulièrement sans que la situation évolue, il convient de se pencher sur la coopération et la programmation des industries de défense et surtout des études et des recherches.

Telles sont les quelques propositions concrètes qu'il serait bon de mettre à l'ordre du jour de nos prochains travaux et surtout de proposer aux seuls organismes, dont l'U.E.O., qui peuvent réellement faire avancer les choses au-delà de notre Assemblée, c'est-à-dire au Conseil des ministres et au sein de nos gouvernements respectifs.

En conclusion, je félicite notre rapporteur de l'excellent rapport qu'il nous a présenté. C'est un document extrêmement riche en propositions et très utile que je serai très heureux de soutenir et de voter.»

En conclusion de ce débat l'Assemblée a adopté une recommandation (n° 480) qui figure en annexe au présent rapport.

II. — VIENNE, LE DÉSARMEMENT ET L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Dans le rapport qu'il a présenté devant l'Assemblée le 6 juin 1990, le rapporteur, Lord Newall (Royaume-Uni, conservateur) s'est attaché à montrer l'importance que revêtait la conclusion d'un accord C.F.E. (négociation sur les forces conventionnelles en Europe). Cet accord doit viser à contrôler, coordonner et vérifier tous les changements qui se produisent actuellement — et se produiront dans l'avenir — et à veiller à ce que la situation se stabilise.

Abordant le problème de la vérification, le rapporteur britannique a estimé que la facture sera « énorme ». Il faut éviter les doubles emplois et travailler en coopération, ce qui peut se faire en mettant sur pied des équipes d'inspection, des cours de langue et d'autres formations. En toute hypothèse, la vérification est « un élément essentiel du processus de réduction des forces ».

Lord Newall s'est prononcé en faveur de la création d'un Centre européen de vérification comme M. Genscher, Vice-Chancelier, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, l'avait proposé le 23 mars 1990. L'U.E.O. « doit saisir cette occasion pour montrer qu'elle a un but, comme elle l'a fait lors de la crise du Golfe en 1987-1988 » a déclaré Lord Newall.

L'Assemblée devait suivre le rapporteur en adoptant une recommandation demandant la création d'un tel Centre de vérification sous l'égide de l'U.E.O.

Le texte de cette recommandation (n° 431) figure en annexe au rapport.

III. — LES SATELLITES D'OBSERVATION : UN INSTRUMENT EUROPÉEN POUR LA VÉRIFICATION DU DÉARMEMENT

C'est sur le rapport de M. Lenzer (Allemagne, C.D.U.-C.S.U.) que l'Assemblée a débattu, le 7 juin 1990, du problème des satellites d'observation en tant qu'instrument pour la vérification du désarmement. Un consensus a finalement été trouvé au Conseil des Ministres. Ce dernier s'occupe des problèmes soulevés par la mise en œuvre d'un système de vérification par satellites, chargé de plusieurs missions, a rappelé le rapporteur, avant de souligner que dans l'Europe future la sécurité ne consistera plus seulement à se prémunir contre les conflits majeurs entre l'Est et l'Ouest. De nouveaux défis, dont certains ont un caractère global se dessinent et menacent aujourd'hui la sécurité de l'Europe : une politique de paix prospective doit donc s'en préoccuper. La capacité des États membres de l'U.E.O. à utiliser l'espace « leur fournit de nouveaux instruments et de nouvelles possibilités d'apporter une contribution proprement européenne quand il s'agit de prévenir les crises, de contrôler effectivement les armements, de se prémunir contre les dangers qui pèsent sur l'environnement et contre les menaces en provenance de l'extérieur ». *Le rapporteur demande que l'Assemblée de l'U.E.O. se dote aussi vite que possible d'une agence de traitement et d'interprétation des images satellites et réclame la mise en place d'un système européen de vérification par satellites.*

M. Jean-Pierre Fourré, député (S.), président de la délégation française devait rappeler dans la discussion qu'il avait présenté un projet au Conseil de l'Europe et à l'U.E.O. qui tendait à reprendre une idée datant de 1978, présentée à l'O.N.U. par le Président Giscard d'Estaing, et qui concernait la création d'une agence internationale de satellites de contrôle. M. Jean-Pierre Fourré a poursuivi :

« C'est sur la base de cette idée que j'ai lancé cette éventuelle création d'une agence européenne de satellites de contrôle. Notre Assemblée a eu l'occasion d'examiner ce rapport sur l'édification d'une future agence européenne de satellites, et de l'adopter, rappelez-vous, à la quasi-unanimité. Ce rapport présentait à la fois

nos capacités techniques européennes en matière de satellites, de lanceurs, d'interprétation d'images ; mais, en même temps, il exposait les lignes directrices d'un schéma d'intervention possible de cette agence sur le plan de la vérification : vérification des situation de crise, vérification des conflits, vérification également de la procédure de contrôle des armements.

C'est sur cette dernière idée que notre Assemblée a paru être intéressée par la création de l'agence car nous sommes à un moment où le contrôle et la vérification sont déterminants dans le processus engagé en matière de désarmement. La place même de l'U.E.O. au sein de ce dispositif de désarmement favorisait la création de cette agence européenne de satellites de contrôle. J'ai constaté avec satisfaction que l'ensemble de notre Assemblée me suivait dans cette initiative. Le projet de recommandation alors voté laissait espérer beaucoup, mais nous pensions que sans la mobilisation du Conseil des ministres et, au-delà, de tous nos gouvernements, il pouvait rester lettre morte. C'est pourquoi nous avons très clairement indiqué que nos propositions et suggestions devaient faire l'objet d'un examen attentif du Conseil des ministres. Ce dernier nous a entendus et a créé un comité d'experts qui travaille encore aujourd'hui, sans que nous ayons été informés du résultat de ses travaux. Alors que dans la recommandation, nous demandions au Conseil de présenter les conclusions de ses travaux à notre Assemblée, nous ignorons toujours s'il est intéressé par notre proposition. Des gouvernements se sont, certes, exprimés — en particulier celui de la France — sur ce sujet pour l'approuver et j'ai été très heureux de participer à l'initiative du président de la Commission technique et aérospatiale à Rome — je vous félicite, M. le président, de cette initiative car il s'agit effectivement d'une organisation de grande qualité — qui nous a permis de constater que beaucoup de gouvernements se mobilisaient, mais également que le monde industriel européen concerné par le domaine spatial était présent.

Il faut créer cette agence européenne. Que manque-t-il aujourd'hui pour réussir ? Sans doute une volonté politique réaffirmée du Conseil et non plus seulement de notre Assemblée et qui passe, peut-être, par des étapes à la dimension des moyens dont nous disposons, sans perdre de vue l'objectif fixé initialement. A cet égard, la proposition de M. Lenzer est particulièrement intéressante et j'approuve ses conclusions.

J'avais déjà indiqué dans mon rapport qu'il n'était pas possible de tout réaliser immédiatement. M. Lenzer reprend cette idée et va même plus loin ; il estime que puisqu'un certain nombre de moyens existent déjà, nous pouvons passer par un stade intermédiaire et par la création d'une instance d'interprétation des images. Nous disposons des satellites civils qui permettent déjà d'avoir des images. Utilisons le réseau Spot-images, créons les moyens d'interprétation de ces images et faisons en sorte que cet ensemble de l'U.E.O. nous permette de nous engager dans la voie de la création de l'agence européenne de satellites de contrôle.

Vous comprenez bien, mes chers collègues, à travers mes propos, que j'approuve le contenu du rapport de M. Lenzer et le projet de recommandation. Nous avons une capacité énorme en Europe et nos sommes actuellement interrogés, dans le contexte politique actuel, sur notre spécificité en matière de défense et de désarmement. Utilisons au mieux cette capacité en créant cette agence européenne, tel est le souhait que je forme et la demande précise que je présente au Conseil des ministres.

L'Assemblée a conclu ce débat par l'adoption d'une recommandation (n° 482) dont le texte figure en annexe au rapport.

IV. — LA RÉVISION DU TRAITÉ DE BRUXELLES MODIFIÉ

Sous cette appellation, l'Assemblée de l'U.E.O. était appelée, le 3 décembre 1990, à débattre de *deux thèmes* : les réponses à donner au *rapport annuel du Conseil ; l'U.E.O. et la Communauté européenne.*

Sur le premier point, le rapporteur, Sir Geoffrey Finsberg (Royaume-Uni) devait estimer nécessaire une révision du Traité non seulement pour prendre en compte l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, mais encore pour suivre l'évolution de la situation en Europe centrale et orientale.

Le Conseil des ministres, appelé par le rapporteur à assurer une meilleure information de l'Assemblée, est par ailleurs invité à mettre chaque pays en mesure de choisir la méthode qui lui convient pour désigner sa délégation.

Sur le second point, l'U.E.O. et la Communauté européenne, le rapporteur a rappelé que l'Assemblée de l'U.E.O. est la seule habilitée par traité à examiner les questions de défense. Si l'on devait modifier la situation à ce stade « cela affaiblirait l'influence de l'Europe occidentale sur l'ensemble de l'Alliance atlantique ».

Le Conseil est invité en l'occurrence à ne prendre aucune décision mettant en cause le traité sans consultation préalable de l'Assemblée de l'U.E.O. Il lui est également demandé de poursuivre la réactivation de l'U.E.O.

Dans la discussion qui a suivi, M. Pierre Lagorce, député (S), a présenté plusieurs observations :

« Il est une vérité dont il faut se pénétrer d'emblée : le rôle et l'avenir de l'U.E.O., qui nous intéresse spécialement, dépendent essentiellement et avant tout de la forme et du contenu qui seront donnés à la Communauté future. Car c'est une évidence : la réalisation d'une unité de défense ouest-européenne véritablement intégrée ne peut être envisagée sans que les États qui la composent

partagent la même vision du projet communautaire : soit zone de libre-échange, soit projet Delors, ainsi que les mêmes perceptions de ce qui constitue les enjeux majeurs de leur sécurité.

Toute intégration plus poussée d'une défense occidentale, qui aurait pour vocation d'être un pilier ouest-européen de l'Alliance atlantique, supposerait que les États constituant ce pôle de sécurité soient prêts à un abandon partiel de leur souveraineté pour envisager une politique extérieure commune, ainsi qu'une division militaire du travail. Mais cela exigerait des choix fondamentaux et un saut qualitatif dans l'intégration qui devrait être, avant tout, politique. Cela nécessiterait aussi l'existence d'institutions fédérales adaptées pour dépasser les égoïsmes nationaux, choix et saut que nos gouvernements ne sont peut-être pas encore prêts à faire.

Ce n'est pourtant que lorsque ces choix seront faits que l'on pourra alors peut-être ancrer l'U.E.O. et la Communauté européenne dans le même ensemble, en précisant juridiquement leurs rôles et obligations respectifs. Mais est-ce cela que l'on veut ou que l'on voudra ?

Pour préserver le couplage de défense avec les États-Unis, il conviendra aussi de définir juridiquement — en révisant simultanément les Traités de l'Atlantique nord et de Bruxelles modifié — le rôle de l'U.E.O. comme pilier européen d'une O.T.A.N. revue et corrigée par la mise en place d'une défense des nations occidentales groupant deux grands partenaires : d'un côté l'organisation des États d'Amérique du nord et leurs alliés, de l'autre l'organisation des États de l'Union de l'Europe occidentale élargie. Car il serait nécessaire, à mon avis, d'inviter les États membres de la Communauté qui n'en font pas partie à entrer dans le club. Dans le même temps, d'ailleurs, le Conseil de l'Europe devrait être lui-même élargi pour absorber le processus de la C.S.C.E., c'est-à-dire les 35 ou 34 membres et les trois corbeilles.

Tout cela pose évidemment la question des délégations nationales, de leur composition, de leur désignation, de leur rôle, Sir Geoffrey Finsberg a abordé ce problème sur lequel je ne m'attarderai pas.

Le couplage C.E.E.-U.E.O. dans un ensemble fédéral donnerait ainsi à l'U.E.O. suffisamment de poids pour représenter un partenaire crédible vis-à-vis de l'Amérique du nord et du reste du monde. Il permettrait, en outre, à l'Europe économique de trouver une voix

politique et d'exister à l'extérieur de ses frontières. Pourtant, à l'heure actuelle, ces propositions relèvent de l'utopie dans la mesure où, je le répète, les principaux gouvernements de l'Europe occidentale n'ont pas encore défini clairement leurs visions et leurs engagements concernant l'intégration politique. Reconnaissons pourtant que, dans l'environnement international d'aujourd'hui, ils n'ont plus vraiment le choix mais peuvent, en revanche, saisir des opportunités qui ne se renouvelleront point. Il faut, en effet, pleinement profiter de cette situation d'extrême instabilité, caractéristique d'une période de mutation sans précédent, lourde de conséquences pour la sécurité, et donc pour la survie des nations d'Europe occidentale, face aux défis du monde contemporain, sans oublier bien sûr ceux du tiers monde.

Ces défis, ces grands problèmes qui touchent directement ou indirectement toutes les sociétés industrialisées à économie de marché doivent bien évidemment trouver des solutions globales qui nécessitent un minimum de coopération et de concertation entre les grandes puissances de la planète. Et, au vu de la réussite que constitue aujourd'hui la C.E.E., on ne peut qu'espérer que ses États membres se mettront au plus vite d'accord sur un projet politique commun afin de franchir le saut qualitatif dont je parlais au début de mon intervention, qui fera de l'Europe de l'Ouest et de son corollaire indispensable de défense, l'U.E.O. une puissance à part entière sur la scène internationale, capable d'affronter sans crainte les défis immenses d'aujourd'hui et de demain. »

Deux recommandations ont été adoptées par l'Assemblée, la première *sur la révision du Traité de Bruxelles modifié*, la seconde *sur l'U.E.O. et la Communauté européenne*

Le texte de ces deux recommandations (n^{os} 490 et 491) figure en annexe au rapport.

V. — LA SÉCURITÉ DE L'EUROPE ET LA CRISE DU GOLFE

Deux rapports étaient présentés, le 4 décembre 1990, devant l'Assemblée l'un par M. de Decker (Belgique, P.R.L.), au nom de la commission politique, l'autre par M. de Hoop-Scheffer (Pays-Bas, Chrétien démocrate), au nom de la commission de Défense, ce dernier traitant principalement des opérations dans le Golfe.

La rapporteur de la commission politique a observé que si la crise du Golfe avait démontré « l'utilité et l'efficacité croissantes de l'U.E.O. », elle avait montré, en revanche, « combien les pays d'Europe conservent des réflexes nationaux dès qu'il s'agit de mettre en œuvre leurs forces armées ». Ainsi « s'il a été relativement facile de charger l'U.E.O. de la coordination des forces navales européennes, responsables de l'embargo, il s'est avéré difficile voire impossible de coordonner quoi que ce soit dès qu'il s'est agi de la présence de forces aéroterrestres européennes en Arabie saoudite, « domaine dans lequel la France et la Grande-Bretagne ont fait cavalier seul ». Ces constatations conduisent le rapporteur à estimer « combien il est illusoire à court terme de voir les États européens confier leur compétence en matière de défense à une structure européenne supranationale telle la C.E.E. ».

Il est donc important que l'Europe se dote au plus vite non seulement d'une agence d'observation par satellites, mais aussi « d'une force aéroterrestre mobile susceptible d'être transportée à grandes distances pour contribuer au rétablissement de la paix en répondant aux appels du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

M. de Hoop-Scheffer, au nom de la commission de Défense devait mettre l'accent sur la contribution maritime des pays membres de l'U.E.O. et sur le rôle de l'U.E.O. face aux menaces « hors zone ».

Intervenant dans la discussion, M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), estima que ces rapports soulevaient deux problèmes :

« D'abord, à partir de cette crise qui a été marquée par l'*Anschluss* du Koweït, et avec tout ce qui se passe, refus du désastre, refus de la guerre, mais à condition de savoir la faire si cela est nécessaire, ensuite parce que s'impose à nos esprits la nécessité d'élaborer plus fermement encore sur le plan politique l'organisation de la défense et de la sécurité de l'Europe. Nous avons notre schéma. L'Assemblée de l'U.E.O. a été fidèle ; elle a une doctrine constante en la matière et le discours que nous avons entendu ce matin du Président en exercice du Conseil montre que le chemin que nous avons tracé est, petit à petit, poursuivi et peut-être parviendrons-nous à une concrétisation aussi rapidement que possible. Je dirai, surtout après avoir entendu M. Scheer, que sur le plan du catastrophisme quant aux résultats d'un conflit armé, tout le monde est capable de broser le tableau épouvantable de ce qui en résulterait, aussi bien pour l'homme que pour son environnement naturel. La guerre, hélas ! c'est la destruction, la misère. Il fut un temps où nos aînés ont été prêts à donner leur vie, dans des conditions où l'apocalypse apparaissait tout aussi évidente : la Deuxième guerre mondiale. Or elle avait été déclenchée pour faire respecter le droit. J'ai entendu ce matin à la radio des déclarations d'hommes politiques dont le nom est connu à travers toute l'Europe et qui commencent à dire : là-bas, ce n'est pas tellement notre combat à nous, Européens. Après avoir entendu M. Scheer, j'ai cru comprendre — mon excellent collègue m'excusera de le prendre à partie et je précise que d'autres utilisent les mêmes arguments — qu'à la limite il faudrait faire attention à ce que nous appelons la zone U.E.O., la zone O.T.A.N. et ce qui est hors zone.

En tant que démocrates attachés à l'État de droit, nous pouvons dire que lorsque le droit international, le droit des gens est en danger du fait des exactions de gouvernements totalitaires, le droit n'a pas de zone. Le droit n'est pas hors zone.

Ce faisant, les États membres de l'U.E.O. de l'Alliance atlantique et des Nations unies sont dans la zone de leur compétence pour défendre le droit des gens et le droit des pays à vivre selon les régimes démocratiques dont nous souhaitons qu'ils soient dotés. Le droit n'est pas hors zone et je demande à la commission d'engager l'Assemblée de l'U.E.O. tout entière à l'affirmer, afin de couper court à ce manichéisme dans lequel on essaie de nous enfermer petit à petit, du fait des espérances d'une négociation.

Nous avons le droit d'espérer la négociation car, comme le disait M. Dumas, nous haïssons tous la guerre, mais nous n'avons pas le droit de nous laisser enfermer dans ce manichéisme : ce n'est pas parce que la guerre est redoutable que nous ne la ferons pas. Ce qui est avant tout nécessaire, c'est de défendre le droit avec les hommes et au moyen de leurs institutions.

L'U.E.O. gagnerait encore plus ses titres de noblesse pour prétendre prendre part au grand débat sur l'organisation de la paix et de la sécurité en Europe en agissant au maximum pour que les institutions à naître, dans lesquelles nous voulons jouer un rôle important, puissent correspondre à cette option politique qui a toujours été la nôtre et que, à cause de la crise du Golfe ou peut-être grâce à elle, nous pouvons nous révéler au monde entier avec beaucoup plus de crédibilité qu'auparavant. »

Quant au président Jean-Pierre Fourré, député (S.), il devait évoquer le projet de création d'une agence européenne de satellites de contrôle :

« Le rôle de l'agence européenne de satellites de contrôle, défini dans les rapports qui vous ont été présentés et approuvés à l'unanimité il y a deux ans, permet d'avancer considérablement dans la voie de la coopération technique, technologique et politique, dans la voie de la mobilisation des énergies et des moyens.

Chacun ici a pris conscience que cette agence européenne pouvait être particulièrement importante, et, à la lumière de ce que nous a dit M. le Président à diverses reprises, a pu regretter que nous ne puissions pas disposer de cette agence face aux événements du Golfe. Il aurait été en effet particulièrement important, dans le cadre de la coopération que nous réclamons dans cette crise du Golfe, de disposer d'un moyen qui nous permette d'intervenir de façon coordonnée au niveau européen, avant de prendre une position de dépendance vis-à-vis des États-Unis.

Nous avons besoin de cette coopération ; chacun la réclamait tout à l'heure. Nous disposons là d'un moyen à notre porte. Pourquoi ne pouvons-nous pas réaliser immédiatement cette agence européenne de satellites de contrôle ? M. le Secrétaire général, dans la lettre au Président de notre Assemblée, nous rappelle qu'un groupe ad hoc a été constitué et s'est réuni les 24 et 27 novembre

pour mettre au point ce rapport, mandaté par les ministres lors de la réunion d'avril ; un projet de décision ministérielle a été élaboré, dont le Conseil élargi devait être saisi fin novembre. Malheureusement, diverses informations tendent à faire remarquer qu'il n'y a pas de volonté politique décisive d'aller vers la création de cette agence. Or, je le répète, d'une façon pragmatique, par étapes, nous disposons de moyens techniques pour le faire, et point n'est besoin d'engagements financiers extraordinaires pour aller dans cette voie.

Que se passe-t-il donc, puisque cette assemblée réclamait avec détermination et volonté la mise en place de cette agence ? Nous nous posons la question, et nous devons demander au Conseil des ministres de nous répondre à l'occasion de sa réunion du 10 décembre prochain puisque nous demandions dans le projet de recommandation que j'ai présenté, et qui a été approuvé à l'unanimité il y a deux ans, que les conclusions de cette étude nous soient présentées.

Je tenais, M. le Président, à rappeler cette volonté que nous avons exprimée, le besoin de cette agence que vous soutenez avec beaucoup de détermination et je me réjouis que les rapporteurs n'aient pas oublié ce moyen pragmatique de coopération.

Élargissant mon propos, je voudrais rappeler, par rapport aux difficultés que l'on perçoit, une partie de l'intervention, à l'O.N.U., du Président Mitterrand sur la crise du Golfe : « Dans un monde où personne, pas même les plus puissants, n'échappe à l'interdépendance du destin, il est tentant de rechercher dans le repli sur soi une échappatoire, comme si le seul moyen d'affirmer son identité, sa différence, était de nier celle de l'autre, comme si ce besoin d'identité pouvait trouver une réponse dans la xénophobie ou le nationalisme. La conclusion qui sera donnée à la crise ouverte par l'agression irakienne sera à cet égard exemplaire. »

J'ose espérer, M. le Président, que ce n'est pas ce besoin d'identité, de différence, de particularisme qui nous empêche, dans le domaine de la coopération, d'aboutir sur ce projet d'agence européenne de satellites de contrôle. »

En conclusion de ce débat, l'Assemblée de l'U.E.O. a adopté les recommandations n^{os} 492 et 493 dont le texte figure en annexe au rapport.

VI. — LES CONSÉQUENCES DE L'ÉVOLUTION DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE SUR LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE

Présenté par M. Ahrens (Allemagne, S.P.D.), suppléant M. Georges Lemoine député (S.), le 5 décembre 1990, le rapport de la commission politique retrace les événements survenus en Europe de l'Est depuis la session extraordinaire qu'avait tenue l'Assemblée de l'U.E.O. à Luxembourg en mars 1990 et analyse les problèmes qui se posent pour l'organisation de l'Europe : *rôle futur de la C.S.C.E., dimension parlementaire d'une coopération paneuropéenne ; intégration européenne et Europe de l'Est, organisation de la sécurité et rôle de l'U.E.O.*

Le rapporteur observe que les bouleversements fondamentaux survenus en Europe centrale et orientale « n'ont pas seulement renversé l'ordre politique dans cette région du monde, mais ils ont aussi mis fin à l'ancien système d'équilibre Est-Ouest qui jusqu'à l'été 1989 était fondé sur la division de l'Europe et sur un système de philosophies politiques et de pactes militaires opposés ». Tandis que l'Allemagne « a trouvé son unité en toute liberté en choisissant l'ancrage aux démocraties qui sont rassemblées au sein de l'Alliance atlantique, la situation en Europe de l'Est et en Union soviétique est encore en pleine évolution ». L'Assemblée attend du Conseil qu'il fasse en sorte que les nouvelles formes de coopération paneuropéennes renforcent la sécurité qui est actuellement garantie à l'Europe occidentale grâce à l'U.E.O. et à l'Alliance atlantique. Elle attend également de lui « qu'il élabore dès à présent, en coopération étroite avec elle, une conception commune des conditions d'une incorporation de la dimension « sécurité-défense » dans une union politique européenne et qu'il la présente dans le cadre des travaux préparatoires sur cette union. »

L'Assemblée a adopté une recommandation (n° 495) dont le texte figure en annexe au rapport.

*
**

L'Assemblée de l'U.E.O. a par ailleurs adopté des recommandations sur les points suivants :

— le *Groupe européen indépendant de programme (G.E.I.P.) et l'Union de l'Europe occidentale* - rapport de M. Wilkinson (Royaume-Uni, conservateur) ;

— *l'U.E.O., les Instituts de recherche et les organisations non gouvernementales s'intéressant à la sécurité et à la défense européenne* - rapport de M. Stegagnini (Italie, démocrate chrétien) ;

— *le rôle nouveau des délégations nationales dans les activités de l'Assemblée de l'U.E.O.* - rapport de Sir John Hunt (Royaume-Uni, conservateur) ;

— *l'avenir des vols à basse altitude* - rapport de M. Klejdzinski (Allemagne, S.P.D.) ;

— *projet d'avis sur les budgets des organes ministériels de l'U.E.O.* - rapport de M. Rathbone (Royaume-Uni, conservateur) ;

— *Konversiya : la reconversion de l'industrie militaire soviétique* - rapport de M. Tunmers (Pays-Bas, travailliste).

ANNEXE

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE DE L'U.E.O. AU COURS DE SA 36^e SESSION ORDINAIRE

RECOMMANDATION n° 480

sur l'U.E.O. dans l'Alliance atlantique

1. L'ASSEMBLÉE rappelle que l'article IV du Traité de Bruxelles modifié associe étroitement l'activité de l'U.E.O. à celle de l'O.T.A.N. et que l'O.T.A.N. demeure la garantie essentielle de la sécurité de l'Europe parce que c'est dans ce seul cadre que la puissance dissuasive des États-Unis peut s'exercer au profit de l'Europe.

Elle considère les progrès réalisés en vue de la limitation des armements, mais elle constate que l'Union soviétique ne s'est pas encore engagée de façon décisive sur la voie de la réduction de ses forces et de ses armements et qu'elle demeure toujours la première puissance militaire sur le continent européen.

Elle considère que la situation en matière de sécurité en Europe a été fondamentalement transformée à la suite du processus de démocratisation intervenu en Europe centrale et orientale et de l'ouverture des frontières, notamment entre la République fédérale et la R.D.A.

Elle souhaite la conclusion rapide des négociations C.F.E., l'établissement d'un nouveau mandat par la C.S.C.E. visant à une diminution ultérieure du niveau des armements, l'établissement de dispositifs militaires exclusivement défensifs et l'ouverture immédiate d'une négociation sur les armes atomiques à courte portée.

Elle se félicite du développement pris par la C.S.C.E. et des efforts entrepris dans ce cadre pour élaborer un nouvel ordre pacifique en Europe.

Elle considère que des mesures importantes sont actuellement prises dans le cadre de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et des négociations de Vienne ainsi que dans d'autres enceintes, en vue d'améliorer la sécurité en Europe.

Elle considère qu'en raison de l'accélération des événements en Europe et de l'évolution dans la nature des problèmes de sécurité, il convient de hâter les plans relatifs à la coopération européenne en matière de sécurité.

Elle considère que, dans cette nouvelle conjoncture, les pays d'Europe occidentale devront jouer un rôle plus grand dans l'élaboration de ces plans qui exigeront une coopération plus étroite entre les États membres de l'U.E.O.

Elle RECOMMANDE donc au Conseil de tout faire pour faciliter l'action du gouvernement américain en vue de maintenir et de renforcer l'association des États-Unis à l'organisation de la sécurité européenne :

- (a) en s'affirmant comme le pilier européen de l'Alliance, notamment en rapprochant le siège de ses organes ministériels de celui de l'O.T.A.N. ;
- (b) en demandant à ceux de ses membres qui ne participent pas aux commandements intégrés de l'O.T.A.N. d'examiner dans quelle mesure la situation nouvelle et le rôle nouveau que doit assumer l'O.T.A.N. leur permettent de mieux associer leurs forces armées à un déploiement commun ;
- (c) en informant d'une façon constante l'Assemblée sur le débat qui va s'ouvrir à propos de la réorganisation, du rôle et de l'avenir de l'O.T.A.N., dans le cadre de la transformation des pactes militaires en alliances politiques à la suite des accords sur la réduction des armements ;
- (d) en resserrant ses liens avec les membres européens de l'Alliance atlantique qui ne font pas actuellement partie de l'U.E.O. ;
- (e) en veillant à ce que les pays membres poursuivent un effort militaire suffisant pour qu'un équilibre des forces conventionnelles soit assuré entre l'Occident et l'Union soviétique ;
- (f) en fixant à cette fin les effectifs que chacun d'entre eux s'engagera à mettre au service de la défense commune et en prévoyant une révision de ces engagements en conformité avec les futurs accords C.F.E. ;
- (g) en assurant à l'Europe occidentale le maximum de sécurité au prix du déploiement minimum de forces, et en étudiant d'urgence les conditions dans lesquelles des unités multinationales pourraient être créées ;
- (h) en organisant, dans le cadre d'une diminution générale des dépenses militaires et du niveau des armements, un partage équitable des charges et des responsabilités dans l'Alliance et entre les pays membres de l'U.E.O.

2. L'ASSEMBLÉE estime nécessaire que l'Allemagne réunifiée ne soit pas neutre, qu'elle soit intégrée dans la Communauté européenne, qu'elle participe de plein droit à un système de sécurité paneuropéenne dès qu'il sera établi par la C.S.C.E. et que, pour une période transitoire, l'on recherche des solutions acceptables par toutes les parties intéressées au maintien de l'équilibre et de la paix en Europe.

Elle considère aussi que l'Allemagne réunifiée doit reconnaître solennellement les frontières avec ses voisins telles qu'elles sont issues de la Deuxième Guerre mondiale et reconnues par les Accords d'Helsinki.

Elle RECOMMANDE donc au Conseil de faciliter la recherche d'un statut de l'Allemagne réunifiée qui assure sa participation à la sécurité collective de l'Europe occidentale en donnant à l'Union soviétique et aux pays de l'Europe centrale et orientale les assurances politiques et militaires nécessaires au maintien d'un équilibre de forces et au progrès des futures négociations de paix et de désarmement.

Elle lui RECOMMANDE aussi d'assurer une concertation de ses membres sur les questions qui figurent à l'ordre du jour des négociations sur le statut de l'Allemagne entre les deux États allemands et les quatre puissances directement concernées.

3. L'ASSEMBLÉE considère que l'évolution récente de certains pays non européens notamment au Proche et au Moyen-Orient, fait planer de nouveaux dangers sur la paix internationale et sur la sécurité de l'Europe. Elle constate que l'Alliance atlantique ne prévoit pas les garanties nécessaires contre ces menaces, mais que les initiatives que peut prendre l'Europe pour y faire face contribuent à renforcer la confiance des Américains dans le bon fonctionnement de l'Alliance.

Elle RECOMMANDE donc au Conseil de procéder, de façon régulière, à l'évaluation de toutes les menaces qui peuvent peser sur la sécurité européenne et d'informer l'opinion sur les résultats de ses travaux concernant la sécurité en Méditerranée.

4. L'ASSEMBLÉE espère que les difficultés que rencontre actuellement la négociation C.F.E., notamment à propos du niveau des forces aériennes, seront rapidement surmontées, qu'un accord sera conclu en 1990 et qu'une nouvelle négociation s'ouvrira avant la fin de l'année pour accélérer la réduction du niveau des forces et des armements en Europe.

Elle se félicite des initiatives prises par le Conseil pour coordonner l'action des pays membres en vue de l'application d'un accord « Ciel ouvert », et pour assurer l'efficacité des opérations de vérification.

Elle RECOMMANDE au Conseil de contribuer à la réussite des négociations sur le désarmement et de faciliter une participation active de ses membres à la vérification de l'exécution des futurs accords :

- (a) en prenant rapidement une décision en faveur de la production et de l'utilisation en commun de satellites d'observation ;
- (b) en élargissant la décision prise le 23 avril, à Bruxelles, afin d'organiser un échange permanent d'informations entre ses membres sur les résultats des opérations de vérification réalisées par chacun d'entre eux ;
- (c) en organisant une coopération entre les pays membres et, éventuellement, d'autres pays européens membres de l'O.T.A.N., pour la formation d'un personnel qualifié pour l'exécution de ces opérations.

5. L'ASSEMBLÉE constate que la sécurité de l'Europe occidentale est toujours garantie par l'application de l'article IV du Traité de Bruxelles modifié.

Elle RECOMMANDE donc au Conseil de veiller à cette garantie en s'assurant que les États membres s'efforcent de faciliter la conclusion rapide de la première phase des négociations de Vienne sur le désarmement conventionnel et insistent sur une ouverture immédiate des négociations « Vienne II ».

6. L'ASSEMBLÉE constate que la limitation des forces et des armements en Europe entraînera une réduction de la production des armements et des effectifs des armées nationales.

Elle RECOMMANDE donc au Conseil d'exercer son mandat et de donner enfin l'impulsion nécessaire à l'établissement d'une interopérabilité des armements utilisés par l'O.T.A.N., à la standardisation et à la production en commun des armements par les pays membres :

- (a) en procédant à une évaluation des exigences de la sécurité européenne dans ce domaine pendant la période de mise en œuvre de l'accord C.F.E.,
- (b) en favorisant une entente entre les entreprises des pays membres produisant des armements, grâce notamment à un rapprochement des législations nationales les concernant, ainsi que le suggérait l'étude produite par le Comité permanent des armements de l'U.E.O d'avril 1982 ;
- (c) en faisant étudier, à titre prioritaire, par l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O, la question des conséquences économiques et sociales d'une éventuelle réduction de l'activité des industries d'armement et du nombre des personnes employées à la défense.

Elle RECOMMANDE au Conseil de prendre des mesures afin de se préparer au changement des stratégies et des doctrines militaires et de s'adapter à la nouvelle situation prévalant en Europe : il lui faudra, tout en préservant un potentiel défensif, réexaminer la stratégie actuelle de défense de l'avant et de riposte graduée en Europe et, dans cette conjoncture, le déploiement des forces armées pourra être modifié.

Elle se félicite de la décision du Président Bush et du Groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N. de mettre un terme au développement du programme Lance et de renoncer à toute nouvelle modernisation des ogives d'artillerie nucléaire américaine en Europe, ce qui montre la volonté et la capacité qu'a l'Alliance de prendre l'initiative dans une situation qui se modifie rapidement.

7. L'ASSEMBLÉE se félicite de ce que l'Union soviétique et ses alliés s'offrent désormais à des échanges de vues et d'informations avec l'Occident sur les questions de défense et de sécurité.

Elle RECOMMANDE donc au Conseil de contribuer à la restauration de la confiance mutuelle entre les pays de l'Europe centrale et orientale et ceux de l'Europe de l'Ouest en procédant, avec l'aide de l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O, à des échanges d'informations avec les organismes compétents de l'Union soviétique et des pays de l'Europe centrale et orientale sur les questions de sécurité, de désarmement et de vérification, ainsi qu'il en a pris la décision le 23 avril 1990.

8. L'ASSEMBLÉE se félicite des efforts réalisés par le Conseil pour faire connaître à l'opinion la teneur de ses travaux. Elle constate avec satisfaction que, pour la première fois, le Conseil lui a fourni un document par lequel le GEIP l'informe de ses activités. Elle considère pourtant que cette politique d'ouverture demeure insuffisante, ce qui nuit à la cohésion de l'O.T.A.N.

Elle RECOMMANDE donc au Conseil de fournir au public une information plus complète sur les travaux des organes qui dépendent de lui et sur les résultats auxquels ils aboutissent. Elle lui recommande, en outre, de demander à la présidence du G.E.I.P. de transmettre régulièrement et directement à l'Assemblée un compte rendu de son activité.

9. L'ASSEMBLÉE constate que les décisions prises par le Conseil concernant la suppression des contrôles d'armements et l'abolition du Comité permanent des armements ont, en fait, réduit les relations qu'entretenaient les organes ministériels de l'U.E.O avec l'O.T.A.N. Elle se félicite des initiatives que le Conseil a prises pour développer d'autres formes de contact.

Elle lui RECOMMANDE, toutefois, de renouer avec la pratique consistant à demander un avis des autorités de l'O.T.A.N. sur les questions relevant de leur compétence soulevées par les recommandations de l'Assemblée ou les questions écrites de ses membres.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 6 juin 1990.

RECOMMANDATION n° 481

sur Vienne, le désarmement et l'Union de l'Europe occidentale

L'Assemblée,

(i) Se félicitant de ce que les événements survenus récemment en Europe promettent une réduction spectaculaire de la tension entre l'Est et l'Ouest;

(ii) Considérant cependant que l'établissement d'une sécurité durable dépend en grande partie de décisions qui doivent être prises de toute urgence;

(iii) Consciente de ce que l'évolution démocratique dans les pays d'Europe centrale se heurte à des difficultés croissantes dues à des conflits internes et au nationalisme traditionnel;

(iv) Convaincue qu'il est indispensable pour la stabilité et la sécurité de l'Europe que les négociations de Vienne, qu'il s'agisse des C.F.E. ou des C.S.B.M., aboutissent rapidement à des accords;

(v) Soulignant la nécessité de poursuivre les négociations sur la maîtrise des armements immédiatement après la signature du premier traité C.F.E.;

(vi) Persuadée qu'il est souhaitable de procéder à de nouvelles réductions des niveaux d'armements et de forces en Europe, mais que celles-ci doivent être convenues collectivement et non décidées unilatéralement;

(vii) Notant la convergence de vues entre les pays membres de l'U.E.O et un nombre croissant de pays appartenant au Pacte de Varsovie en matière de maîtrise des armements;

(viii) Reconnaissant que peu de pays, à l'Est comme à l'Ouest, continuent à disposer des moyens financiers nécessaires pour maintenir leurs budgets de défense au niveau antérieur;

(ix) Résolue à développer la coopération en Europe dans le domaine de la défense de la sécurité, notamment en ce qui concerne la maîtrise des armements et, en particulier, la vérification du respect des accords conclus;

(x) Se félicitant de ce que les pays membres de l'O.T.A.N. aient présenté à Vienne une série de mesures susceptibles d'orienter la négociation du traité C.F.E. à venir;

(xi) Regrettant que le Conseil n'ait pas encore adopté la proposition, présentée par le Premier ministre français le 7 septembre 1989, invitant l'U.E.O à établir un programme qui lui soit propre de coopération immédiate pour le désarmement et sa vérification ;

(xii) Encouragée cependant par la proposition faite le 23 mars 1990 par le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, tendant à créer un Centre européen de vérification, proposition qui fait écho aux idées exprimées précédemment par la France sur la nécessité d'une transparence et d'une ouverture réciproques ;

(xiii) Rappelant que la Recommandation n° 465 a proposé la création d'une Agence européenne de satellites de contrôle, destinée à contribuer aux mesures de vérification décidées par chacun des pays membres ;

(xiv) Se félicitant du fait que le Conseil a à l'étude une éventuelle contribution U.E.O. au système de vérification C.F.E., axée sur la valorisation des capacités européennes et la mise en commun des atouts de chaque pays membre ;

(xv) Convaincue de l'urgente nécessité de mettre sur pied un Centre européen de vérification et constatant que le noyau devrait en être l'U.E.O., à laquelle se joindraient tous les autres États européens (signataires du premier traité C.F.E.) souhaitant y prendre part ;

(xvi) Suggérant que le Président en exercice du Conseil, ainsi que le Secrétaire général, entament immédiatement des consultations non seulement avec les pays membres, mais aussi avec les autres pays intéressés, à l'Est comme à l'Ouest, qui présentent les conditions requises, en vue de leur participation à l'activité de ce centre,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De prendre les mesures nécessaires à la création, sous l'égide de l'U.E.O., d'un *Centre européen de vérification* auquel tous les États, de l'Est comme de l'Ouest, présentant les conditions requises, seraient invités à participer.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 7 juin 1990.

RECOMMANDATION n° 482

*sur les satellites d'observation :
un instrument européen pour la vérification du désarmement.
Enseignements tirés du colloque*

L'Assemblée,

(i) Constatant que les négociations sur les forces conventionnelles en Europe (C.F.E.), qui se déroulent actuellement à Vienne, aboutiront vraisemblablement à un accord d'ici un an ;

(ii) Considérant que les pays européens ont joué un rôle essentiel dans ces négociations et qu'ils seront également, de leur propre chef, signataires d'un futur traité C.F.E. ;

(iii) N'ignorant pas qu'un futur traité C.F.E. comprendra aussi d'importantes dispositions en vue de la vérification et de l'échange des informations, qui sont considérées par toutes les parties concernées comme entrant dans le cadre des mesures de confiance ;

(iv) Consciente de ce que, mis à part les mesures de vérification prises en coopération, les moyens techniques nationaux ou internationaux de vérification, notamment les satellites qui peuvent être utilisés sans la collaboration de la partie contractante dont le territoire fait l'objet d'une inspection, seront toujours d'une grande importance pour l'ensemble du processus de vérification ;

(v) Tenant compte de ce que les satellites de vérification peuvent être employés également pour la surveillance, de par le monde, de territoires où de nouvelles menaces peuvent surgir pour la sécurité ;

(vi) Soulignant la nécessité, pour les pays d'Europe occidentale, de mettre au point une capacité européenne autonome de vérification par satellite afin de faire face à leurs responsabilités dans un contexte où la sécurité ne cesse d'évoluer, tout en renforçant l'Alliance en tant que partenaire égal ;

(vii) N'ignorant pas que les pays membres de l'U.E.O disposent de toutes les capacités techniques et industrielles nécessaires pour la mise en place et l'exploitation d'un système satellite de vérification de grande envergure ;

(viii) Connaissant l'existence, dans le cadre du programme Euclide du Groupe européen indépendant de programmes, de plans relatifs à un projet de recherche et de technologie sur les techniques de surveillance par satellite ;

(ix) Rappelant que l'Agence spatiale européenne a acquis une compétence et une expérience inestimables en ce qui concerne la gestion de programmes spatiaux internationaux d'une grande complexité, notamment dans le domaine de l'observation de la Terre,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De décider de toute urgence la mise en place d'une agence de l'U.E.O de traitement et d'interprétation des images satellites ;

2. D'arrêter des décisions relatives à d'autres étapes de la mise en place rapide d'un système européen de vérification par satellite de grande envergure, compte tenu des délais nécessaires pour le développement des divers secteurs tels que les satellites optiques, les stations terriennes et, dans une phase ultérieure, les satellites équipés de radars à synthèse d'ouverture et les satellites-relais de transmission de données.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 7 juin 1990.

RECOMMANDATION n° 490

sur la révision du Traité de Bruxelles modifié

1. (a) L'Assemblée, ayant pris acte de la deuxième partie du Trente-quatrième rapport annuel et du Trente-cinquième rapport annuel du Conseil, considère qu'il s'agit de documents de caractère administratif qui ne l'informent pas réellement sur l'activité du Conseil de l'U.E.O.

(b) Elle se félicite néanmoins d'avoir reçu, en 1988, 1989 et 1990, une information plus substantielle tant de la part des présidences en exercice britannique, belge et française que de celle des Secrétaires généraux, grâce notamment à leurs lettres au Président de l'Assemblée.

(c) Pour cette raison, elle approuve la deuxième partie du Trente-quatrième et le Trente-cinquième rapports annuels du Conseil.

(d) Elle entend donner suite à la proposition faite par le Secrétaire général de venir s'adresser à ses commissions en tant que de besoin.

(e) Elle RECOMMANDE fermement au Conseil de donner un contenu plus précis et plus constructif à ses communications à l'Assemblée, notamment aux réponses, aux recommandations et aux questions écrites des parlementaires.

(f) Elle lui RECOMMANDE en outre de l'informer, toutes les fois que c'est possible, des conclusions tirées des rapports du Groupe de travail spécial, du Groupe des représentants des ministres de la défense et des sous-groupes dont les travaux correspondent aux ordres du jour des sessions de l'Assemblée.

2. (a) L'Assemblée a pris acte de ce que le Conseil a entrepris d'examiner les termes d'une révision du traité, rendue nécessaire par l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'U.E.O.

(b) Elle considère que les événements survenus dans le Golfe, à la C.S.C.E., aussi bien qu'en Europe orientale et en Europe centrale en 1989 et 1990 obligent à un examen plus approfondi encore des termes d'une telle révision.

(c) Elle se propose d'examiner en temps voulu les questions ouvertes par cette révision.

(d) Dans l'état actuel des choses, toutefois, en ce qui concerne l'article IX du traité, elle PROPOSE au Conseil la rédaction suivante :

« Le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale présentera à une Assemblée de représentants des Puissances du Traité de Bruxelles désignés selon les mêmes critères que les représentants à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe un rapport annuel sur ses activités. »

De la même manière, il serait très utile que les gouvernements des Pays membres présentent un rapport similaire à leur parlement.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 3 décembre 1990.

RECOMMANDATION n° 491

sur l'U.E.O. et la Communauté européenne

1. L'Assemblée est la seule assemblée parlementaire compétente pour traiter de la mise en œuvre du Traité de Bruxelles modifié et regrette que, malgré ce fait, le Conseil ne l'ait pas informée de propositions importantes présentées par un pays membre, en vue d'associer l'Union de l'Europe occidentale à la Communauté européenne.

2. Elle constate que la Commission des Communautés européennes envisage l'inclusion de l'article V du Traité de Bruxelles modifié dans le Traité de Rome, ce qui revient à le détacher des autres clauses de ce traité qui en constituent cependant le complément indispensable, notamment pour ce qui concerne les relations des pays membres avec l'O.T.A.N.

3. Elle remarque également qu'une résolution adoptée par le Parlement européen propose qu'il soit mis un terme à la réactivation de l'U.E.O. pour permettre son intégration dans la Communauté, alors que certains pays membres de la C.E.E. demeurent opposés au développement d'un concept européen de défense.

4. L'Assemblée considère que ces différentes mesures conduiraient, si elles étaient mises en œuvre, à un affaiblissement de l'Alliance atlantique et de la capacité de l'Europe à constituer un acteur important dans les affaires internationales.

5. Elle **RECOMMANDE** donc au Conseil de poursuivre la réactivation de l'U.E.O. afin de permettre une participation plus efficace de l'Europe à l'O.T.A.N. et de lui fournir les moyens d'agir plus efficacement chaque fois que la sécurité de l'Europe est menacée.

6. Elle lui **RECOMMANDE** également de ne prendre aucune décision mettant en question le Traité de Bruxelles modifié sans l'avoir préalablement consultée.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 3 décembre 1990.

RECOMMANDATION n° 492

sur la sécurité de l'Europe et la crise du Golfe

L'Assemblée,

(i) Rappelant sa Recommandation n° 489 ;

(ii) Se félicitant de la fermeté et de la continuité avec lesquelles les pays membres ont poursuivi leur action en faveur de l'application contre l'Irak de l'embargo décidé par le Conseil de sécurité afin d'obtenir, sans préalable, la libération de tous les otages détenus par l'Irak et l'évacuation de tout le territoire du Koweït ;

(iii) Considérant que l'apport de l'U.E.O. au déploiement naval destiné à faire respecter cet embargo revêt une importance considérable et permet d'assurer une mise en œuvre satisfaisante du contrôle de l'application des mesures prises par les Nations unies ;

(iv) Constatant avec regret que ce déploiement a exigé plus de temps qu'il n'était souhaitable ;

(v) Condamnant avec indignation les multiples violations du droit international et des droits de l'homme commises par l'Irak et, en particulier, la menace d'emploi des armes chimiques, le non-respect de la « Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles se trouvant sur le territoire d'un pays belligérant » et les violations de la Convention de Vienne de 1961 concernant la protection des diplomates ;

(vi) Considérant qu'il est encore possible que la fermeté, la solidarité, l'unité et l'initiative politique et diplomatique de la Communauté internationale obligent l'Irak à obéir au Conseil de sécurité de l'O.N.U. ;

(vii) Rappelant que l'agression irakienne constitue, par ailleurs, une attaque frontale contre le nouvel ordre mondial — encore bien fragile — que l'on s'efforce d'articuler pour le substituer à celui qui a régné tant qu'a duré la confrontation Est-Ouest, et qui doit se fonder sur le respect du droit international, sur la coopération et sur la paix ;

(viii) Se félicitant de ce que les Douze, lors du sommet de Rome du 18 octobre, aient souligné que l'organisation d'un ordre pacifique au Proche et au Moyen-Orient impliquait une entente dépassant largement le cadre du conflit entre l'Irak et le Koweït ;

(ix) Rappelant sa condamnation des mesures de répression employées à Jérusalem par la police israélienne, le 8 octobre, et soulignant qu'un règlement de la question palestinienne, conforme à toutes les résolutions du Conseil de sécurité pertinentes en cette affaire, est indispensable à l'établissement d'une paix durable dans la région ;

(x) Condamnant les crimes accomplis à Beyrouth à la suite de la reddition du Général Aoun, mais convaincue que la fin de la guerre civile au Liban devrait permettre le désarmement des milices et le retrait des forces armées syriennes et israéliennes du Liban ;

(xi) Considérant l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la Résolution 678 accordant à l'Irak un délai courant jusqu'au 15 janvier 1991 pour évacuer le Koweït, avant tout emploi de la force contre ce pays, et se félicitant de ce que le Président Bush ait décidé d'exploiter ce sursis pour ouvrir des conversations avec Bagdad et de ce que l'Irak ait accepté cette proposition,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De procéder à une analyse critique de la mise sur pied de la coordination par l'U.E.O. des forces envoyées par les pays membres pour faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'agression du Koweït par l'Irak et les violations du droit des gens commises par ce pays ;

2. De donner suite sans délai aux recommandations de l'Assemblée lui demandant de décider la mise sur pied d'une agence européenne d'observation par satellite ;

3. De demander aux États membres de conserver ou de constituer, chacun selon ses moyens, une force susceptible d'être transportée à de grandes distances pour contribuer au rétablissement de la paix, en répondant notamment aux demandes du Conseil de sécurité de l'O.N.U., et de la pourvoir d'un armement et d'un équipement répondant aux exigences de telles missions ;

4. De charger les chefs d'état-major des armées des pays membres de l'U.E.O. de poursuivre leurs réunions et celles d'organes subordonnés afin de préparer des forces à d'éventuelles opérations coordonnées en prévoyant notamment :

- (a) une coopération dans le domaine du transport ;
- (b) la mise au point de procédures communes ;
- (c) l'échange d'informations opérationnelles ;
- (d) une interopérabilité des équipements et des armements de ces forces nationales ;
- (e) des exercices communs ;

5. De poursuivre la réactivation de l'U.E.O., notamment par une mise en œuvre systématique du paragraphe 3 de l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié ;

6. De veiller à ce que les libérations sélectives d'otages n'affaiblissent pas la détermination des pays membres pour obtenir la libération de tous les otages et l'évacuation du Koweït par les troupes irakiennes ;

7. D'user de l'influence dont bénéficie l'Europe dans la région pour obtenir, après le retrait des forces irakiennes du Koweït, l'ouverture de négociations visant à établir un ordre pacifique et durable au Moyen-Orient, notamment :

- (a) en vue d'une entente entre les pays de la région pour une renonciation à la possession d'armes ABC, soumise à un contrôle international efficace ;
- (b) en vue d'une entente entre les pays de la région et les pays exportateurs d'armes pour limiter les armements de tous les pays de la région et interdire la vente d'armes dans la région ;
- (c) en vue de régler, sur la base de l'application des résolutions encore sans effet des Nations unies, le conflit israélo-palestinien, tout en respectant strictement les obligations de l'article VI du Traité de non-prolifération des armes nucléaires ;
- (d) en vue du rétablissement intégral de la souveraineté libanaise, grâce à la dissolution des milices et à l'évacuation du territoire libanais par les forces armées d'Israël et de la Syrie ;
- (e) en vue d'assurer la fourniture régulière de pétrole au marché international ;

8. De demander à ce que la Communauté européenne assure une aide aux pays de la région dont l'économie se trouve gravement obérée par la crise ;

9. De chercher à ce que tous les pays qui participent à l'effort militaire et politique pour assurer le succès de l'embargo — et notamment les États membres de l'U.E.O. — soient associés aux pourparlers engagés entre les États-Unis et l'Irak à la suite de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU ;

10. D'user de tous les moyens dont il dispose pour favoriser une solution politique au conflit du Koweït et pour fixer les étapes du rétablissement d'une paix durable dans l'ensemble du Proche et du Moyen-Orient avant qu'ait expiré le délai fixé par le Conseil de sécurité des Nations unies pour autoriser le recours à la force.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 décembre 1990.

RECOMMANDATION n° 493

*sur les conséquences de l'invasion du Koweït :
la poursuite des opérations dans la région du Golfe*

1. L'Assemblée affirme avec insistance que la solution pacifique la meilleure à la crise du Golfe réside dans le respect des résolutions pertinentes des Nations unies, grâce à l'application des sanctions visant actuellement l'Irak, et RECOMMANDE au Conseil de veiller à ce que ce principe continue à régir les actions des États membres comme des autres alliés.

2. L'Assemblée rappelle sa Recommandation n° 488, adoptée le 20 septembre 1990, selon laquelle :

« L'Assemblée approuve les initiatives prises par le Conseil qui a invoqué l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles modifié, à la suite de l'agression et de l'occupation du Koweït par l'Irak.

L'Assemblée se félicite de ce que le Conseil soit prêt à mettre en œuvre la coordination à l'U.E.O. dans le cadre des Résolutions 660, 661, 662, 664 et 665 des Nations unies et de leur application.

L'Assemblée soutient la décision qu'a prise le Conseil non seulement d'organiser une réunion au niveau ministériel, mais aussi de constituer un groupe *ad hoc* chargé d'examiner la crise du Golfe, et surtout de convoquer, sous les auspices directs de l'U.E.O., la première réunion des chefs d'état-major de ses États membres.

L'Assemblée estime que le Conseil doit rester ouvert à l'idée d'un accroissement éventuel de la coopération et de la coordination concernant, à différents niveaux, tous les aspects des opérations menées dans la zone du Golfe ; elle RECOMMANDE donc que les mesures nécessaires soient prises pour institutionnaliser le groupe *ad hoc* sur le Golfe chargé d'examiner la politique à suivre et sa mise en œuvre quotidienne, tant que durera la crise actuelle, et demande instamment à tous les pays membres de l'U.E.O. de communiquer le maximum d'informations à la cellule opérationnelle mise en place au sein du ministère français de la défense.

Craignant que la prolifération de bâtiments dans la région du Golfe n'engendre très prochainement des problèmes, l'Assemblée RECOMMANDE la tenue immédiate de nouvelles consultations au niveau des gouvernements, destinées à mettre en place une structure commune de commandement et de conduite des opérations dans les différentes zones du Golfe ayant déjà fait l'objet d'un accord ; elle RECOMMANDE en outre que soient prises d'urgence des mesures visant à harmoniser les règles d'engagement, ne serait-

ce qu'à l'intérieur de chaque zone, et à garantir la coordination adéquate des procédures de reconnaissance (I.F.F.) entre tous les avions et unités navales afin d'assurer la sécurité des forces amies.

L'Assemblée estime que l'U.E.O. pourrait jouer un rôle utile en contribuant à coordonner (éventuellement de concert avec d'autres organismes) le soutien, les renforts et le réapprovisionnement logistiques destinés aux opérations menées dans le Golfe ; elle estime également que les pays membres de l'U.E.O. pourraient fournir les moyens nécessaires au transport maritime et aérien dans les cas où, quelle qu'en soit la raison, les forces de combat feraient défaut et RECOMMANDE au Conseil d'étudier sans tarder les solutions permettant d'apporter cette assistance.

Regrettant que la présentation faite outre-Atlantique de la contribution de l'U.E.O. aux efforts déployés par les Nations unies pour résoudre la crise du Golfe n'ait pas encore eu d'effet, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil de créer immédiatement un bureau de liaison à Washington afin d'organiser les relations avec l'Amérique du Nord et de convaincre sans délai le gouvernement américain qu'il est possible et souhaitable, surtout à l'heure actuelle, d'établir un dialogue direct avec l'U.E.O. Le Conseil devrait déployer tous les efforts pour assurer que l'U.E.O. soit reconnue comme le pilier européen de l'Alliance atlantique. »

3. L'Assemblée se félicite que le Conseil, par le truchement de son Groupe *ad hoc* spécial, ait d'ores et déjà estimé nécessaire de mettre en œuvre, ne serait-ce que partiellement, la recommandation ci-dessus et que la coopération au sein de l'U.E.O., à la fois en Europe et dans la région du Golfe, se trouve en conséquence améliorée. L'Assemblée estime que les dispositions prises pour l'application par la marine de l'embargo des Nations unies sont maintenant fermement établies et félicite le Conseil des mesures qu'il a prises.

4. L'Assemblée pense maintenant qu'il convient de faire encore plus pour coordonner les opérations terrestres et aériennes et que tous les pays de l'U.E.O. devraient y contribuer de façon appropriée ; elle RECOMMANDE donc au Conseil d'examiner une participation accrue des pays membres au déploiement des forces défensives terrestres et aériennes dans la région du Golfe et notamment de demander une aide en matière logistique et médicale (l'idée d'un navire-hôpital disposant d'une équipe médicale multinationale de l'U.E.O. mérite une attention particulière).

5. Sachant que la France, l'Italie et le Royaume-Uni sont les seuls pays de l'U.E.O. ayant envoyé des avions de combat dans la région du Golfe et préoccupée notamment par la couverture aérienne des forces navales, l'Assemblée RECOMMANDE aux membres du Conseil de prendre les décisions nécessaires pour coordonner cette couverture aérienne et assurer une protection anti-aérienne efficace à toutes les forces des États membres de l'U.E.O.

6. Craignant que le Conseil de l'U.E.O. n'ait pas suffisamment pris en compte, en particulier, le rôle des forces navales au cas où la tension monterait dans la zone du Golfe et où éclaterait un conflit, l'Assemblée RECOMMANDE que les consultations politiques nécessaires aient lieu dès maintenant afin de permettre, en cas d'hostilités, la mise en œuvre immédiate des décisions appropriées concernant notamment le rôle des forces navales.

7. Convaincue que la situation actuelle démontre de façon exemplaire la nécessité de créer un centre européen pour la prévention des crises et rappelant à cet égard deux recommandations antérieures, n° 465 (Document 1159, rapporteur: M. Fourré), sur la définition des conditions préalables à la création d'une agence européenne de satellites d'observation au sein de l'U.E.O., et n° 481 (Document 1223, rapporteur: Lord Newall), sur la création d'un centre européen de vérification sous les auspices de l'U.E.O., l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil, lors de sa prochaine réunion ministérielle, de prendre la décision de créer un tel centre qui serait notamment utilisé pour la gestion des crises et la vérification et de le doter des moyens techniques nécessaires (y compris l'accès aux satellites d'observation) pour lui permettre de fonctionner efficacement.

8. L'Assemblée estime, même si la crise actuelle constitue peut-être un exemple unique d'action européenne, qu'il convient d'étudier dès à présent certaines solutions pour l'avenir, tant au sein de l'Assemblée de l'U.E.O. que dans les parlements nationaux, et RECOMMANDE au Conseil de souligner le rôle de l'U.E.O. en tant qu'instance de coordination « hors zone », conformément au Traité de Bruxelles modifié, et d'examiner dans une perspective à long terme l'idée de créer une force navale U.E.O. disponible sur appel destinée à des opérations extérieures ainsi que l'éventuelle mise en commun des unités nationales aéromobiles appropriées pour constituer une force d'action rapide européenne.

9. Considérant que des efforts particuliers sont nécessaires pour assurer l'information complète de l'opinion publique quant à la justification de la présence de l'U.E.O. dans la région du Golfe, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil de présenter de façon coordonnée le rôle de l'U.E.O. aux médias et à l'opinion publique, par l'intermédiaire du bureau du Secrétaire général; elle RECOMMANDE d'autre part que les liens entre les organismes de relations publiques des ministères de la défense des États membres soient officialisés et encouragés dans un but similaire.

10. Constatant que les réductions des budgets de défense que connaissent la majorité des pays membres les contraignent à une réévaluation non coordonnée de leurs priorités en matière de défense, l'Assemblée RECOMMANDE au Conseil d'instituer au sein de l'U.E.O. des consultations sur la structure optimale à donner à l'avenir aux forces européennes, et de préférence avant que les budgets de défense nationaux subissent de nouvelles réductions.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 décembre 1990.

RECOMMANDATION n° 494

sur le renforcement des relations publiques de l'U.E.O.

(i) L'Assemblée constate avec satisfaction l'intérêt accru manifesté par les médias, l'opinion publique et dans les débats parlementaires quant au rôle de l'U.E.O., à la suite de son action dans la région du Golfe après l'agression du Koweït par l'Irak.

(ii) Néanmoins, le débat public montre que, dans une large partie des opinions, subsistent sinon l'ignorance, du moins des clichés et des idées fausses à l'égard de l'U.E.O., qui entraînent, non seulement dans les pays membres mais aussi outre-Atlantique, un manque de crédibilité de cette institution ne correspondant pas à l'accroissement de ses activités.

(iii) Par contre, l'Assemblée se félicite d'être mieux informée des activités du Conseil, notamment par les lettres d'information du Secrétaire général, malgré le fait que leur contenu n'engage nullement le Conseil.

(iv) L'Assemblée note avec intérêt la publication, depuis cette année, de nombreux communiqués de presse à l'issue des réunions du Conseil ministériel et de plusieurs de ses organes, qu'elle considère comme l'amorce d'une meilleure information du public par le Conseil.

(v) Toutefois, les bouleversements survenus en Europe centrale et orientale, ainsi que les menaces nouvelles émanant de régions extérieures à l'Europe, nécessitent des efforts plus systématiques et cohérents en vue d'expliquer à l'opinion publique les possibilités offertes par le Traité de Bruxelles modifié pour l'instauration d'un nouveau système de sécurité européenne; le Conseil ne peut cependant pas se décharger de ces efforts sur les membres de l'Assemblée.

(vi) Les hésitations dont font preuve le Conseil et les gouvernements membres, faute de comprendre l'importance politique des relations publiques ou de s'accorder sur le rôle à venir de l'U.E.O., risquent d'accroître l'incertitude régnant actuellement dans l'opinion publique sur la manière dont la sécurité future de l'Europe sera assurée et organisée.

L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE DONC AU CONSEIL

1. D'inscrire d'urgence le problème de la politique d'information à son ordre du jour, conformément aux suggestions présentées dans la Question écrite n° 285 posée par M. Pontillon, notamment en vue d'augmenter les moyens financiers actuellement insuffisants dont l'U.E.O. et son Assemblée disposent dans ce domaine;

2. D'élaborer, avec l'assistance de l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O., une stratégie de communication permettant une intensification du débat public sur la sécurité européenne et une amélioration de l'image de l'U.E.O. dans l'opinion publique, non seulement en Europe mais aussi en Amérique du nord;

3. D'appuyer et d'élargir les efforts déployés par le Secrétaire général dans le domaine des relations publiques et de prier instamment les gouvernements membres d'intensifier leurs efforts en vue d'expliquer à leurs opinions publiques les activités de l'U.E.O. visant à contribuer à l'instauration d'un nouveau système de sécurité en Europe;

4. D'informer l'Assemblée des mesures prises afin de parvenir aux objectifs formulés ci-dessus.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 décembre 1990.

RECOMMANDATION n° 495

*sur les conséquences de l'évolution de l'Europe centrale et orientale
pour la sécurité européenne*

L'Assemblée,

(i) Se félicitant de l'adoption par trente-quatre pays de la charte de Paris pour une nouvelle Europe et de la signature de l'accord sur la limitation des armements conventionnels ;

(ii) Se félicitant de la fin de la division de l'Europe et de la confrontation Est-Ouest, ainsi que des progrès de la démocratisation et de la libéralisation qui se poursuivent en Union soviétique et dans les autres pays de l'Europe de l'Est ;

(iii) S'inquiétant, néanmoins, de la dégradation alarmante de la situation économique en Europe de l'Est, compte tenu des répercussions imprévisibles qu'elle pourrait entraîner ;

(iv) Rappelant l'article I du Traité de Bruxelles modifié dans lequel tous les membres de l'U.E.O. se sont engagés à favoriser le redressement économique de l'Europe ;

(v) Rappelant que la mise en œuvre des principes énoncés dans la corbeille « sécurité » de l'Acte final d'Helsinki constitue une condition essentielle pour la progression de l'ensemble du processus de la C.S.C.E. ;

(vi) Soulignant que la sécurité européenne se trouverait menacée si des zones d'instabilité apparaissaient en Europe de l'Est ;

(vii) Estimant que le renforcement et l'institutionnalisation du processus de la C.S.C.E. constituent un moyen de permettre aux peuples de l'Europe de trouver de nouvelles perspectives et une meilleure sécurité sur la base d'un système renforcé de coopération paneuropéenne ;

(viii) Estimant que la C.S.C.E. renforcée devrait désormais être utilisée comme le cadre privilégié permettant de progresser dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements ;

(ix) Se félicitant de ce que le règlement final du problème allemand ait rendu possible l'ancrage de l'Allemagne tout entière dans l'Alliance atlantique et ait permis au peuple allemand libre de trouver son unité, renforçant ainsi la stabilité et la sécurité en Europe centrale ;

(x) Considérant que les engagements pris par l'Allemagne en ce qui concerne la reconnaissance de ses frontières actuelles avec la Pologne, la confirmation de sa renonciation aux armes ABC et la limitation des effectifs de ses forces armées constituent une mesure exemplaire de nature à renforcer la confiance de tous les pays européens ;

(xi) Se félicitant de ce que les États participant à la C.S.C.E. aient décidé de se doter d'un centre de prévention des conflits qu'ils considèrent comme un premier pas vers la création d'un véritable instrument politique leur permettant de régler les différends qui pourraient apparaître entre eux ;

(xii) Soutenant les initiatives visant à créer une « Assemblée de l'Europe », sur la base de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui conférerait sa dimension parlementaire au processus de la C.S.C.E., ainsi qu'en a décidé le sommet de Paris, tout en rappelant les responsabilités qui sont les siennes dans tous les domaines couverts par le Traité de Bruxelles modifié ;

(xiii) Rappelant que l'U.E.O. a une responsabilité particulière dans l'élaboration d'un nouveau concept de sécurité européenne fondé sur la doctrine de la suffisance et tenant compte de la situation qui se présentera au lendemain de la signature du traité sur le désarmement conventionnel ;

(xiv) Considérant le maintien en Europe de forces armées américaines et canadiennes comme un élément indispensable pour garantir la sécurité future de l'Europe dans un environnement nouveau ;

(xv) Considérant qu'en raison de la proximité de la réunion des chefs d'État et de gouvernement des Douze, à Rome, le présent rapport ne peut présenter que des conclusions provisoires,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De veiller, lors du sommet de Rome, à ce que soient garanties les exigences de la sécurité européenne dans la situation nouvelle ;

2. De participer activement à la construction du nouveau système paneuropéen de coopération et de sécurité et de lui donner des impulsions utiles, en s'appuyant sur les structures de coopération dont les pays membres se sont dotés dans le cadre de l'U.E.O., de la Communauté européenne et de l'Alliance atlantique ;

3. De favoriser la mise en œuvre des décisions prises par la C.S.C.E., notamment :

(i) en veillant à ce que le centre de prévention des conflits s'acquitte dans les meilleures conditions de ses missions ;

(ii) en donnant une vigoureuse impulsion à la vérification des accords de désarmement, notamment par la mise sur pied d'une agence chargée d'interpréter les données recueillies grâce à l'observation par satellite, et de faire connaître ses conclusions aux pays qui y participeront ;

4. De donner une impulsion vigoureuse aux activités déployées par la Communauté européenne pour organiser et coordonner l'aide à fournir aux économies des pays concernés ;

5. De proposer à la C.S.C.E. de poursuivre des négociations C.F.E. sur les armes conventionnelles et, après la Conférence d'Helsinki, de promouvoir de nouvelles étapes du désarmement et de garantir la stabilité en Europe ;

6. D'examiner les conséquences à tirer, sur le plan militaire, de la diminution de la tension en Europe, à la suite du retrait progressif des troupes soviétiques, conformément au Traité de Bruxelles modifié et d'élaborer, en vue de préparer son examen au sein de l'Alliance atlantique, un nouveau concept relatif au déploiement des forces alliées en Europe ;

7. De tenir l'Assemblée informée en permanence du progrès des négociations touchant à l'organisation de l'Europe occidentale, ainsi qu'à la sécurité et la coopération en Europe ;

8. De concrétiser son intention exprimée à Bruxelles de renforcer la coopération entre les pays membres en matière de sécurité, de façon à ouvrir la voie à une future Union européenne associant la Communauté européenne, la coopération politique européenne et l'U.E.O. ;

9. De poursuivre ses efforts pour inscrire, dans la perspective d'une dimension européenne de la sécurité les réflexions en cours sur la création de forces multinationales ;

10. D'élaborer, en tenant compte de la spécificité des intérêts européens de sécurité, une position européenne en vue de la révision de la stratégie de l'Alliance atlantique afin de maintenir la sécurité de l'Europe dans un environnement nouveau ;

11. De développer les moyens permettant de parer plus rapidement et plus efficacement aux dangers qui peuvent surgir hors zone ;

12. D'examiner l'opportunité de réunions régulières des chefs d'état-major des pays membres de l'U.E.O. ;

13. De réexaminer le rôle de la dissuasion dans le nouveau contexte de sécurité européen ;

14. De prendre la décision de créer une agence d'observation par satellite.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 6 décembre 1990.

RECOMMANDATION n° 496

sur la konversiya — La reconversion de l'industrie militaire soviétique

L'Assemblée,

(i) Consciente de la portée des changements qui surviennent en U.R.S.S., en particulier depuis l'accord de Reykjavik ;

(ii) Convaincue que la doctrine de « suffisance raisonnable » en matière de défense que l'Union soviétique adopte actuellement aura des répercussions immédiates sur la production militaire ;

(iii) Consciente de ce que le traité FNI et l'accord prochain sur les forces conventionnelles en Europe (CFE) réduira encore la demande de matériel militaire ;

(iv) Considérant qu'à travers la reconversion, l'Union soviétique déploie des efforts sincères pour utiliser à des fins civiles les ressources humaines et matérielles ainsi libérées ;

(v) Consciente du fait que les autorités soviétiques voient dans la reconversion un moyen important d'améliorer le niveau de vie de la population ;

(vi) Rappelant que le préambule du Traité de Bruxelles évoque les liens économiques, sociaux et culturels qui doivent permettre de confirmer et de défendre les principes démocratiques et les libertés civiles et individuelles ;

(vii) Reconnaissant qu'il est encore trop tôt pour prendre pleinement la mesure des réformes économiques et politiques en cours en Union soviétique ;

(viii) Convaincue que, passée l'époque de la guerre froide, le resserrement des liens sociaux, économiques et culturels entre les nations d'Europe occidentale et l'Union soviétique contribuera largement à renforcer la paix et la sécurité dans l'ensemble de l'Europe ;

(ix) Reconnaissant que, dans un premier temps, les échanges directs entre entreprises, experts et hommes politiques seront décisifs pour la transformation de l'économie soviétique en économie de marché ;

(x) Consciente de ce que, malgré l'incertitude de la situation actuelle, la République fédérale d'Allemagne et la France ont l'une comme l'autre conclu récemment des accords bilatéraux d'association et de coopération avec l'Union soviétique.

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter les gouvernements membres à encourager l'extension des programmes d'échanges existants et la création de nouveaux programmes afin de permettre aux experts soviétiques comme à leurs homologues d'Europe occidentale de mieux connaître leurs systèmes sociaux, économiques et culturels respectifs.

2. D'inviter les gouvernements membres qui ne l'auraient pas encore fait à conclure officiellement des accords bilatéraux en vue d'instaurer avec l'Union soviétique des relations de bon voisinage, un partenariat et une coopération, en se fondant sur la nouvelle configuration des relations internationales en Europe et en s'inspirant de deux accords récemment conclus par des États membres de l'U.E.O.

3. De créer une commission spéciale composée d'experts des administrations nationales chargés d'étudier les problèmes de reconversion qui partageraient leurs expériences et leurs conseils avec leurs homologues soviétiques.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 6 décembre 1990.